

DIGNITY Publication Series on
Torture and Organised Violence
Praxis Paper

#22

ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ URBAINE DANS LA MÉDINA DE TUNIS

M. Adnen el Ghali
Dr. Yassine Turki

DIGNITY
DANISH
INSTITUTE
AGAINST TORTURE



ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ URBAINE DANS LA MÉDINA DE TUNIS

Cette recherche a été menée par une équipe composée de :

- M. Adnen el Ghali, architecte-urbaniste, chercheur principal, coordinateur de l'étude
- Dr. Yassine Turki, enseignant-chercheur, chercheur principal
- Dr. Olfa Ben Medien, enseignant-chercheur, chargée de la révision qualité
- Mme. Souhir Bouzid, doctorante en urbanisme, assistante de recherche
- M. Mohamed Selim Ben Youssef, doctorant en sciences politique, assistant de recherche
- Dr. Aziza Ghram, enseignant-chercheur, cartographe
- M. Mohamed Ben Othman, doctorant en droit public, chercheur en politiques publiques de sécurité

DIGNITY - *Danish Institute Against Torture*

- Ahlam Chemlali, directrice des programmes



**Danish-Arab
Partnership Programme**

ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ URBAINE DANS LA MÉDINA DE TUNIS

M. Adnen el Ghali

Dr. Yassine Turki

Ahlam Chemlali, chercheur collaborateur

DIGNITY Publication Series on Torture and Organised Violence No. 22

DIGNITY - Danish Institute Against Torture

© 2018 DIGNITY - Danish Institute Against Torture and the authors.

www.stoptorture.today

ISBN Online: 87-93675-07-0

ISBN Print: 87-93675-06-2

Contents

PREAMBULE	6
RESUME	7
1. CHAPITRE INTRODUCTIF	8
1.1. Introduction	8
1.2. Problématique, questionnements et déroulement de la recherche	8
1.3. Tour d'horizon sur la question de la sécurité urbaine	10
1.4. Etat de la connaissance sur la sécurité urbaine et la mobilité à Tunis	12
1.5. Radicalisation et émergence de nouvelles formes de violence	14
1.6. Gouvernance locale et sécurité	15
2. LA MEDINA DE TUNIS : ÉVOLUTION URBAINE ET SYSTÈME DE MOBILITE	17
2.1. Introduction	17
2.2. Historique de l'évolution urbaine de la Médina de Tunis	18
2.3. Occupation du sol et projets urbains	23
2.4. Système de mobilité dans la Medina de Tunis ou la mobilité à deux vitesses	30
2.5. Conclusion	34
3. PERCEPTIONS ET MANIFESTATIONS DE L'INSÉCURITÉ URBAINE	35
3.1. Introduction	35
3.2. Formes de violences et modalités d'analyse	35
3.3. L'absence de violence gratuite	38
3.4. Réponse sécuritaire	39
3.5. Des violences et de leur perception	45
3.6. Mobilité et sécurité dans la Médina	65
3.7. Conclusion	72
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	73
4.1. Retour sur les principaux constats	73
4.2. Recommandations	74

PREAMBULE

Le présent rapport est relatif à l'étude sur la sécurité urbaine dans la Médina de Tunis, commandée par Dignity (*Danish Institute Against Torture*). Cette recherche s'appuie sur une enquête qualitative et localisée sur la violence et la sécurité urbaine en choisissant comme terrain d'enquête la Médina de Tunis. Cette enquête a comme finalité l'identification des possibilités de développer, dans un esprit de recherche/action, des initiatives concrètes de travail communautaire en la matière dans ce territoire et des activités participatives impliquant un large éventail d'acteurs locaux en vue d'améliorer les conditions sécuritaires et leur perception. Ainsi, cette étude servira de base au développement d'un projet fondé sur une approche communautaire et participative pour traiter les questions relatives à la sécurité urbaine et aux mécanismes d'évitement, de prise en charge à développer par la suite.

Merci pour le soutien et la contribution de L'Art Rue, Beity et L'ASM.



RESUME

- Le présent rapport est relatif à l'étude sur la sécurité urbaine dans la Médina de Tunis, commandée par Dignity (*Danish Institute Against Torture*). L'étude vise à esquisser l'état de la question de la sécurité à la Médina de Tunis et à définir par la suite les pistes possibles pour la définition de projets spécifiques destinés à une meilleure prise en compte de la question sécuritaire dans l'action des acteurs locaux.
- Ce travail est basé sur une enquête menée auprès d'un groupe d'habitants et travailleurs dans la Médina, et plus précisément la frange Est. Il a privilégié l'analyse qualitative par le biais de focus groups et entretiens. La finalité étant de mieux cerner les perceptions des groupes étudiés
- L'analyse spatiale a relevé des traits particulier en termes de forte densité, organisation réticulaire de voies étroites, densité piétonne et des activités. Ces traits conditionnent la perception de l'insécurité urbaine et orientent ses manifestations. L'inscription territoriale de l'insécurité montre des variations selon les lieux, mais également les horaires. Les rapports sociaux s'affirment être des variables explicatives importantes des conditions sécuritaires.
- Les jeunes de la Médina, exclus des autres quartiers de la ville et cantonnés dans des quartiers sous équipés, et eux-mêmes objet d'une violence - familiale, scolaire puis policière- sont les clés de la construction sécuritaire, étant donné leur responsabilité dans la violence et la délinquance, mais aussi leur rôle en matière de sécurisation des espaces urbains.
- Les logiques sécuritaires, des forces de police comme de la population, sont fragmentées et se basent essentiellement sur une codification et une réglementation tacite, dans un contexte où les autres institutions publiques sont peu présentes et leur action sont de faible portée.
- Des recommandations sont proposées à la fin du rapport. Celles-ci concernent les politiques locales à mener par la commune de Tunis (en matière de renforcement des équipements socio-collectifs, de définitions de politiques locales de mobilité et de meilleur aménagement des espaces publics), des associations (actions communautaires, animation sociale, développement économique local) de la police (améliorer la couverture, la coordination et les approches). Pour Dignity, il s'agit davantage d'accompagner ces acteurs dans la prise en charge de ces recommandations. L'étude recommande aussi de lancer des analyses quantitatives afin de mieux caractériser les constats relevés.

1. CHAPITRE INTRODUCTIF

1.1. Introduction

Le présent rapport est relatif à l'étude sur la sécurité urbaine dans la Médina de Tunis, commandée par Dignity (*Danish Institute Against Torture*). Basée sur une enquête qualitative, elle vise en premier lieu à esquisser l'état de la question de la sécurité dans un espace particulier de la capitale tunisienne, la Médina de Tunis et à définir par la suite les pistes possibles pour la définition de projets spécifiques destinés à une meilleure prise en compte de la question sécuritaire dans l'action des acteurs locaux.

1.2. Problématique, questionnements et déroulement de la recherche

La problématique générale de la recherche s'intéresse manifestations de la violence urbaine et à la perception de l'insécurité. Elle vise à mettre en avant la perception et le ressenti des populations locales quant aux violences urbaines, à leur conséquences sur la jouissance de leurs droits citoyens, à travers ses effets sur la mobilité des populations et leur accès aux services et équipements ainsi qu'à leur prise en charge par la communauté et par les autorités compétentes. Les données recueillies sont également analysées par rapport à leur inscription spatiale.

La problématique spécifique de la recherche est liée au contexte bien particulier de la Médina de Tunis. Ce territoire de 270 hectares et de 21400 habitants (INS 2014) est en plein centre d'une agglomération de plus de 35000 hectares urbanisés et de 2,5 millions d'habitants. Ce noyau historique qui correspondait - avec ses deux faubourgs - à la quasi-totalité de la ville de Tunis jusqu'au milieu du XIX^e siècle, a subi durant le siècle dernier des processus lourds de transformation socio-spatiale qui font qu'actuellement se côtoient dans cet espace (i) une population originaire de la Médina, bien que son nombre soit en baisse continue, et propriétaire de son logement, (ii) une population résidente issue des différentes vagues de migration depuis le milieu rural et (iii) une population diurne composée des travailleurs dans les divers services implantés dans la Médina ainsi que les visiteurs fréquents et occasionnels. Ces dynamiques posent la question de l'évolution du lien social et ses rapports à la sécurité. La place des jeunes et des femmes dans ces systèmes et leurs rapports au territoire sont également des questions centrales dans la compréhension des perceptions et des logiques.

Bien que la position centrale de cet espace lui offre une certaine proximité des principaux pôles de transport urbain et des équipements socio-collectifs, les caractéristiques urbaines de la Médina en tant qu'espace majoritairement piéton (et par la suite à accessibilité réduite par les autres modes), très dense (et donc difficilement réceptif de nouveaux projets d'équipements socio-collectifs selon les stratégies d'usage des institutions publiques) et héritant d'un parc de logements difficile à entretenir fait qu'à un niveau micro, la situation dans la Médina de Tunis est susceptible de provoquer des formes d'exclusion pour certaines catégories de la population. En matière de sécurité, la difficulté d'accès en modes de transport motorisés, la

densité élevée, la spécialisation fonctionnelle et la diminution de la fonction résidentielle au profit des activités (et donc ville morte par endroits le soir, dimanche et jours fériés) créent des conditions locales particulières susceptibles d'impacter les perceptions des populations quant à l'insécurité.

La présente recherche s'intéresse à l'analyse de la manière avec laquelle les traits particuliers de la Médina de Tunis contribuent aux manifestations de l'insécurité urbaine - vécue ou ressentie - et interagissent avec les autres déterminants de l'insécurité en milieu urbain. La recherche traite également la question de la mobilité, toujours en mettant en rapport la configuration urbaine des tissus et leurs conséquences en matière de mobilité, et les incidences en matière de violences et insécurité.

Tout en abordant la problématique dans le territoire de la Médina en tant qu'unité socio-spatiale, la recherche se concentrera sur la frange Est de la Médina dans l'analyse des perceptions et pratiques des populations. Le choix de ce site s'explique aussi par la mixité sociale et ses conséquences en matière de réinsertion sociale et économique de populations vulnérables.

Au démarrage de la recherche, un ensemble de question a été arrêté :

- Quelles sont les manifestations de l'insécurité et de la violence urbaines dans la Médina de Tunis? Comment ces manifestations se distribuent-elles dans l'espace et dans le temps?
- De quelle manière la configuration urbaine de la Médina influence-t-elle la sécurité ?
- Comment ces éléments prennent forme dans la frange Est de la Médina?
- Comment, dans cette partie de la Médina, l'insécurité est-elle perçue par les différentes catégories de populations, et notamment les femmes et les jeunes? Comment cette perception influe-t-elle sur les pratiques et le vécu des habitants?
- Comment s'organise la mobilité des habitants? La situation sécuritaire impacte-t-elle les pratiques de mobilité et l'accès aux services et équipements locaux ?
- Quelles sont les logiques des habitants pour faire face aux risques d'insécurité ? Ces logiques sont-elles individuelles ou collectives?
- Quelles sont les modalités d'action des acteurs publics, privés et associatifs en matière de sécurité? Comment les besoins des populations locales sont-ils intégrés? Quels sont les canaux de communication?

La recherche s'est appuyée sur les éléments suivants:

- Analyse bibliographique destinée à relever les problématiques générales de sécurité urbaine à partir d'analyses comparées et de travaux menés en Tunisie. Cette analyse vise à (i) situer les questions de recherche par rapport au débat sur les violences urbaines, (ii) cerner les démarches et les résultats des études de cas menées à cet effet et (iii) relever les principaux constats des études et recherches menées en Tunisie et ayant trait aux problématiques ici traitées.

- Analyse de la genèse, de l'évolution et du fonctionnement actuel de l'espace étudié et son organisation socio-spatiale, retracer les migrations résidentielles des habitants, identifier la nature des usagers de cet espace (travailleurs, visiteurs, clients...).
- Organisation d'un premier atelier avec experts, habitants et spécialistes de la Médina, complété par un ensemble d'entretiens avec des experts des questions urbaines de la Médina de Tunis et sécuritaires afin de renseigner les premières questions et affiner les investigations futures.
- Organisation d'un ensemble d'investigations de terrain, de nature qualitative, destinées à : (i) la restitution du niveau de compréhension/conscience et les perceptions des habitants (avec focus sur les jeunes et les femmes) de ce qu'est la violence et l'insécurité urbaine, ses manifestations et ses conséquences sur leurs pratiques ainsi que leur perception des opportunités qui leur sont offertes (ou pas) pour s'impliquer dans la vie publique et politique au niveau de leurs collectivités (ii) identifier les facteurs économiques, sociaux, culturels, sécuritaires, urbains et politiques qui peuvent favoriser ou entraver la mobilité des enquêtés et leur rapport à la ville et leur accessibilité aux services et analyser, par le biais de diverses variables, les raisons, les origines et les arguments des pratiques urbaines et de la mobilité dans la ville à l'aune des priorités en matière de sécurité (analyser les pratiques de mobilité, d'usage de l'espace public), (iii) examiner les pratiques individuelles et communautaires pour faire face aux risques sécuritaires et les stratégies envers les acteurs institutionnels et autres acteurs locaux et (iv) identifier les politiques et mécanismes d'action des acteurs institutionnels en matière de sécurité mais également de mobilité et d'équipements et services publics. Ces investigations se sont basées sur des entretiens menés auprès d'une quarantaine de personnes (habitants, commerçants et employés dans la Médina, acteurs locaux) et cinq focus groups. Le caractère qualitatif des techniques d'enquête déployées a privilégié la compréhension des logiques et des pratiques et ne permet pas par la suite de dresser des statistiques ou une cartographie de l'insécurité. L'approche qualitative a été privilégiée afin de mieux décrire les perceptions des populations. Elle permet aussi de libérer la parole dans un contexte parfois de forte tension.
- Réalisation d'une cartographie destinée à mieux renseigner la connaissance sur l'état actuel de l'occupation du sol de la zone étudiée ainsi que les résultats des investigations de terrain.
- Proposition de recommandations pour orienter les futures études en la matière et leur priorisation et pour définir des stratégies d'amélioration de la sécurité urbaine.

1.3. Tour d'horizon sur la question de la sécurité urbaine

La notion de sécurité urbaine est un objet d'analyse intéressant. Si la ville se définit principalement comme l'espace d'échange et d'activité des hommes, la sécurité se positionne rapidement comme un élément essentiel pour le fonctionnement du modèle urbain. À l'échelle mondiale, la violence coûterait 13,3% de la productivité mondiale (The Commonwealth 2017).

Les problématiques liées à la sécurité urbaine représentent souvent des points communs entre les villes ; les banlieues françaises et les ghettos américains présentent ainsi des points

de convergence : montée de la délinquance des mineurs, drogue, etc. (Body Gendrot 1998), même si la situation peut être variable d'une cité à une autre. La focale est souvent mise sur les quartiers dits sensibles (Bui-Trong 1993) ou populaires. Considérée comme une question sociale, voire de santé publique (Dahlberg 2002), la sécurité dans les villes devient éminemment politique. Pour les pouvoirs publics, la lutte contre l'insécurité devient moins un problème qu'une solution (Muchielli 2008). Après les réponses sociales, la question s'inscrit de plus en plus dans la sphère de la sûreté publique (Ajali 1998) et est fortement récupérée par les pouvoirs publics. La politique de la ville en France par exemple est née des suites des émeutes urbaines dans les quartiers dits « sensibles ».

S'il est admis que le domaine de la sécurité est généralement une compétence régaliennne, l'inscription urbaine de cette question appelle à considérer plusieurs dimensions (sociales, territoriales, institutionnelles...), à intégrer une variété d'acteurs locaux - institutionnels ou non - et à superposer des échelles de réflexion multiples, depuis les stratégies nationales supportées par les gouvernements et structures de justice et de maintien de l'ordre (mais également celles responsables de l'urbanisme, des jeunes, de l'immigration...), aux politiques locales supportées par les élus et à l'action des organisations de la société civile, sans oublier également les formes d'action communautaire.

Au niveau de la recherche, de nombreux travaux sont menés sur les coûts réels et perçus et les conséquences de la violence urbaine. Ces travaux restent segmentés et compartimentés dans nombre de disciplines et certains contextes géographiques et n'intègrent pas assez l'interaction entre la pauvreté urbaine et la violence urbaine (Brender 2012, Derks 2012) même s'il est souvent constaté que les risques sécuritaires peuvent augmenter dans les zones à faibles revenus. Des études de cas montrent également l'importance des variables sociales (âge, sexe) et de la pauvreté et inégalité dans la vulnérabilité à la violence qui s'ajoutent aux conditions de vie et également aux rapports aux gouvernements locaux et au droit (Chemlali 2017, Dignity 2016, Dignity 2015). Dans le cas où des tensions politiques ou ethniques sont enregistrées au niveau local, la gestion des conflits des quartiers est étroitement liée aux tensions politiques nationales et même aux dynamiques régionales et géopolitiques comme c'est le cas à Beyrouth (*The Knowledge Platform Security & Rule of Law* 2015). Là, un haut niveau de cohésion sociale caractérise chaque groupe permettant ainsi une sécurité plurielle et diminue les facteurs de risque liés à la criminalité et au désordre.

La violence est contagieuse et peut être prévenue (*The Commonwealth* 2017). Dès lors, agir pour améliorer les conditions de sécurité devient un enjeu important. En termes d'approche, le modèle socio-écologique à quatre niveaux considère l'interaction complexe entre les facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux (Who 2002) et permet ainsi de saisir les interrelations complexes entre ces dimensions. Au niveau des modes d'action, le travail des habitants est de nature à contribuer à faire baisser la criminalité dans les quartiers et se pose comme une des pistes primordiales de l'action. L'implication de la société civile demeure également un moyen pour aider les institutions à assumer leurs missions (Body Gendrot 1998). On relève également des pratiques d'intervention sociale en milieu ouvert ciblant le développement de la vie sociale dans les espaces publics ou semi-publics des quartiers en crise, mises en œuvre par des intervenants chargés d'apporter un soutien destiné à des personnes en situation de difficulté sociale (Baillergeau 2008). Les acteurs locaux / non étatiques jouent souvent un rôle déterminant en matière de justice et de sécurité dans de nombreux pays fragiles et dans les contextes post-conflit. Ces modalités comportent cependant le risque de créer des structures parallèles, non-respect des droits humains et l'absence de durabilité (Derks 2012).

L'examen de la question de la sécurité urbaine place d'emblée la mobilité au cœur de la problématique. L'on s'intéresse ici à la mobilité quotidienne des personnes. En effet, la mobilité résidentielle considère la problématique sous d'autres angles (ceux de l'effet de la migration sur les conditions sécuritaires et inversement, l'influence de la dégradation des conditions sécuritaires sur les choix et pratiques en matière de migration résidentielle) dans d'autres sphères d'analyse, celles des ségrégations socio-spatiales comme conséquence des processus de redistribution des populations et d'accumulation des populations les plus pauvres dans des espaces déterminés, du rôle de l'Etat pour imposer la mobilité des populations pauvres les privant des ressources de proximité (Fol 2009).

Deux niveaux d'analyse émergent :

- Les possibilités de connexion des quartiers et le potentiel de mobilité des populations. Les faibles possibilités d'accès aux réseaux de transport est de nature à confiner les populations les plus pauvres et vulnérables dans leurs lieux de résidence, réduisant ainsi l'effet d'entraînement et d'intégration par les autres fonctions urbaines distribuées dans le centre et autres quartiers de la ville et amplifiant par suite les risques sécuritaires au sein même des quartiers de résidence. Le potentiel de mobilité n'est pas également distribué au sein de la population d'un quartier donné, et dépend des moyens autonomes à disposition ainsi que des capacités psychomotrices, de lecture de l'espace et de respect du temps social et des normes sociales (Le Breton 2006) faisant apparaître des espaces fragmentés où les populations les plus vulnérables sont « insularisés ». Des cercles vicieux apparaissent où la pauvreté implique moins d'accès au potentiel de la ville engendrant plus d'exclusion et de marginalité (Orfeuill 2003).

- Les déplacements constituent des pratiques pour lesquelles la question de la sécurité est déterminante. La sécurité dans les moyens de transport et lors des déplacements nécessaires pour y accéder est de nature à conditionner la mobilité des populations. Ce niveau d'analyse est ainsi relié au premier dans la mesure où l'accessibilité aux quartiers dépend des caractéristiques sécuritaires de l'offre de transport.

1.4. Etat de la connaissance sur la sécurité urbaine et la mobilité à Tunis

L'examen de la problématique de la sécurité urbaine en Tunisie aujourd'hui nécessite en premier lieu un retour sur l'équilibre socio-politique qui a prévalu les dernières décennies avant 2011. En effet, le régime en place s'appuyait sur un « *pacte de sécurité* » destiné à assurer l'ordre et la tranquillité, dont les dimensions fondamentales étaient la recherche d'insertion économique et la négociation permanente » (Hibou 2006) qui s'ajoutaient aux quadrillages policier et partisan. A travers ces mécanismes, « *l'État tentait de prévenir tout ce qui pouvait être incertitude, risque, danger, et il était en cela légitime parce qu'il répondait à un désir d'État de la part de la population, un désir de protection, de consommation et de modernité* » (Hibou 2011).

Après 2011, les bouleversements socio-politiques ont été accompagnés par une baisse de la capacité de l'Etat à assurer la sécurité pour l'ensemble des citoyens (PSI 2016, Clingedael

2015). Des pratiques communautaires ou citoyennes ont émergé dès le 14 janvier 2011 pour essayer de combler le vide laissé par le retrait de l'Etat à travers les comités spontanés de protection des quartiers. Ces comités n'ont pas réussi cependant à combler le retrait de l'Etat. Très rapidement, ils ont disparu ou été prolongés par des groupes à forte connotation politique (ligues de protection de la révolution). Au même moment, des groupes salafistes ont de leur part essayé, dans les quartiers populaires, de contrôler l'espace public.

Le rapport de l'*International Crisis Group* (2015) souligne les dysfonctionnements de l'appareil de sécurité intérieure et sa difficulté de faire face aux violences jihadistes qui se multiplient (attentats de Tunis et de Sousse, en mars et juin 2015, et les attaques fréquentes contre la police, la garde nationale et l'armée et qui démontrent la percée significative des groupes islamistes radicaux). Selon cette étude, les autorités « *éprouvent des difficultés à faire face à cette menace et à développer une politique publique de sécurité* » comme combinaison de raisons internes aux forces de sécurité et de contexte régional. L'étude préconise une réforme des forces de sécurité interne afin d'éviter la gestion des crises au coup par coup. Cette réforme serait à coupler avec des actions urbaines (sur l'habitat dégradé) et culturelles. Mais en dépit de l'incapacité de l'Etat à répondre convenablement aux demandes en matière de sécurité et de ce besoin de réforme, l'État tunisien « *possède actuellement suffisamment de ressources sociales et politiques pour contrer l'émergence d'une offre plurielle de sécurité* » (PSI 2016). Au-delà de jeu de la capacité/incapacité et de l'effet de la Révolution de 2011 et de la phase de transition qui l'a suivie, des lacunes sécuritaires persistent en Tunisie en général et dans les quartiers populaires du Grand Tunis en particulier.

Certaines études empiriques ont cherché à pousser les investigations, notamment auprès des jeunes et des femmes. L'analyse réalisée sur la violence scolaire (Paye 2006) met en exergue l'importance d'une violence symbolique de l'institution scolaire, la faiblesse du principe de justice scolaire, l'absence d'une action collective et le *burn-out* du personnel scolaire. L'étude souligne également que lorsqu'il s'agit de l'école des populations défavorisées, se pose la question plus générale de la violence sociale, économique et politique dans une société, dont sont prioritairement victimes les groupes discriminés et leurs enfants exacerbant ainsi leur vulnérabilité.

D'autres études de cas réalisées en Tunisie ont souligné les comportements sexuels à risque des jeunes et le fait qu'un jeune sur cinq a subi de la violence physique et un sur quatre l'a pratiquée, davantage dans l'espace extrafamilial¹ (MST/SIDA 2014); les violences² à l'encontre des femmes dans l'espace public et qui concerne une femme sur deux³(Credif 2016). L'enquête sociologique réalisée sur les quartiers d'Ettadhamen et de Douar Hicher (Lamloum 2015) a pointé du doigt la superposition des processus de stigmatisation et d'exclusion qui s'ajoutent à la violence, dans un contexte où le rapport aux institutions publiques est problématique.

1 Durant l'année qui a précédé l'enquête.

2 Violences psychologiques à 78%, sexuelles à 75% et physiques à 48%.

3 Durant les quatre années qui ont précédé l'enquête.

1.5. Radicalisation et émergence de nouvelles formes de violence

La radicalisation violente en Tunisie touche essentiellement les jeunes ; ces mêmes jeunes décrits par la Banque Mondiale comme étant des Neet à 33% (*not in education, nor in employment, nor in training*). Ainsi, selon une étude commanditée par le Centre tunisien de Recherches et d'Etudes sur le Terrorisme (CTRET) et élaborée à partir d'un échantillon de 1000 terroristes et 384 dossiers judiciaires présentés entre 2011-2015, 75% des détenus dans le cadre des affaires de terrorisme appartiennent à la catégorie 18-34 ans⁴ et 90% ont moins de 40 ans, 40 % ont suivi un cursus universitaire ce qui permet d'écartier l'idée que les personnes dépourvues d'éducation sont les plus propices à être recrutées et que les personnes radicalisées ont, en Tunisie, à l'image de leurs concitoyens, eu accès à l'enseignement supérieur.

Le rôle joué par les réseaux sociaux et les outils de radicalisation de la pensée utilisés par les réseaux extrémistes est crucial. Ainsi, plus de 46% des accusés de terrorisme auraient été influencés par des ouvrages religieux, 11% ont été embrigadés sur internet, tandis que seuls 3% l'ont été par les médias (journaux, télévision, radio). Les activités de prosélytisme ont exploité, en plus des réseaux sociaux, les espaces de socialisation allant de la prédication dans des tentes installées en plein air, aux prêches prononcés dans les prisons, les lycées, les universités, les mosquées, les lieux publics et les associations sportives.

Dans certains quartiers, une police des mœurs s'est constituée en s'inspirant de l'institution étatique saoudienne *Al-Amr BilMaâroufwaNahy Al-Monkar* (promotion de la vertu et prévention du vice), dont le nom a été repris dans une demande de création d'une association en Tunisie en février 2012⁵.

L'engagement violent semble s'inscrire dans un discours de rupture particulièrement dans certains territoires en premier lieu desquels figurent les quartiers populaires du grand-Tunis et certaines régions de l'intérieur. Ainsi, Tunis et l'Ariana totalisent le plus de terroristes entre 2011 et 2015, soit respectivement 181 et 61 alors que Sidi Bouzid, Kasserine et Jendouba en comptent 138, 52 et 53.

Confronté à cette situation complexe et à ses conséquences sur le terrain, l'Etat tunisien paye le prix de l'absence d'une stratégie nationale de lutte contre la menace jihadiste. En effet, « *bien que déterminées à s'attaquer à ce défi sécuritaire, les autorités n'ont pas encore mis en œuvre de stratégie multidimensionnelle permettant d'agir sur les causes de cette violence (prévention) et d'améliorer sensiblement les capacités des forces de l'ordre (anticipation, coordination, réaction, adaptation)* ». La compréhension de la genèse et du fonctionnement du processus de radicalisation reste lacunaire et aucun des deux documents stratégiques qui ont été élaborés en 2014 et 2015, n'a été publié. De plus, la réponse à la radicalisation

4 <http://www.lecourrierdelatlas.com/tunisie-hamza-meddeb-%C2%AB-la-montee-de-la-radicalisation-n-est-pas-liee-a-la-democratisation-%C2%BB--7021>

5 <http://www.kapitalis.com/proximite/53-societe/8625-tunisie-les-tunisiennes-seront-elles-contraintes-de-se-couvrir-les-yeux-.html> & <http://www.kapitalis.com/politique/national/8401-tunisie-legalisation-dune-milice-islamique-sous-le-couvert-dune-association.html> Après avoir essuyé un premier refus, l'association a changé de nom pour adopter celui de 'Al-Jamia al-Wassatia Li-TawiaWal-Islah' (Association centriste de sensibilisation et de réforme).

et à l'extrémisme violent reste essentiellement sécuritaire et conjoncturelle⁶ car « aucune stratégie allant au-delà de la sécurité au sens strict (défense, intérieur, justice), prévoyant des dispositifs susceptibles d'être affinés en fonction de l'évaluation de leur impact sur le terrain, n'a été rendue publique et surtout appliquée à ce jour »⁷ mettant au jour la faiblesse de la réponse de l'Etat face à une menace croissante nécessitant de faire intervenir des acteurs divers permettant de couvrir les différents champs investis. Les ressorts de l'exclusion sociale de l'injustice, des violences et humiliations policières, sont savamment exploités par les groupes jihadistes qui visent principalement les jeunes issus des régions rurales et des zones périurbaines défavorisées. Or ces questions ayant trait à la bonne gouvernance, aux droits économiques et sociaux et à la justice sociale ne sont pas intégrées dans l'analyse ni la prise en charge de la situation.

La réaction de l'Etat tunisien face à la menace terroriste en 2013-2014 a consisté en la création de nombreuses structures bureaucratiques essentiellement liées aux ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur, sélection éloquentes en termes de conception de la réponse à apporter (*International Crisis Group* 2016).

Au regard des institutions de tutelle de ses nombreuses structures, il apparaît clairement que seul le levier sécuritaire a été actionné et qu'un travail d'envergure en matière de prévention, d'éducation, et de suivi au niveau des communautés n'a pas été à ce jour entrepris. Ainsi, aucun outil visant à aider des individus susceptibles de tomber dans « l'extrémisme violent » (El Difraoui 2017), ayant pour objectifs d'identifier des individus « à risque », d'évaluer la nature et la gravité de ce risque et développer les mesures de soutien les plus appropriées pour les personnes concernées, n'a été élaboré.

1.6. Gouvernance locale et sécurité

Selon la loi organique des communes⁸, la commune « participe dans le cadre du plan national de développement à la promotion économique sociale et culturelle de la localité ». Le fonctionnement des communes prévoit la création de huit commissions permanentes, aucune d'entre elles n'inclut la question de la sécurité ou du dialogue. Cependant, l'article 76 de cette loi stipule que le président du conseil municipal est chargé sous l'autorité de tutelle de l'exécution des lois et règlements sur le territoire de la commune et de l'exécution des mesures de sûreté générale. L'article 81 introduit les règlements communaux qui portent sur un ensemble de sujets dont la sûreté et la tranquillité publique et la prévention des accidents et fléaux. Le président de la commune exerce les fonctions relatives aux règlements municipaux alors que les agents de sûreté sont chargés de l'exécution des arrêtés qu'il prend.

6 Cette réponse sectorielle et ses conséquences néfastes en termes d'efficacité ont été soulignées par le DCAF : « une stratégie globale de renforcement des capacités nécessaires à la lutte contre l'extrémisme violent ne peut se limiter à une assistance antiterroriste d'ordre militaire. » in Le rôle de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité dans la lutte contre l'extrémisme violent dans la région MENA, Février 2015 , http://www.dcaf-tunisie.org/adminDcaf/upload/ejournal/document-fr_10219.pdf

7 Voir le rapport « Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie » , *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord de Crisis Group N°161*, 23 juillet 2015

8 Loi 75-33 du 14 mai 1975

Si les textes ont défini certaines prérogatives mais limité l'action des communes en matière de sécurité et relié leurs interventions aux structures étatiques en décision (tutelle) et en exécution (agents de sûreté), la pratique sur le terrain montre que les communes assument très faiblement des responsabilités à ce niveau. Même la gestion de la circulation routière interne échappe aux pratiques municipales. Le rôle des communes en matière de dialogue à l'échelle locale est absent des textes, et pas assez recensé dans la pratique. Les conseils régionaux, collectivité locale à l'échelle régionale, comportent dans leur prérogatives plus de missions relevant de la coordination, mais orientées vers les questions de développement.

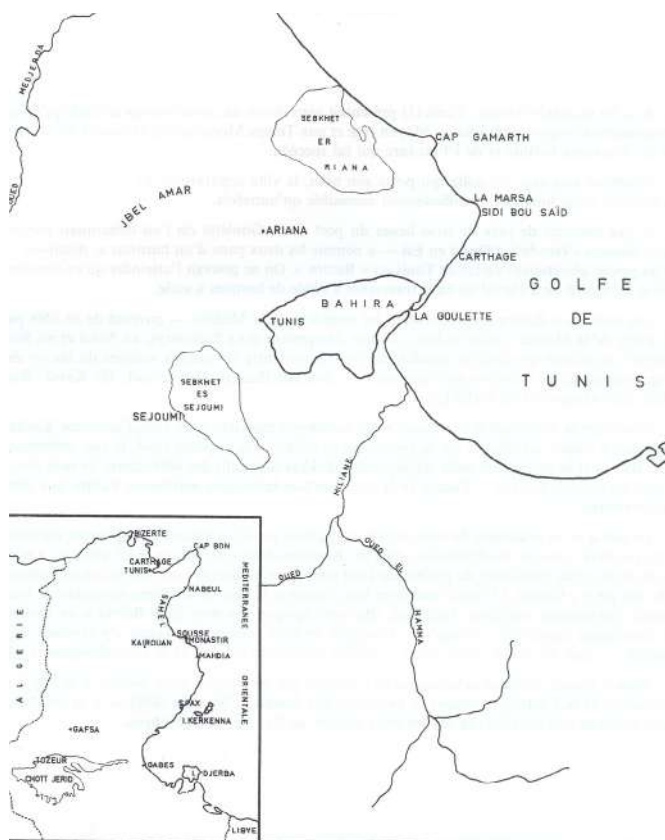
L'engagement du pays dans la décentralisation depuis l'adoption de la constitution de janvier 2014 n'a pas comporté un transfert de compétences sécuritaires vers les collectivités locales. Au contraire, la police municipale est maintenant sous l'unique autorité des structures de la police et toute demande des maires de mobilisation de la force publique, même pour relever des constats, doit transiter par les chefs des postes de police.

2. LA MEDINA DE TUNIS : ÉVOLUTION URBAINE ET SYSTÈME DE MOBILITE

2.1. Introduction

Ce chapitre entend restituer, avec la concision qu'impose une étude concentrée sur les aspects contemporains, l'évolution urbaine de la Médina de Tunis en mettant en exergue la morphologie urbaine, le système économique et la morphologie sociale ainsi que la répartition des habitants et la richesse des apports de populations enregistrées le long des époques.

Le chapitre présente l'occupation du sol actuelle, résultat de l'empilement des divers processus historiques de transformation socio-spatiale notamment dans la frange Est de la Médina, site privilégié par l'enquête. Il décrit également le système de mobilité dans ce territoire.



PLAN DE SITUATION DE TUNIS

Figure : plan de situation de Tunis in REVAULT Jacques, *Palais et demeures de Tunis (XVIe et XVIIe siècles)*, Editions du Centre national de Recherche scientifique, France, 1980.

Au départ était le site : des collines, assez basses, comprises entre deux lacs, le *Sebkhet el Sijoumi*, lac salé, et el *Bouhaira*, lac recouvrant des terres marécageuses, entourées de prairies verdoyantes et dominant la mer méditerranéenne. Ce site fut choisi pour l'édification de *Tarchich*, ancien nom de la ville, à l'époque de la fondation d'Utique, première ville phénicienne d'Afrique au XI^{ème} siècle av. J.C.

La création de Carthage, puissante métropole voisine réduisit Tunis à un modeste centre urbain périphérique et dépendant de la capitale, peuplé pour l'essentiel de nomades libyques installés dans des camps de fortune.

Au pouvoir impérial romain se succéderont un royaume vandale (du V^{ème} au VI^{ème} siècle) et l'empire byzantin (du VI^{ème} siècle au VII^{ème} siècle) qui n'influèrent que fort peu le site de Tunis qui n'est, après dix-huit siècles d'existence qu'une modeste ville, plus proche d'un campement nomade que d'un réel centre urbain, que domine un temple jadis sacré que la population christianisée depuis le III^{ème} siècle ne fréquente guère.

2.2. Historique de l'évolution urbaine de la Médina de Tunis

Tunis au XIXème siècle

En cette première moitié du XIXème siècle, la Médina de Tunis semblait immuable. Son empreinte est celle de son apogée sous les Hafisdes. La Médina centrale couvre une centaine d'hectares et est coiffée à l'ouest par le complexe palatial et militaire de la Kasbah. Elle est flanquée de deux faubourgs, au nord (BabSouika, 100 hectares) et au sud (Bab el Djezira, 70 hectares) qui sont séparés du noyau central par une muraille intérieure héritée de la Médina des origines. Le réseau soukier dense conservait sa spécialisation et le système des corporations de métiers continue à fonctionner à l'abri des mutations économiques qui ébranlent l'Europe.

Le réseau soukier se développe autour de la Grande Mosquée, cœur battant de la ville et ordonnatrice, de par ses dimensions physiques et symboliques, des activités économiques et est prolongé par un tissu résidentiel.

C'est l'urbanisme de l'intimité qui fait se succéder au cœur culturel et économique, un urbanisme trouvant sa source dans la loi charaïque (Van Staevel 2008), générateur d'espaces clos refermés sur eux-mêmes. Le tissu résidentiel, dense, est sillonné par les parcours principaux reliant les portes de la ville au centre culturel et est composé de groupements de maisons à patio ponctué d'équipements publics, *masjid* (oratoire), *kottâb* (école coranique), *médersa* (collège universitaire), *hammâm* (bain maure), café, *koucha* (four à pain), *fondouk* (hôtellerie), *torbet* (monument funéraire) pensés de manière à compléter le quartier et à en faire une unité de ville, l'équivalent d'une paroisse (Frey 2001). Les impasses, concourant à la privation de l'espace se prolongent à l'intérieur des maisons à patio par les entrées en chicanes – *driba* – protégeant l'intimité des intérieurs de la rue. C'est là l'expression de la séparation nette entre l'ordre de la famille et l'ordre de la communauté (Binous et Eckert 1980).

Dans ces espaces particuliers, qu'est-ce d'autre qu'une rue qu'un cheminement entre des espaces public au travers de groupements résidentiels et de leurs services « de proximité » ? Qu'est-ce donc qu'une place ? Un lieu consacré à des activités économiques spécifiques, espaces de foire et de marché, « *poches de ruralité dans le monde urbain* » ou un espace libéré après la disparition d'édifices désaffectés (Abdelkafi, Ben Bechr, Binous 1985).

Le réseau viaire comprend, outre parcours principaux conduisant des portes de l'enceinte vers la Grande Mosquée et le quadrilatère soukier « des bretelles de parcours principaux conduisant vers une autre porte sans toucher le centre religieux et commerçant, parcours secondaires se branchant sur les parcours principaux et/ou leurs bretelles, des voies de desserte partant des parcours principaux et/ou secondaires, voies d'accès reliant les espaces de surfaces ou noyaux intérieurs résidentiels aux espaces linéaires du système viaire » (Binous et Eckert 1980).

Tunis est « *préindustrielle, précapitaliste, précoloniale [...] et son organisation urbaine, tant du point de vue social que spatial, va connaître entre 1840 et 1881 – période charnière de son évolution – les premières transformations majeures mettant fin à une gestation urbaine plus que millénaire* » (Abdelkafi, Ben Bechr, Binous 1985).

Le système économique traditionnel fut mis à mal sérieusement par l'industrialisation de la production européenne et la pénétration toujours plus grande des produits manufacturiers européens dans le marché tunisien.

Le XIX^e siècle, malgré des sursauts salutaires aux temps de *Hammouda Pacha* puis d'*Ahmed Pacha*, est celui du renversement des clartés. Le poids de la diplomatie européenne, celle des consuls des nations, est tel que l'État tunisien peine à maintenir des mesures protectionnistes (Ganiage 1959). L'abolition de la course, suite à la démonstration navale de Lord Exmouth, vient priver la régence de sources de revenus considérables. Les industries européennes vont jusqu'à copier les modèles nationaux concurrençant ainsi les produits tunisiens sur leur propre marché et sur les marchés traditionnels à l'exportation. Les registres de perception des impôts conservent de nombreux témoignages de cette décadence de l'artisanat local faisant état de la fermeture de nombreux commerces, de la dégradation de nombreux souks par défaut d'entretien, de la baisse du nombre d'artisans en activité, de la baisse de leur revenu moyen et de l'augmentation des dettes non honorées. C'est un secteur désormais en forte baisse d'effectifs et de moyens qui continue néanmoins à fasciner les voyageurs et gentilshommes de fortune qui affluent d'Europe dans ce pays accueillant.

Charles Lallemand, peintre français, croquera des portraits d'artisans intemporels à la fin du XIX^{ème} siècle où la morphologie de la rue continuait à traduire en langage urbain, les réalités sociales et économiques des métiers (Lallemand 1890). Mais la transformation amorcée était irrévocable et ni les réformes de *Khair-Eddine*, entreprise lors de son mandat de Grand-Vizir ni celles entreprises à l'époque du protectorat ne suffiront à éradiquer la mal frappant l'artisanat et son habitus urbain. Les espaces de production et de vente, les lieux de vie et l'art de vivre en Médina en seront les victimes.

Le constat de la dégradation de l'espace bâti, maisons en ruines, échoppes fermées, égouts à ciel ouvert, amoncellement des déchets à l'entrée de la ville, les conséquences migratoires des famines sur une population rurale famélique à laquelle s'ajoute les migrants venus de Sardaigne, de Sicile, de Grèce et de Malte, entassés dans des les fondouks du quartier franc, rendent nécessaire l'emprunt d'une forme d'administration qui ordonne et organise la ville. La municipalité de Tunis est créée le 3 août 1858 soit une année après le pacte fondamental promulgué par *Mohammed Bey* à la suite du Congrès de Paris de 1856, le 10 septembre 1857, premier texte qui garantit les libertés de ses sujets et leur égalité.

La création de cette institution⁹, qui prolonge les efforts, ruineux, de modernisation du pays entamés par Ahmed Bey, va renforcer, par les commissions créées, l'ingérence des consuls représentant les puissances étrangères à Tunis et protecteurs de leurs nationaux grâce à la juridiction des tribunaux consulaires. La place de la Bourse, située au cœur du quartier franc, face à la Porte de France (*Bâb el Bahr*), déplacée pour l'occasion, devient le centre névralgique du pays entraînant un inversement des axes de fonctionnement de la ville se faisant au détriment de l'axe nord-sud. La construction, aux frais de la régence, du nouvel hôtel consulaire français inauguré en 1860, le long de la promenade de la Marine, en dehors de la Médina centrale, annonce les déséquilibres à venir. Celle-ci accueillera gardes, postes, chemins de fer, consulats (celui de Grèce s'établit en face de l'hôtel consulaire de France en 1875), marché central, port et entrepôts. Avec l'installation du protectorat, c'est la zone située entre la Porte de France et le lac qui est immatriculée et qui va servir de fondement à la ville européenne.

9 Sur le pouvoir urbain dans la Tunisie ottomane et la création de la municipalité de Tunis, lire : LAFI Nora (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, 370 p., p.229-254.

Tunis devient double. La ville coloniale poursuit son développement en parallèle avec la multiplication de lotissements, au-delà de la ceinture des boulevards, dans des sites plus aérés où poussent des banlieues composées de quartiers de villas pour Européens. La centralité a pour principal espace d'expression celui de l'avenue de la Marine qui accueille des bâtiments administratifs et des immeubles de bureaux, concurrençant le centre historique de la Médina et en particulier la *Kasbah* et le boulevard *Bâb Bnet*. Pour les autorités coloniales, l'état de la Médina justifie la présence française et témoigne du besoin « d'ordre ». Cette lecture, imprégnée des dogmes de la « mission civilisatrice » de la puissance coloniale, est mise à nu par Jacques Berque :

« Irrationnel, déraisonnable ou du moins ce qui semble tel. Et telle apparaît la Médina à ses nouveaux occupants. Telle elle apparaît encore là où elle se conserve, encore que, de notre côté, la méfiance du soldat et l'effroi, de l'ingénieur sesoient mués, respectivement, en critiques de l'urbaniste et en émois de l'esthète. Le dangereux s'est ainsi mué en "insalubre " ou en "pittoresque" » (Berque 1958).

La Médina n'est pas en reste et l'attention municipale se porte sur l'assainissement de la Médina, aboutissement logique de la conception hygiéniste toujours en vigueur, en commençant par son quartier juif, la *Hâra*.

Les grandes opérations urbaines du XX^{ème} siècle : l'assainissement de la Hâra de Tunis

La population juive de Tunis a obtenu droit de cité¹⁰ au X^{ème}-XI^{ème} siècle, privilège accordé par le saint Mahrez ibn Khalef, passé à la postérité comme *Soltân el Médina* (Sultan de la ville), qui leur réserva la partie Nord-est de la cité où il leur donne le droit d'édifier un fondouk pouvant abriter cinquante familles. La Hara était organisée selon des quartiers d'habitations avec souks, fondouks et bains, le tout structuré autour de la Grande Synagogue (Revault 1963)¹¹. L'arrivée des juifs livournais, appelés *Grâna*, fuyant les persécutions, engendra une crise de logements qui se traduit par l'annexion progressive des abords de la *Hafsiatout* au long du XIX^{ème} siècle. En ce début de XIX^{ème} siècle, la *Hâra* s'inscrit dans un territoire bordé par les *oukelas* maltaises, la rue des *Djerbiens*, la *Hafsia* et deux quartiers réservés (*Abdallah Guech* et *el Baiane*) aux contours incertains. Pour Paul Sebag, la *Hara* est un ghetto (Sebag 1959), alors que « *approches sociologiques et descriptions littéraires brossent le même tableau d'un milieu urbain déchu en proie à une pathologie sociale, espace de misère endémique et séculaire qui réclame pour être assaini une œuvre d'aménagement à caractère social* » (Abdelkafi 1989).

La paupérisation de la population qui y réside a entraîné la forte dégradation du bâti et le départ des familles qui en ont les moyens de la *Hâra*¹². Celles-ci sont remplacées par de nouveaux arrivants encore plus démunis parmi les chrétiens et les musulmans ce qui accentue l'image de pauvreté et de détérioration qui colle au quartier depuis les années 1860 sans compter l'hébergement de l'un des quartiers réservés (Larguèche 1999)¹³.

10 La population juive était confinée auparavant dans le quartier périphérique d'elMallasine.

11 Le fondouk apparaît comme une des structures essentielles dans un quartier qui accueille de nombreuses immigrations (juifs andalous venus d'Espagne au XVII^{ème} siècle et juifs livournais venus d'Italie au XVIII^{ème} auxquels s'ajoute une communauté de marchands voyageurs.

12 La maison du Caïd des juifs Nessim Semmama est elle-même oukalisée et occupée par des familles israéliennes.

13 LARGUECHE Abdelhamid. *Les ombres de la ville. Pauvres, marginaux et minoritaires à Tunis (XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles)*. Manouba, 1999.

La municipalité puis l'administration centrale mettent au point un projet d'assainissement des quartiers juifs (en réalité des travaux de démolition-construction) de 1918 à 1939 qui se résume en la construction d'un ensemble de logements destinés au recasement des familles de la *Hâra*. Cette action comporte une première phase, (de 1918 à 1928) d'expropriation d'immeubles vétustes transformés en dépotoirs au cœur de la *Hâra* et destinés à être remplacés par un groupe de maisons saines distribuées ; « *l'opération sanitaire consiste à détruire la Hâra pour la rénover, non à réparer les maisons existantes pour soulager la misère de la population* » (Abdelkafi 1989) tandis que le formalisme architectural, à travers l'exploitation du style « Arabisation », apparaît comme unique recours facilitant l'insertion dans une morphologie urbaine traditionnelle. Au final, cette opération est entreprise en 1936 et devant leur grande vétusté n'a épargné que peu d'édifices et de ruelles. Le bilan en est la construction de quatre immeubles de recasement dont trois de quatre niveaux, avec rez-de-chaussée commercial, organisés autour de cours intérieures qui permettent de reloger 400 familles juives dans des appartements pourvus d'eau courante, d'électricité et de gaz.

Après la seconde guerre mondiale, le projet d'assainissement est loin de faire l'unanimité. La municipalité est en butte aux critiques et doit faire le constat du déficit enregistré dans l'opération des quatre immeubles de recasement. C'est donc la Commissariat à la reconstruction et au logement qui est saisi et qui décide de déclarer la *Hâra* insalubre. Un périmètre de rénovation sera approuvé par décret le 22 juillet 1954 et la municipalité se contentera de débloquer un crédit de 10 millions de francs destiné à l'amélioration de l'habitat (consolidation des structures et confortation) pendant que l'Alliance israélite et l'Œuvre de secours à l'enfance prennent en charge l'édification d'une garderie, d'un dispensaire et d'une synagogue. L'immigration juive vers la ville européenne continue elle au rythme de la réussite des membres de la communauté. Ainsi, « *En 1949, le quartier de Tunis-Hara comptait encore 600 immeubles, 3 000 familles et 15 000 personnes, soit la moitié de la population juive ; en 1956, il abritait un peu moins de 8 000 habitants, la population juive de Tunis comptant 30 000 habitants* ». (Cattan 2007).

El Kherba : trou béant au cœur d'El Maktar

Le même territoire vient de connaître un autre traumatisme, au trou béant de la Hafsia, s'ajoute le creux causé par les bombardements alliés sur le quartier franc, à l'emplacement du poste télégraphique. C'est la naissance du quartier de la *Kherba* (ruine), originellement appelé *Mdaq El Halfa* sis dans la partie sud de la Médina Centrale. Brèche ouverte dans la Médina, ce secteur, rattaché auparavant au quartier d'*El Maktar*, voit les démolitions initiales causées par l'aviation alliée aggravées par des démolitions ponctuelles aboutissant ainsi à dégager environ 8000 m² d'espace libre au cœur d'un tissu originellement dense. Situé dans la partie basse de la Médina, le long des anciens remparts, ce quartier se trouvait autrefois proche du port et prolongeait le quartier franc qui cumulait toutes les activités qui lui étaient liées. Au XIX^{ème} siècle et sous le Protectorat, la *Kherba* avait conservé un caractère commercial appuyé et renforça sa vocation de vecteur de liaison entre la Médina et la ville neuve. La présence d'agences consulaires, d'un service télégraphique et la proximité du marché central et de comptoirs commerciaux et d'agences maritimes a renforcé la mixité sociale du quartier qui a de même accueilli la première école multiconfessionnelle du pays (Collège Saint-Louis), sise à l'impasse du Missionnaire, fondée par l'abbé Bourgade (Gutron 2005), aumônier de la chapelle Saint-Louis (nomination due à la sollicitude d'Émilie de Vialar, Mère supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, rencontrée en Algérie en 1838, alors qu'il était vicaire à la cathédrale d'Alger) et un hôpital français (Hôpital Saint-Louis) aménagé dans l'enceinte de la caserne *Sidi Ali Azouz*, construite sous le régime de *Hammouda Pacha El Hussein* (1781-1813) et s'étalant sur 1500 m² de surface. Cet hôpital principal complétait un dispositif comprenant un autre hôpital bien plus modeste et situé non

loin de là, rue du Bon Secours. Le quartier recèle aussi de grandes demeures aristocratiques telles que le Dar *BeyramTurki*, édifiée au début du XVII^e siècle dans un style hafside datant encore en vogue à l'époque et couvrant 885 m² de surface (Akrout-Yaiche, Bejaoui, Guezzah, Mouhli 2012).

Ce quartier, devenu la plus grande aire de stationnement de la Médina, est décrété par les pouvoirs publics « zone prioritaire » à aménager en 1954.

La Médina centrale à l'aube de l'indépendance

La Médina est, à la proclamation de l'indépendance du pays, le 20 mars 1956, « un ghetto pour musulmans » selon la formule de Fatma Ben Bechr. Peu nombreux, sont les musulmans ayant pu s'installer dans la ville européenne et encore moins nombreux sont ceux qui ont pu s'établir dans les seules banlieues musulmanes, les cités *Tawfiq* et *El Omrane*. La Médinase densifie et les populations rurales migrantes, en quête d'une meilleure vie, ne trouvant pas à se loger dans la Médina surpeuplée ni dans la ville européenne, interdite aux autochtones, avait dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, entamé la constitution de gourbis à la périphérie immédiate de la ville. Ces poches d'habitat informel ne vont cesser de se développer et entamer avec la Médina de Tunis, on le verra plus loin, une relation complexe de transfert de populations. L'émigration rurale commencera en effet partir des années 1930, et consistant en flux de ruraux prolétariés qui remplacent progressivement la bourgeoisie locale. En 1968, les 2/3 des chefs de ménages de la Médina sont nés en dehors de Tunis et le 1/4 des logements étaient occupés par 4 à 12 ménages chacun avec en moyenne 4 personnes par pièce. Cette densité importante (520 hab./ha. en moyenne) a entraîné une dégradation du bâti. Devenue un lieu d'accueil privilégié de la migration économique rurale, la Médina voit son économie basculer. La vieille ville devient un centre économique populaire hypertrophié qui dessert la population rurale de toute l'agglomération tunisoise. L'espace résidentiel est entamé par la sur-densification et l'introduction d'espaces de production et de commerce à l'intérieur des habitations même (Daoulatli, Binous, Lesage 1982).

Le processus de recouvrement de la souveraineté nationale s'est traduit par une « tunisification » de la population du pays et de son économie. La population européenne est particulièrement visée et, par un ensemble de mesures administratives, invitée à quitter le pays. Ainsi, la population étrangère passa de 160 000 à 25 000 personnes en l'espace de dix années (1956-1966) tandis que le brassage social augmenta par les apports de populations originaires de l'intérieur du pays. En 1976, 41 % des habitants de Tunis sont originaires du Haut Tell (Béja, Jendouba, Le Kef, Siliana), 19% du Nord-Est (Zaghuan, Bizerte, Nabeul), 17 % du Sahel (Sousse, Mahdia, Sfax et Monastir) et 15 % du Centre (Kairouan, Kasserine et Sidi Bou Zid) tandis que les personnes originaires du Sud (Gabès, Gafsa, Médenine) ne représentent que 8% de la population (Abdelkafi, Ben Bechr, Binous 1985). Un tel chamboulement de la composition sociale et démographique n'est pas sans effets sur la ville. La forte dichotomie entre Médina et ville européenne est fortement bousculée à tel point que la Médina est appelée « l'antithèse de la ville européenne » (Escher, Schepers 2008). La Médina, « Ghetto musulman » pendant le Protectorat, perd une bonne part de sa population la plus aisée. Aristocratie et bourgeoisie investissent les appartements et les villas des quartiers résidentiels, quittant leur demeure et entraînant la disparition du modèle patriarcal d'occupation des demeures familiales dont l'unité est protégée par le système des biens de mainmorte (*Habous*). Ces demeures, abandonnées sans état d'âme pour épouser l'art de vivre du moment, promu en haut-lieu, seront louées à la pièce à des familles défavorisées de migrants d'origine rurale qui les occuperont, à peu de chose près, comme des gourbis. Le patio, lieu de vie, ne peut être occupée par des familles qui ne se connaissent pas et devient un lieu de passage afin d'éviter la promiscuité. La taudification de la vieille ville est en cours. Alors que l'Etat, désormais républicain et jacobin, planificateur et centralisé,

s'attaque à la « dégourbification » du pays par la suppression pure et simple des bidonvilles, la Médina, elle, se taudifie et voit nombre de ses demeures et de ses monuments transformés en *oukelas*¹⁴.

Avec l'indépendance, aussi, les projets de percée de la *Hâra* reviennent au goût du jour, sous couvert d'un extrémisme moderne voulant faire du passé table-rase et porté sur les grands projets de percées. Les travaux de démolition reprennent en 1961-1962 dans le quartier de la *Hâra* dont le périmètre ainsi dégagé se voit élargi. Il est rapidement investi par les fripiers, les brocanteurs et les étalages du *Souk el Hout* détruit. Un projet de rénovation, porté par l'administration municipale épaulée par la coopération technique bulgare voit le jour et connaît même un début de réalisation : deux écoles, un club de jeunes, un centre social seront édifiés entre 1964 et 1968. Un marché, opération ratée, sera investi en friperie. La démolition et la reconfiguration brutale du quartier *Sidi el Béchir*, dans le faubourg de *BabDjezira* en 1967 faillit se terminer en insurrection contre les autorités et marqua, au moment où fut créée l'Association de Sauvegarde de la Médinade Tunis le terme des opérations de grande envergure décontextualisées. Il ne fait que refléter l'influence de la planification économique socialisme sur l'esprit des gouvernants.

2.3. Occupation du sol et projets urbains

Plusieurs projets ont vu le jour au sein de la Médina de Tunis qui en ont façonnée la forme actuelle.

LA HAFSIA - Restructuration d'un quartier dégradé

La Hafsia, après avoir connu les démolitions entamées dès 1919 et suivies des deux vagues de démolition-reconstruction dans les années 1930 évoquées *supra* et fortement liées à la rénovation de la *Hâra* est l'objet d'un projet de restructuration en deux étapes et traitant 13.5 hectares.

Portée par l'Association de Sauvegarde de la Médina, qui en réalise les études et révèle l'ampleur du phénomène de la taudification en Médina (A.S.M.) de Tunis, entre 1972 et 1975, une première tranche de construction est réalisée portant sur 100 maisons à patio et une centaine de boutiques, rompant avec la morphologie urbaine traditionnelle et affichant voirie orthogonale et bâti vertical. Les conséquences sur l'environnement immédiat sont moins reluisantes. Ainsi, une fois la première tranche finalisée, les quartiers de Sidi Younes et de *Sidi el Baianse* voyaient affublés de respectivement 56% et 47% de chômage ou de sous-emploi de la main d'œuvre et les revenus des ménages bien en deçà du SMIG. Enfin, seuls 21% des ménages de *Sidi Younes* et 10% de ceux de *Sidi el Baian* étaient propriétaires, tandis qu'ils étaient respectivement 9% et 14% à squatter les lieux¹⁵.

14 Le phénomène de la location à la pièce pour plus de 4 ménages sans relations de parenté, entraînant une sur-densification des maisons et, en conséquence, accélère leur dégradation. Il fut qualifié d'« oukalisierung » par les équipes de l'ASM chargées de l'étude de ce type d'habitat. Le terme *oukala* désignait, à l'origine, les pensions louées pour une semaine ou pour quelques jours à des hommes célibataires cherchant du travail en ville et historiquement, des espaces de production et de stockage de marchandises habités par des artisans. Les *oukalas* historiques étaient les premiers immeubles de la Médina où des chambres simples étaient louées à des familles entières.

15 BARDOS Anna, <http://web.mit.edu/akpia/www/AKPsite/4.239/hafsia/hafsia.html>

Cette première tranche, récompensée par le prix Aga Khan d'Architecture en 1983, est suivie de la seconde portant cette fois-ci sur un projet intégré, également étudié par l'A.S.M, ayant pour maître d'ouvrage la municipalité et pour maître d'ouvrage délégué l'A.R.R.U. (l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine) et dont l'un des objectifs a été la réhabilitation des constructions existantes, après dé-densification, visant à assurer à chaque famille une surface habitable indépendante de 40m², pourvue au moins d'un point d'eau et d'une cuisine. La réhabilitation a par ailleurs posé un problème important d'ordre juridique : le blocage des loyers et le maintien dans les lieux des locataires.

Au niveau urbain, le projet *Hafsia* a été conçu pour assurer une homogénéité urbaine entre le tissu ancien et le tissu restructuré qui l'entourait. Il a également réussi à revitaliser les activités commerciales du quartier, à remplacer ou réhabiliter plusieurs de ses habitations en ruine et à favoriser les échanges entre habitants de milieux sociaux différents.

Le succès de l'opération était également dû en grande partie à l'ancrage local de l'ASM qui avait assisté le maître d'ouvrage délégué pour l'animation et la médiation et qui avait procédé *in situ* aux modifications nécessaires et aux menus changements de programme¹⁶.

Au total, la construction de 400 maisons en plus de 107 commerces et 24 bureaux permis de reloger un grand nombre de familles touchées par les démolitions, d'initier une nouvelle composante de réhabilitation du bâti ancien et d'attirer l'attention sur les effets pervers de la législation concernant les rapports bailleurs/locataires, les syndicats, les copropriétés, etc.¹⁷ De même, le programme d'intervention réalisé dans le cadre de ce projet a concerné l'installation et le renouvellement des différents réseaux (assainissement, eau potable, gaz, éclairage public), le revêtement de la voirie, et la réalisation d'un certain nombre d'équipements collectifs dont un dispensaire, un jardin d'enfants, un hammam ainsi qu'un lieu de collecte des ordures ménagères¹⁸. Ces équipements vont venir compléter les rares réalisations entreprises depuis l'indépendance bien que les usagers continuent à se plaindre du manque d'aires de jeu pour les enfants et d'espaces verts. Les fortes nuisances, notamment sonores, sont dénoncées ainsi que la congestion des voies de circulation investies par l'automobile. La délinquance quant à elle a fortement baissé au dire des responsables locaux et la sécurité est maîtrisée (AkrouitYaiche 1994). Il est vrai que la question de la sécurité et du contrôle de la Médina, posée avec acuité lors du protectorat français, a pris tout son sens lors des événements du « jeudi noir » correspondant au 25 janvier 1978. La grève générale, décrétée par la centrale syndicale (Union générale tunisienne du Travail – U.G.T.T.), provoqua une campagne médiatique hostile du gouvernement et les principaux dirigeants syndicalistes se retrouvèrent encerclés par les forces de l'ordre et enfermés au Q.G. de l'Union, place *Mohammed Ali*, à proximité de la rue des Maltais (Mongi Slim). Selon une version des faits, c'est de la Médina qu'aurait éclaté l'insurrection, suite à un coup de feu tiré dans les abords de la vieille ville et suivi de jets de pierres dont les auteurs auraient été des jeunes positionnés sur des terrasses. La police ayant décidé de laisser faire, pour d'obscures raisons, c'est l'armée qui sera priée d'intervenir, avec force et brutalité. Le bilan officiel fera état de 46 morts et trois cent vingt-cinq blessés (Le Soult, Rollinde 1999).

16 Toutefois, l'ampleur et la durée du projet (14 millions de dinars sur près de 12 ans) n'avaient pas encouragé les décideurs à reconduire l'opération à Ras Ed-Darb, une autre zone de restructuration urbaine dans la Médina.

17 Informations extraites de AKROUT-YAÏCHE Samia, BEJAOUI Faika, GUEZZAH Abdelkrim, MOUHLI Zoubeïr, *Tunis Patrimoine Vivant. Conservation et créativité. Association de Sauvegarde de la Médina (1980 - 2012)*, éditions de l'Association de Sauvegarde de la Médina, Tunis, 2012, 280 pages.

18 Site de la Commune de Tunis : <http://www.commune-tunis.gov.tn/publish/content/article.asp?id=199>

LES OUKALAS - Assainissement de l'habitat insalubre

Dès 1970, les études effectuées par l'ASM avaient révélé un problème de précarité de logements insalubres et sur-densifiés dans la Médina, notamment dans sa partie centrale. A cette époque, la ville connaissait un mouvement de renouvellement de population intense ; les familles citadines originaires de la vieille ville la quittaient et des immigrants ruraux à faible revenu s'y installaient en y trouvant une structure d'accueil favorable, avec de grandes demeures vides et une typologie de maisons à patio qui se prêtait bien à la location à la pièce en en détournant l'usage. Cette dynamique était d'ailleurs indirectement entretenue par l'Etat qui avait amorcé une dégourbification vigoureuse sans toutefois proposer d'alternatives. Ainsi,

Faisant fi de l'inadéquation des lieux, la nécessité faisant loi, les locataires de fortune partagent toilettes, cuisines et points d'eau dont l'état laisse souvent à désirer. « *Louer une seule pièce était, en effet, la seule option pour des familles, généralement nombreuses, ayant au maximum un ou deux membres actifs.* » (AkrouyYaiche 2002). Une étude menée par l'ASM à la fin des années 1980 mit en évidence l'existence de plus de 600 *oukalas* abritant 3000 ménages (soit environ 15.000 personnes). Promiscuité, comportements à risques et insalubrité constituent le quotidien de ces populations exposées à des conditions de vie inhumaines sous fonds de forte délinquance. En 1990, l'effondrement d'une *oukala* poussa les autorités à agir, craignant la perte de vies humaines. Le projet bénéficie d'un portage politique important après la visite surprise du président de la république. En collaboration avec les divers pouvoirs publics une enquête de grande envergure démontre que les deux tiers des habitants des *oukalas* aux revenus faibles (ne dépassant pas deux cents dinars par mois) sont répartis comme suit: environ 120 vieillards vivent seuls et sans famille. Environ 30% de ces familles vivent sous la responsabilité d'une femme (veuve, divorcée, séparée ou dont l'époux est incarcéré). Les habitants des *Oukalas* appartenant à des catégories sociales à faible revenu. L'autre tiers des habitants ont des revenus moyens (entre 250 et 400 dinars par mois). Les familles nombreuses formant la majorité (5 personnes et plus)¹⁹. Une initiative majeure était enfin prise afin de réduire la précarité de cet habitat. Maintenu jusqu'au début de l'année 2000, l'initiative était devenue un projet à 4 phases et à composantes multiples : relogement des groupes les plus fragiles dans de nouveaux logements octroyés par la Municipalité, dé-densification et remise aux normes d'habitabilité des logements en Médina devant garder leurs locataires, aide à la réhabilitation pour les privés à travers des prêts destinés aux propriétaires occupants et enfin, restauration/reconversion de nombre d'édifices historiques significatifs, anciennement *oukalisés*.

Le projet « Oukalas » a fédéré autour de la Municipalité des institutions-clés concernées par les problèmes du logement : l'ASM, le Service social municipal, l'ARRU ainsi que les différents concessionnaires publics.

En sept années (1991-1997), la Municipalité de Tunis a réussi à reloger plus de 2000 ménages évacués d'urgence de 366 immeubles menaçant ruine et ce en trois étapes et sur des terrains lui appartenant. Ces nouveaux logements construits dans des cités périphériques et dans la Médina étaient cédés aux bénéficiaires, appelés à en devenir propriétaires. Une vraie opportunité pour une population inéligible au système habituel d'accès aux logements

19 Site de la Commune de Tunis : <http://www.commune-tunis.gov.tn/publish/content/article.asp?ID=198&idDiv=7>

sociaux. De locataires, ces ménages devenaient propriétaires d'un logement de 42m² sur une parcelle de 80m² avec possibilité d'extension à l'étage. Ces logements étaient cédés en location-vente, sans intérêt, sur une période de 25 ans (remboursement mensuel d'environ 32 à 40 DT). Il faut toutefois relever que si certains résidents des *oukela*s ont pu être relogés en Médina, nombreux sont ceux qui ont été relogés dans des quartiers naissants situés en périphérie. Ainsi, les anciens habitants de fortune se sont retrouvés répartis entre *Douar Hicher*, *Hayy el Walid* et *el Agba*, quartiers ayant en commun une localisation éloignée de la vieille ville et une insuffisance des dessertes offertes par les transports publics reliant leur nouveau quartier au centre-ville où s'organisait toujours leur vie économique. Ceci coupa les anciens habitants de leur milieu et leur *causa*, dans leur nouvel environnement, de fréquentes suspicions matérialisées en "délits de faciès" (Escher, Schreps 2008). Singulier mouvement de retour à la périphérie de la ville moins de 30 ans après que des habitants des gorbivilles périphériques en aient été boutés dehors *manu militari*

La deuxième composante importante de ce projet concernait la réhabilitation des 404 immeubles identifiés et jugés récupérables moyennant des interventions de consolidation et de remise en état de leurs structures. Cette opération importante devait intéresser environ 1600 ménages et permettre de sauvegarder 180.000m² de planchers d'habitation. A cet effet, la Municipalité a contracté un prêt de 15 millions de dollars du F.A.D.E.S. (Fonds arabe de Développement économique et social). Une ligne de crédit pour la réhabilitation est, encore aujourd'hui, mise à la disposition des propriétaires d'immeubles avec un taux d'intérêt bonifié de 5%, remboursable sur 15 ans et avec une assistance technique gratuite assurée par l'A.S.M. Le crédit a permis également de sauver le parc immobilier locatif de l'Etat et de la Municipalité (40 immeubles) tout en maintenant les locataires sur place. Les bâtiments présentant un intérêt architectural et/ou historique ont été restaurés suivant un programme de réaffectation en équipements culturels ou socio-collectifs (jardin d'enfants, club de jeunes, sièges d'associations sociales ou culturelles, etc.).

Grâce à sa connaissance fine du site et de ses réalités économique et sociales, l'ASM a joué le rôle de maître d'ouvrage, d'animateur de quartier et enfin de médiateur entre les administrations publiques et les citoyens composés en majorité de personnes âgées ou démunies ou encore de propriétaires en quête de conseils. L'association a également apporté une assistance technique en instruisant les demandes de crédit et les dossiers financiers.

Projet en devenir : El Kherbaou la réhabilitation d'El Maktar²⁰

En 2007, la Municipalité de Tunis décida, dans le cadre de la sauvegarde et de la mise en valeur de la ville historique, de lancer un projet de réaménagement du quartier *El Kherba* remettant ainsi sur la table une question mise à l'étude en 1962 puis en 1975 et restée sans suite malgré la décision de procéder à l'expropriation de 5211 m² de terrains nus prise le 20 décembre 1972 suivi d'un décret d'application paru en 1974. La Municipalité de Tunis confia à l'Association de Sauvegarde de la Médina les études architecturales de réaménagement des terrains nus du quartier. Avec des objectifs clairement définis :

20 Les éléments constitutifs de cette rubrique sont extraits de la fiche du projet « El Kherba » publiée dans AKROUT-YAÏCHE Samia, BEJAOUI Faika, GUEZZAH Abdelkrim, MOUHLI Zoubéir, *Tunis Patrimoine Vivant. Conservation et créativité. Association de Sauvegarde de la Médina (1980 - 2012)*, éditions de l'Association de Sauvegarde de la Médina, Tunis, 2012, 280 pages.

- renforcer le tissu urbain de cette frange de la Médina,
- arrêter la dégradation du quartier en restructurant la zone de démolition et en développant son rôle de charnière dans l'échange entre la Médina et la ville européenne,
- Insérer et réorganiser les activités commerciales et artisanales génératrices d'emploi pour le quartier,
- renforcer la qualité résidentielle de la Médina tout en maintenant la mixité sociale existante.
- Le projet urbain devait inscrire le nouveau quartier dans le tissu ancien en assurant une continuité morphologique du tissu traditionnel prolongeant la voirie et la forme des îlots anciens et essentiellement les rues *El Morjani*, *El Maktar* et *KouttabLouzir*.

Afin de renforcer la vocation commerciale de la zone et tout en s'opposant au phénomène de reconversion de l'espace résidentiel en espace économique, l'option fut prise de réserver la majeure partie du rez-de-chaussée aux activités commerciales, artisanales et de service de rassembler les studios sur une même parcelle, autour d'un patio, favorisant la solidarité et la convivialité entre les usagers et d'aménager une grande place de plus de 700 m² (galeries comprises) au cœur du projet, structurée par des commerces et des services au rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Une aire de décharge noyée dans un espace vert à l'entrée du quartier devait être prévue côté sud. Le projet n'a pas vu le jour suite à un processus de consultation avec les habitants et il est bon de le confronter aux attentes des habitants enquêtés pour les besoins de l'étude. La question du mobilier urbain, dont l'état de détérioration est avancé quand il n'est tout simplement pas hors d'usage²¹, se pose avec acuité de même que l'aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux à proximité de l'école primaire.

Occupation du sol actuelle

L'occupation du sol actuelle a été analysée principalement à travers des visites sur terrain qui permettent une identification sommaire des occupations actuelles, étant donné la complexité de la morphologie urbaine. Ce relevé sommaire montre la prédominance de la fonction résidentielle, avec une majorité de constructions en R+1. Les formes d'occupation rallient occupation des logements individuels et collectifs (*Oukalas*) par les ménages avec une densité forte des constructions. Les voies demeurent de faible largeur et même les rues importantes se voient leurs capacités d'écoulement des déplacements réduite par l'occupation de leur espace par la fonction commerciale.

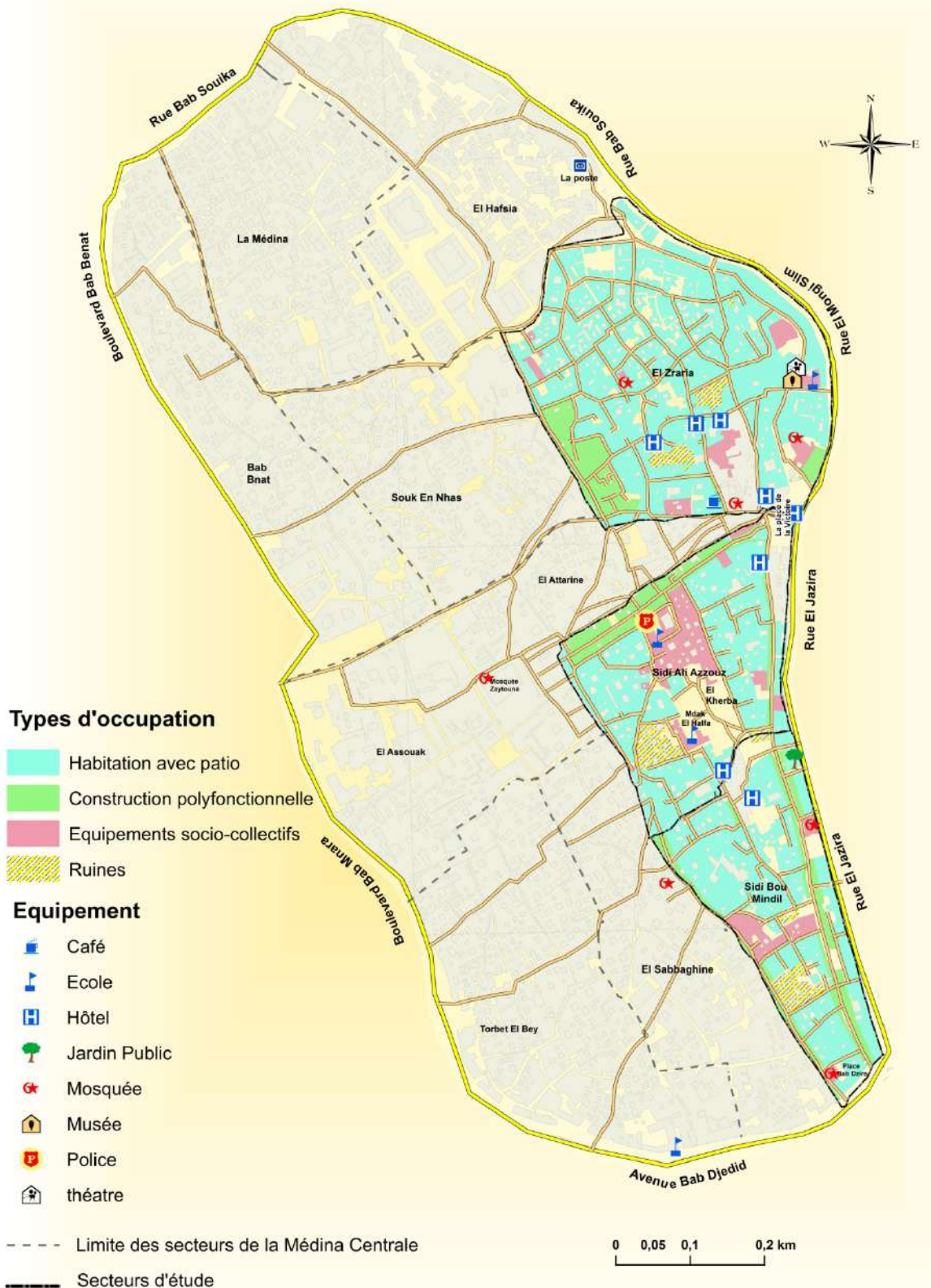
A la fonction résidentielle s'ajoutent la fonction commerciale et artisanale qui a tendance à occuper les locaux situés en rez-de-chaussée. Dans certains cas, ce sont des logements désaffectés qui sont transformés en dépôts ou parfois en magasins ou ateliers. Le tout faisant du tissu urbain de la Médina un ensemble polyfonctionnel. La séparation fonctionnelle héritée marquée par la distinction entre espaces d'activités (*souks*) et espaces de résidence laisse la place progressivement à un entremêlement des fonctions avec l'expansion des activités

21 GHARBI Chokri, "Tunisie : Projet d'aménagement du terrain sis à « Mdaq El Halfa » - 76 logements de standing moyen, prêts en septembre 2009", *La Presse de Tunisie*, 23 février 2008, <http://fr.allafrica.com/stories/200802251146.html>

dans des secteurs jadis réservés à l'habitat. Ce processus se confirme également par le taux d'accroissement négatif de la population de la Médina les dernières décennies ainsi que par la multiplication des logements abandonnés.

Malgré le caractère central de cet espace, les équipements socio-collectifs et les établissements de commandement et de service public sont limités.

Dans le secteur d'*Ez-zrariyya*, c'est l'habitat dense qui domine avec des singularités propres aux communautés allogènes, notamment européennes, qui ont résidé depuis la conquête ottomane du pays. Les activités commerciales et artisanes sont répandues le long du réseau routier. Le quartier réservé *Sidi Abdallah Guech* y est localisé. Le secteur plus central de *Sidi Ali Azouz* se distingue par la « place » *El Kherba* issue des bombardements de la seconde guerre mondiale et jamais reconstruite malgré le nombre de projets proposés. Cette « place » forme un trou béant contrastant avec un tissu de forte densité et joue des rôles multiples de parking, de souk et d'aire de jeux improvisée. Une école y est également implantée. Quant au secteur *Sidi Bou Mendil*, sa principale caractéristique demeure ses rues commerçantes hyper fréquentées et ses nombreuses dents creuses apparues suite à l'effondrement d'immeubles non entretenus.



Carte 1 : Carte d'occupation do sol des secteurs d'étude

2.4 Système de mobilité dans la Medina de Tunis ou la mobilité à deux vitesses

L'analyse de la mobilité dans la Médina de Tunis appelle à considérer trois aspects essentiels : la connexion de la Médina au reste du territoire de l'agglomération capitale en transport collectif et en voiture particulière, l'organisation de l'offre de transport à l'intérieur de la Médina et les pratiques de mobilité et de transport de marchandise.

Une accessibilité aisée en TC...

« *Je viens le matin par train (place Barcelone) et je continue à pied. L'avantage de travailler dans la Médina est que c'est un espace bien accessible* »(A., homme, commerçant). Cette citation résume l'avantage indéniable de la Médina en matière d'accessibilité en transport en commun.

La Médina se trouve à proximité (moins de 500 m) des principales stations de transport collectif de la capitale : station *Barcelone* (Trains interurbains et de la banlieue sud, Métro, Bus public et privé), Station *Ali Belhouane* (Bus et métro). Cependant malgré ces avantages, on peut relever certains traits qui tendent à réduire ce potentiel. Ainsi, l'on peut observer que ces stations sont situées à l'Est de la Médina et que l'accessibilité par l'Ouest est nettement moins aisée. Il n'existe cependant pas d'offre complémentaire de transport des personnes depuis ces stations jusqu'aux limites de la Médina, ou jusqu'aux voies carrossables(*Hafsia* par exemple) rendant obligatoire la marche à pied - parfois prolongée - pour atteindre la destination finale. Les lignes de bus qui faisaient le tour de la Médina ont disparu depuis quelques années. Pourtant, les lignes circulaires longeant l'emplacement des remparts de la Médina ont été parmi les premières lignes de transport collectif créées dans la ville de Tunis ; les premières lignes de tramway hippomobile des années 1885 liaient *BabBhar*, *BabJazira*, *Kasbah*, *BabSouika* et *BabCarthagène*. Les mêmes tracés ont été repris lors de l'introduction de la traction électrique en 1902. Le réseau des trolleybus et autobus qui ont par la suite remplacé les tramways électriques ont conservé ces tracés qui offraient la possibilité de lier plusieurs zones de la Médina à travers la voie routière qui empruntait le tracé des remparts. Cette disparition, non remplacée par la mise en place d'autres offres de transport, réduit encore davantage l'accessibilité à la Médina.

...et difficile en voiture particulière

L'accessibilité en voiture particulière est plus difficile et ce pour deux raisons essentielles. La première tient des conditions de circulation à l'approche de la Médina qui font que le temps d'accès est allongé comme suite des congestions généralisées dans le centre-ville. La seconde raison est liée à l'offre de stationnement. Les parkings à grande capacité sont situés sur un axe Ouest/Est qui fait que les zones Nord et Sud de la Médina ne sont pas situées à proximité d'un parking. Pour le parking de la Kasbah, les conditions de circulation aux alentours sont marquées par des congestions quasi permanentes ce qui fait que l'accès au parking est difficile.

En dépit du fait que les habitants de la Medina n'ont pas la possibilité de garer leurs véhicules à l'intérieur ou à proximité de leurs logements, il n'existe pas de tarifs préférentiels pour ces habitants dans les parkings situés à proximité immédiate, y compris pour le parking municipal de la Kasbah, dont le montants des abonnements a été multiplié par trois il y a quelques années, ce qui est de nature à décourager les personnes motorisées à habiter la Médina. Dans certaines zones, de la Médina - au Nord Notamment, il reste possible de garer sa voiture sur les voies plus ou moins larges ou sur les placettes. L'accès à ces rues et placettes ayant été interdit auparavant, ils sont maintenant possibles suite à l'enlèvement, après 2011, des obstacles implantés par la

municipalité : « *Je n'ai pas de problème en matière de mobilité : je mets ma voiture tout près de ma boutique. Tout le monde me connaît, alors personne n'ose me faire du mal* » (M., homme, menuisier, rue Sidi Kadous). Pour d'autres lieux de la Médina, les possibilités de stationnement proche du lieu de résidence ou travail sont inexistantes et les alternatives sont peu nombreuses, ce qui est propre à engendrer une concurrence autour des places disponibles aux alentours de la Médina : « *Quand je suis motorisé, je dois absolument la [moto] mettre à la Hafsia, je n'ai pas d'autres alternatives. Et d'ailleurs c'est de plus en plus chargé, on ne trouve pas de parking maintenant. La plupart des grossistes, la plupart des commerçants sont en train d'envahir presque la Hafsia maintenant* ». (femme anonyme)

Pour les taxis, l'accès à la Médina est problématique. D'un côté la station existante à la *Kasbah* a été quasi supprimée du fait de l'interdiction de circulation aux alentours de la place du Gouvernement après les événements de 2011, et d'un autre côté la détérioration des conditions de circulation font que les taxis ne désirent plus « s'aventurer » à l'approche de la Médina et risquer ainsi de se trouver piégés dans de longues congestions, réduisant ainsi l'accessibilité à la Médina.

Un espace majoritairement piéton

La Médina de Tunis reste un espace majoritairement piéton. Seuls 17% des ménages de la Médina sont motorisés²². La plupart des voies n'ont pas la largeur suffisante pour une circulation véhiculaire. Les voies restantes, lorsqu'elles sont dans des zones à vocation commerciale (souks) sont occupées constamment par les étalages, rendant impossible la circulation véhiculaire, difficile celle des deux roues qui sont très faiblement utilisés dans la Médina et quasi impossible leur cohabitation avec la marche étant donné la densité des piétons. La marche à pied reste ainsi le mode dominant de déplacement : « *J'habite à cinq minutes de la mosquée de Sidi Mehrez. Je vais au collège à pied ainsi que ma sœur* » (A., homme, adolescent, élève). Les pentes sont généralement douces à modérées donc favorables à la marche.

La marche à pied comme mode unique de déplacement est perçue comme une contrainte majeure par les personnes âgées ou à mobilité réduite. Dans certains cas, elle conduit au choix de délocalisation dans des quartiers accessibles en voiture : « *Quand mon père est tombé malade et devait être hospitalisé, nous avons couru jusqu'à l'hôpital Aziza Othmana et nous avons emprunté un brancard. Nous l'avons déposé sur le brancard et nous avons traversé les souks comme ça jusqu'à l'hôpital... je suis sur le point de déménager dans un autre quartier périphérique car maintenant car je suis devenue vieille, j'ai l'obligation de consulter les médecins fréquemment et c'est difficile de le faire depuis ici, je ne peux pas à chaque fois remonter jusqu'à la Kasbah chercher un taxi ou attendre mon fils pour qu'il vienne me prendre en voiture* » (F., femme, 65 ans, retraitée, secteur Attarine).

Sur un autre plan, l'état médiocre du revêtement (qui devient contraignant en cas de pluie), les étalages des commerçants et l'amasement des déchets - des chantiers ou des ménages - est de nature à constituer des contraintes à la marche à pied.

Pratiques de mobilité et transport de marchandise

Se déplacer dans la Médina de Tunis s'effectue ainsi majoritairement à pied. Dès lors, se pose le problème des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées et des malades. Les difficultés recensées concernent à la fois la mobilité à l'intérieur de la Médina et les déplacements à l'extérieur de celle-ci, puisque tout déplacements vers l'extérieur nécessite une marche à pied - qui peut être de plusieurs centaines de mètres - avant d'atteindre les quartiers circulables ou des taxis, voitures ou transport collectifs peuvent être empruntés.

La Médina, qui apparaît comme espace favorable à la mobilité douce, crée en son sein une différenciation parfois prononcée en termes de mobilité. Les personnes âgées, malades ou à mobilité réduite ont ainsi un potentiel de mobilité nettement moins développé que les personnes en bonne santé. Cette dichotomie s'ajoute à celle liée au genre, où les femmes ont tendance à réduire leurs déplacements le soir et dimanche.

Pour transporter la marchandise, les techniques mises en place se basent sur l'usage intelligent des possibilités qu'offre l'espace-temps de la Médina. Les activités commerciales et artisanales ayant besoin fréquent d'approvisionnement et de transfert des produits, ce sont des charrettes tirées par des hommes qui sillent les rues étroites de la Médina tout au long de la journée, donnant lieu à toute une filière organisée de transport de marchandise. Ces charrettes où s'entassent les marchandises par paquets enroulés par des cordes pour éviter qu'elles tombent du fait de l'irrégularité du revêtement du sol sont conduites avec difficulté mais aussi avec beaucoup d'intelligence par les travailleurs ce qui fait que la coexistence de ces outils avec un trafic piéton dense se fait sans difficulté. Pour les autres marchandises, la livraison se fait très tôt le matin par le biais de véhicules de faibles dimensions : « [les rues] sont étroites, alors je dois livrer les marchandises aux boutiques le matin tôt pour éviter le contact avec les gens » (R., homme, 28 ans, commerçant, Sidi Mehrez).

Pour les ménages, et des raisons identiques à celles de l'approvisionnement des activités économiques, le transport d'objets lourds (meubles, électroménager...) devient une question difficile. Deux pratiques sont courantes pour assurer ce transport particulier : le premier est le recours aux *Hammelas* (transporteurs) qui mettent leurs services à disposition des ménages également et le second est l'usage de véhicules motorisés de gabarit réduit (tricycle, camionnette) exclusivement le dimanche quand la densité du trafic piéton est quasi-nulle et quand il n'y a pas d'étalages sur la voie publique.

Gestion de la mobilité, un problème oublié

Sur le plan de la gouvernance, les acteurs publics semblent accorder peu d'attention à la question de la mobilité dans et vers la Médina, constat à ne pas dissocier de la faiblesse d'intégration de la dimension « mobilité » dans les politiques publiques nationales comme locales.

Les documents de gestion de la mobilité (plans de circulation, plan de déplacement urbain) sont peu opératoires dans la majorité des municipalités tunisiennes. Tunis n'échappe pas à ce constat, son plan de circulation est largement dépassé et n'est pas mis à jour. Il faut noter que ce plan s'est entièrement focalisé sur la ville européenne et n'a pas comporté d'actions spécifiques en faveur de la Médina.

Les actions récentes de la population pour l'enlèvement des obstacles aux voitures n'ont pas fait l'objet de contre actions de la part de la Municipalité. La Médina semble livrée à elle-même pour ce qui est de l'organisation de la mobilité.

2.5. Conclusion

L'occupation du sol actuelle de la Médina de Tunis est le résultat de la succession de plusieurs processus socio-spatiaux qui donnent à ce noyau central sa spécificité actuelle. Par sa capacité intégratrice de populations démunies (dans les *Oukalas* notamment et dans les logements vétustes), et des marginaux la Médina constitue un réceptacle de populations issues de vagues successives de migration qui s'ajoutent à une population - de moins en moins importante - originaire de la Médina. A ce brassage de population résidente s'ajoute une importante population diurne composée des travailleurs dans la Médina et qui y passent toute la journée.

Ces traits sociaux se conjuguent avec un territoire dense qui, même s'il dispose d'une situation centrale, est mal équipé par les services socio-collectifs. Le territoire est majoritairement piéton et est relativement bien accessible en transport collectif mais difficile d'accès en voiture particulière offrant des conditions d'accessibilité différenciées selon l'âge et les capacités physiques, la destination, le mode de transport et les horaires de déplacement. Ce même territoire vit au rythme de ses activités commerciales qui imprègnent l'espace urbain, produisant des ambiances contrastées selon la saison, la journée et l'horaire. L'ensemble de ces traits sont de nature à conditionner la perception de l'insécurité urbaine et d'orienter ses manifestations. Ces rapports sont traités dans la section suivante.

3. PERCEPTIONS ET MANIFESTATIONS DE L'INSÉCURITÉ URBAINE

3.1. Introduction

Sur la base des enquêtes réalisées, il a été possible de relever les perceptions de la population étudiée vis-à-vis de la question de l'insécurité dans la Médina et de dénombrer des faits qui permettent de comprendre les logiques à l'œuvre derrière la manifestation des violences urbaines. Le caractère qualitatif des enquêtes, le nombre des entretiens et groupes focaux réalisés et la durée limitée de l'étude ne permettent pas de produire des connaissances à valeur statistique ou une cartographie des violences par occurrence. L'accent a été mis sur l'identification des mécanismes et des processus qui expliquent comment ce territoire aux traits urbains et sociaux particuliers génère-t-il plus ou moins de sécurité pour ses habitants et ses usagers.

3.2. Formes de violences et modalités d'analyse

Le classement des violences prend appui sur le code pénal. Les actes sont classés selon une gravité qui est elle-même définie par l'échelle des peines encourues.

Ainsi, les principales formes de violences²³ sont :

- Le vol ou tentative de vol avec ou sans violence ni menace (article 260 du code pénal),
- Les coups et blessures volontaires (articles 218, 219, 220 du code pénal),
- Les infractions à la législation sur les stupéfiants (Loi n° 92-52 du 18 mai 1992, relative aux stupéfiants),
- Les destructions et dégradations de biens publics et privés (article 304 du code pénal ; les pénalités sont portées au double lorsque le dommage a été causé contre un fonctionnaire public selon l'article 305),
- Destruction des objets destinés à l'utilité ou la décoration publique, les constructions antiques, colonnes et pièces d'architecture et sculptures (article 162 du code pénal).

Une gradation entre en ligne de compte selon que les violences portent sur les biens ou les personnes, que les vols se font avec usage de la force et sous la menace ou que les biens sont publics ou privés.

Dans son ouvrage *criminalité et changements sociaux en Tunisie* (Bouhdiba 1965), réalisé à l'aube des années 1960, Abdelwahhab Bouhdiba avait placé le changement social au cœur des mutations qualitatives et quantitatives de la violence en Tunisie. Il avait alors démontré que la relation urbanisation-industrialisation-délinquance n'était pas univoque en partant d'un constat

23 A noter que le sociologue Philip Milburn les réunit sous deux formes « d'illégalismes, que sont les atteintes aux biens (vol, dégradations) et les troubles de proximité (disputes, insultes, rixes) » in MILBURN Philip, « Violence et incivilités: de la rhétorique experte à la réalité ordinaire des illégalismes », *Déviance et société*, 2000 - Vol. 24 - N°4. Les désordres urbains : regards sociologiques. p. 331.

territorial, celui de l'absence d'un recouvrement de leurs répartitions géographiques respectives. L'auteur avait alors suggéré d'introduire une deuxième clef de lecture, celle de la perception collective des violences comme baromètre.

« *De tous les facteurs de la délinquance c'est à coup sûr le facteur urbanisation qui nous paraît le plus pertinent et le décalage demeure le clivage régional* » (Bouhdiba 1983). En effet, « *la criminalité diminue en allant du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest* ».

Emis dans les années 60, ce constat prendra une réalité singulière dans une Médina de Tunis qui connaîtra une ruralisation croissante, phénomène que nous avons explicité, en nous référant aux travaux de Jellal Abdelkafi, *supra*, sous l'effet de vagues migratoires provenant en grande partie de ces mêmes régions décrites comme moins touchées par la criminalité et qui vont alimenter la capitale, et surtout sa Médina en nouveaux arrivants. Or, les chiffres, fournis par le Ministère de la Justice et relatifs à des affaires traitées en 1979-1980, mis en avant par le chercheur à peine 18 ans plus tard révèlent des dynamiques toutes différentes. Ainsi, l'écart entre le littoral et l'*hinterland* en nombre d'affaires de violences traitées par an s'estompe, l'amplitude dépassant à peine 10 % (299 affaires/an à Tunis, 300 à Nabeul, 379 à Mahdia) alors que des villes telles que Siliiana et Kasserine avec des taux respectifs de 413 et de 305 font leur apparition dans une partie du classement où n'émergeaient que les villes du littoral et la capitale. A cette époque était apparue pour la première fois après l'indépendance des soulèvements d'envergure où s'exprimait une violence gratuite, qualifiée par A. Bouhdiba de « *violence pour la violence* » commise par des hommes et des femmes qui s'en prenaient aux biens publics comme privés. Ce phénomène sembla gagner en ampleur lorsqu'il toucha les lycées de la capitale au printemps 1981 et les universités où lycéens et étudiants s'en prirent aux équipements de leurs établissements qu'ils dégradèrent lourdement quitte à devenir bourreau et victimes. La réponse de l'Etat constitua en la création d'un corps de police, la brigade de l'ordre public (B.O.P.) devenue familière aux Tunisiens tant par l'allure que par le sobriquet qui la désignait « *brigade de l'oppression du peuple* ».

Pour l'auteur, croissance urbaine-urbanisation et violences forment un triptyque plus cohérent dans la mesure où l'urbanisation, en tant que passage d'un mode de vie à un autre, est associée à la montée des violences ainsi qu'à une marginalisation des populations accueillies (Miossec, Signoles 1982). Ainsi, un taux d'urbanisation assez bas, accompagné d'une forte croissance urbaine, est de nature à perturber l'équilibre social beaucoup plus qu'un taux d'urbanisation élevé accompagné d'une croissance urbaine faible, auquel cas « *des structures d'accueil modestes mais judicieuses, une certaine constance dans le changement permettent une évolution à un rythme humainement supportable* » (Bouhdiba 1983). Or, c'est précisément ce deuxième cas de figure que connaît la Médina, à travers l'afflux d'une population rurale s'installant notamment dans des *oukela*s.

De plus, le territoire de la Médina et la conception du monde et de la société humaine qu'il incarne, en font un territoire où pauvreté ne signifie pas marginalisation. Le système de valeurs traditionnelles, sacrées, portait en lui la permanence et la fidélité à l'immutabilité du credo. Les nouveaux quartiers - voire les localités créées ex-nihilo, après l'indépendance et l'adoption des nouvelles valeurs de l'Etat-Nation, devaient quant à elles exalter le goût du changement, la constance dans l'inconstance, la quête permanente du dépassement, de la nouveauté et de l'élan vers un indéfini nécessairement meilleur mais toujours lointain.

La Médina a toujours ignoré la hiérarchisation des quartiers en riches et pauvres, en résidentiels et populaires ; la seule spécialisation intégrée dans le tissu de la ville fut celle des métiers, répartis par souks selon des règles strictes et claires, et la demeure la plus fastueuse peut, sans

étonner aucunement, en côtoyer une des plus modestes. Ainsi, « *les valeurs de la société étaient définies en fonction d'une appréhension sacrée et indivisible de la vie et de la dignité humaine* » (Bouhdiba 1983). Pour A. Bouhdiba, le nouveau triptyque joint à l'urbanisation et à la violence, la marginalisation. Les populations marginalisées, jeunes, étudiants et chômeurs, étaient déjà pointés du doigt lors des événements qui avaient touché la capitale à la fin des années 1970. Elles s'étaient révélées souffrir d'insécurité et avaient engendré la violence en réponse. Elles avaient mis le feu à leurs lycées, à leurs universités, démonté le mobilier urbain, attaqué les équipements publics qui incarnaient, aux yeux des générations précédentes les sacrifices consentis, après l'indépendance, pour promouvoir le progrès social égalitaire avec pour unique socle l'instruction, la promotion de l'enseignement et sa généralisation.

C'est ce même phénomène qui fut étudié avec profondeur par les sociologues François Dubet et Didier Lapeyronnie qui rendirent par le terme « *galère* » le mal de vivre de certains jeunes des quartiers défavorisés cumulant de nombreux handicaps tels que le chômage, l'échec scolaire, les relations conflictuelles avec les parents etc. « *La galère est dominée par l'incertitude, le flottement, la formation de réseaux fragiles, de longues périodes d'oisiveté toujours entrecoupée de petits boulots, la délinquance (toujours omniprésente mais peu spectaculaire)* » (Idiri 1996). La « *galère* » apparaît ainsi comme le résultat de trois phénomènes qui s'enchevêtrent : désorganisation sociale, exclusion et domination. Les jeunes « en galère » se sentent exclus de la société et leur réponse peut prendre, dans certains cas des formes violentes lorsque l'exclusion est trop forte. C'est l'état de « *rage* » qui s'exprime par une violence « gratuite et sans objet ». Evoquant ces jeunes, Christian Bachman a souligné la relation singulière entretenue avec leur quartier, seul endroit que les jeunes possèdent et qu'ils maîtrisent, à la fois lieu de refuge et lieu de captivité (Bachman 1992).

Devant l'échec de la mission d'intégration de l'école et l'absence de construction par le travail (celui-ci se faisant rare et les emplois journaliers, temporaires ne pouvant être assimilés à de l'emploi stable), l'identité se construit autour de l'appartenance au quartier et au regroupement en bandes cultivant la cohésion et la fierté d'appartenance dont le quartier est le territoire. « *On y fait des "affaires", des combines: petite délinquance (vol), trafic de drogue, bref, le bricolage d'une économie informelle* » (Favreau 1993).

Dans la prise en charge de la « *galère* », mal de vivre, des jeunes, les auteurs citent les trois professions clefs de l'intervention: les enseignants, les travailleurs sociaux (et professions assimilables) et les policiers (Dubet 1992). Ce dernier corps apparaît comme la cible privilégiée du mécontentement de jeunesse²⁴. En effet, déployée dans un Etat autoritaire établi au sortir de l'indépendance, la police en est venue à symboliser la violence et l'arbitraire de la société dans son ensemble. Laurent Mucchielli lui attribue même la paternité du terme « *violences urbaines* » en précisant que « *rarement une notion consacrée d'abord par son usage policier aura connu un tel succès (politique)* » (Mucchielli 2001).

En nous imprégnant des travaux mentionnés, nous entendions définir un cadre d'analyse permettant de confronter les données collectées à une grille usitée faisant sens dans un pays, la France, avec lequel la Tunisie partage de nombreux points communs en matière de structuration et fonctionnement des forces de sécurité intérieure.

24 Pour l'Organisation des Nations unies (O.N.U.), la jeunesse représente la catégorie des personnes âgées de 15 à 24 ans, étendue dans certaines études jusqu'à l'âge de 29 ans (âge de la transition pour les jeunes s'étant attardés dans le système éducatif) in *Défis de la jeunesse tunisienne*, publication du Fonds des Nations unies pour la population, Tunis, 2015.

À l'occasion d'une nouvelle série d'émeutes urbaines qui commença à *Vaulx-en-Vélin*, dans la banlieue de Lyon, en octobre 1990, et se poursuivit entre mars et juillet 1991 dans la banlieue parisienne (*Sartrouville, Mantes-la-jolie, Meaux, Garges-les-Gonesse*), le terme « *violences urbaines* » marqua son ancrage dans les discours des médias, des professionnels de la sécurité et de la plupart des chercheurs. Ces événements provoqueront des réponses institutionnelles diverses dont la création d'une section *Villes et banlieues* au sein de la *Direction centrale des Renseignements Généraux (R.G.)*, en avril 1991. Chargé de l'anticipation des émeutes, ce service est placé sous la direction de la commissaire principal Bui-Trong qui va se donner pour mission d'établir une cartographie des « *quartiers sensibles* » et tenter d'y mesurer l'ampleur des « *violences urbaines* » en partant des délits enregistrés par la police. Cette approche part du principe que « *les émeutes ne se produisent pas ex-nihilo, mais plongent leurs racines dans une petite et moyenne délinquance juvénile collective, ouverte et provocatrice, qui passe par différentes formes se succédant toujours dans le même sens* » (Bui-Trong 1998). Ce service mettra en place un système d'évaluation à huit degrés appelé « *échelle d'évaluation des insécurités dans les villes* » allant du degré 1 (violences en bande pouvant aller jusqu'au meurtre, mais dénuées de caractère anti-institutionnel) au degré 8 (guérilla, émeute, affrontements massifs et prolongés avec les forces de l'ordre).

Le recours à ce système est limité pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, la dimension urbaine du terme renvoie aux « *quartiers sensibles* » des villes françaises et les violences désignées sont « *tous les actes de remise en cause ouverte et provocatrice de l'ordre et des institutions, commis le plus souvent en réunion par des jeunes de ces quartiers sensibles; actes délictueux dont les degrés d'intensité augmentent selon que les victimes sont des particuliers ou des institutions, et tout particulièrement la police* » (Mace 1999).

3.3. L'absence de violence gratuite

Trait majeur des violences urbaines, essentiellement dans les années 80 et 90, en Tunisie et en France, où elle est désignée sous le terme de « *galère* » et son corollaire la violence gratuite, expression de la « *rage* », ne sont que rarement mentionnés par les victimes et témoins de violences avec lesquels nous avons réalisé des entretiens dans la Médina. Le seul cas répertorié sur la trentaine d'entretiens réalisés tient plus lieu d'exception à ce titre. La majorité des violences rapportées sont relatives au braquage et au vol à l'arrachée, en cyclomoteur le plus souvent, et relèvent du « *vol ou tentative de vol ou avec ou sans violence ni menace* » (article 260 du code pénal).

Pour A., homme, 38 ans, profession libérale, quartier des souks « *ces jeunes ne sont pas méchants ni agressifs mais quand la drogue vient à manquer, ils commettent des cambriolages, même sur des boutiques qu'ils protègent en temps ordinaire* ». De même que pour B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar pour qui « *dans le quartier, les crimes sont plus liés à l'état de l'agresseur, s'il a consommé des drogues ou pas – il y a peu de violences au fond* ». Ce constat s'accompagne d'explications éclairant les raisons ayant poussé de nombreux jeunes du quartier à verser dans la consommation de stupéfiants et ainsi d'expliquer les vols commis pour s'approvisionner en stupéfiants, mais aussi, et c'est une entrave à la logique du raisonnement, à l'achat de produits de luxe dénotant avec le niveau de vie des jeunes et des habitants du quartier en particulier : « *Il veut acheter des chaussures de sport, sa mère ne lui donne pas l'argent dont il a besoin, il s'en va arracher une chaîne qui lui permet de s'acheter deux paires. Ils s'habillent bien, mieux que les gens de la Hafsia. C'est de l'argent facile [...]* »; Cette ambiance particulière

aux ronds-points est à ce point crainte par certains parents que le père de M., homme, 24 ans, étudiant, collabore avec diverses associations, quartier de *Souk el Blat*, lui « : "plante toi devant le quartier réservé (*kârti*) et ne t'installe pas à un rond-point" ».

Ainsi, les violences apparaissent souvent liées à la consommation de drogue et d'alcool qui prive les consommateurs de la capacité de discernement et les amène à ne plus reconnaître voisin, visage familiers et à enfreindre les codes du quartier. Les vols à l'arrachée et les braquages restent liés aux besoins à assouvir que ce soit la consommation de stupéfiants ou l'achat de produits prisés. Les agressions sans motif sont commises généralement par des jeunes sous l'emprise de drogues ou d'alcool.

3.4. Réponse sécuritaire

Dispositif sécuritaire

Le découpage territorial sécuritaire de la Médina place celle-ci sous le contrôle du Secteur (*mantaqa*) de la Médina qui dépend du district du Grand Tunis et est situé à BabSouika. Ce secteur comprend réunis dans le même édifice :

- le secteur (*mantaqa*), conçu comme l'équivalent d'un commissariat,
- le poste de police (*markazchorta*) de Bâb Souika,
- la brigade de la police technique (*Chortafanniyya*), chargée notamment de l'émission des cartes d'identité et des extraits de casier judiciaire).

Ce secteur comprend 5 postes de police :

- *Halfaouine* (faubourg est de la Médina, fonctionnement diurne),
- *Al Aswâq* (poste des *Souks*, Médina centrale, situé rue *Djemaa Zitouna* dans l'ancienne chapelle des capucins, fonctionnement diurne),
- *Kasbah* (situé boulevard *BabBnet* à proximité immédiate de la présidence du Gouvernement, fonctionnement continu, diurne et nocturne – appelé de nuit *permanence*),
- *Hafsia* (situé au rez-de-chaussée de l'un des immeubles du Dr. Cassar, fonctionnement diurne),
- *Bâb Souika* (situé au sein du commissariat et dont dépendent les zones de la *Kherba* et de *Bâb Menara*, fonctionnement diurne et nocturne) et
- La brigade des patrouilles pédestres de la rue *Sidi el Morjani*.

De fait, de nuit, en mode « permanence », le poste de police de la *Kasbah* détient toute autorité sur la Médina centrale.

Principaux délits

Les principaux délits rapportés dans la Médina sont les suivants :

- Possession et la consommation de drogues : ce délit concerne surtout les résidents à *Sabbaghine*, *Torbet el Bey* et rue *El Maktar*. Les auteurs viennent de ces mêmes quartiers et aussi d'autres tels que la *Saïda* (faubourg Ouest de la Médina), *Ras Ed-Darb* et *Mellassine*. La rue Zarkoun et le quartier de *Bâb Djedid* sont aussi évoqués comme lieux de résidence des auteurs des délits.

- Vol à l'arrachée: cette technique de vol est préférée au braquage car les peines encourues sont largement inférieures (de 5 ans à 6 mois). De plus, la nature furtive de l'acte ne laisse que peu de chance à la victime de reconnaître et identifier son agresseur. L'absence de confrontation directe entre les deux réduit les risques de dérives en termes de violences et d'usage de la force par l'agresseur. Les moments critiques sont en pleine journée entre 11 et 15 heures et parfois même à 9 h du matin et les souks et rue Zarkoun quand les voies sont fréquentées.

- Braquage : les braquages visant essentiellement les téléphones portables et les effets de valeur identifiés par l'agresseur. Les femmes et les jeunes filles en sont les principales victimes. Les lieux des délits les plus fréquemment identifiés par les forces de l'ordre sont la rue *Zarkoun*, rue *Djemaa Zitouna*, Les *Souks* et la *Hafsia*. Il est à noter que la *Hafsia* et la rue *Djemaa Zitouna* disposent de postes de police en fonctionnement diurne. Les victimes ne sont pas du quartier (on n'attaque pas de personnes connues ni des habitants du quartier). L'acte de vol est souvent motivé par le financement de la consommation de substances stupéfiantes (y compris Subutex²⁵ et Ecstasy²⁶). Le phénomène des braquages est devenu endémique dans certaines parties de la ville à tel point que *Bab Sidi Kacem*, faubourg Ouest, a fait l'objet d'un dispositif fixe de contrôle (jour et nuit, durant toute la semaine).

Approche sécuritaire

La réponse sécuritaire est aussi faite de coordination consistant en des réunions quotidiennes impliquant aussi les acteurs locaux, essentiellement les délégués (singl. *moatmed*), les sous-délégués (singl. *omda*) et moins fréquemment les directeurs de lycées et des écoles des secteurs concernés.

Le mode opératoire consiste en la circulation selon des parcours connus et convenus de patrouilles à pied. Celles-ci peuvent relever de la police urbaine (police judiciaire) ou de la sécurité publique (police de la voirie). Le premier corps étant en civil et le deuxième portant des uniformes aisément reconnaissables. En théorie, ces patrouilles devraient compter au moins

25 Nom commercial d'une molécule proche de la morphine. Il est prescrit pour les personnes, adultes et adolescents de plus de 15 ans, volontaires, qui présentent une forte dépendance à l'héroïne ou à des drogues apparentées à celle-ci lors du début du sevrage dans le cadre d'une thérapeutique globale de prise en charge médicale, sociale et psychologique.

26 « L'ecstasy ou MDMA est une drogue illégale dans tous les pays. Elle agit comme un stimulant produisant des effets énergisants intenses et s'accompagnant d'une jouissance accrue des expériences tactiles. Cette drogue provoque aussi des hallucinations, des distorsions du champ visuel. La MDMA peut affecter le cerveau en modifiant l'activité des neurotransmetteurs, qui permettent aux cellules nerveuses de communiquer entre elles dans le cerveau » in <http://www.drogues-dependance.fr/ecstasy.html>

1 + 6 agents en mode renforts jusqu'à neuf personnes au total, mais dans les faits, seules les patrouilles de la sécurité publique comptent un tel effectif, les patrouilles en civil observées, aisément reconnaissables aux sonorités émises par leur appareil de transmission, comptant 3 personnes en moyenne. Ce déploiement de patrouilles s'accompagne de renforts au niveau des intersections de voies importantes et des principaux axes routiers afin de pouvoir cerner les suspects et procéder à leur arrestation dans un périmètre donné. L'essentiel du travail d'identification et d'intervention est fondé sur des indications et la délation. Au niveau des moyens déployés, la brigade de sécurité publique (police de la voirie) contrairement à la brigade de sûreté urbaine (police judiciaire) ne dispose pas de patrouille nocturne faute d'effectifs (ressources humaines).

Autre fait notable au niveau de la sécurisation du territoire, est le nombre réduit de barrages fixes dans la Médina à l'instar de celui de *Bab Sidi Kacem*, qui, quoiqu'installé de longue date, est toujours considéré comme temporaire et a été établi suite à l'augmentation de braquages au niveau de cet accès à la Médina. Mis à part le dispositif de la *Kasbah* destiné à protéger les bâtiments officiels, essentiellement la présidence du gouvernement, le principal dispositif conséquent des forces de l'ordre est situé à la jonction entre la Médina centrale et la ville européenne, à *Bab Bhar* au niveau de l'avenue de France et de la *Porte de France*. Ce dispositif, diurne, est important (une dizaine d'agents en tenue) mais l'absence de dispositif nocturne aux moments cruciaux réduit son efficacité.

Notons que la complexité des quartiers rend difficile le travail des forces de l'ordre qui procèdent aux arrestations sur réception des plaintes et diffusion des portraits robots. Les entretiens ont mis au jour la forte mobilité des délinquants qui commettent leurs forfaits hors de leur quartier et même dans des secteurs tout à fait éloignés de leur lieu de vie. Ceci soulève la question de la coordination du secteur de la Médina avec les secteurs voisins (comme celui de *Mellassine*) dont sont originaires certains délinquants. L'efficacité est de même limitée par une forme de concurrence entre secteurs et un manque de coordination et de travail en commun. Les actions communes semblent rares (1 seul témoignage recueilli à ce sujet) et moins réussies étant donné les conséquences en termes de police de proximité et de dégradation des relations avec les habitants au détriment du travail de collecte d'informations, pilier de l'action sécuritaire dans le territoire de la Médina.

Rôles multiples de la police

Le rôle de la police tend à s'élargir dans un environnement où les carences des acteurs publics sont multiples. Ainsi, les témoignages de certains enquêtés sur l'exclusion à l'école et la situation familiale de nombreux jeunes invite à repenser l'action des forces de sécurité au regard des sollicitations dont elles font l'objet.

Ainsi, B., homme, trentenaire, militant associatif à la *Hafsia* affirme qu'« *une mère de famille qui n'arrive pas à tenir son enfant peut quelquefois aller voir la police* ». Ici, le mode opératoire mérite qu'on s'y attarde. La mère, élevant seul ses enfants en l'absence du père et craignant que son fils, sous l'effet des fréquentations du quartier ne s'adonne à la consommation de drogues et aux délits s'est présentée au poste de police du quartier et a exposé son cas au commissaire (il s'agit en réalité de l'officier commandant le poste de police du quartier) en lui demandant assistance. Celui-ci fait convoquer le jeune adolescent et lui fait peur afin qu'il change sa conduite. Le jeune adolescent va finalement trouver refuge au sein d'une association de quartier et demander à ce que celle-ci « *joue le rôle d'intermédiaire avec sa mère et le commissariat de quartier* ».

En accomplissant cette fonction, l'agent de police suspend son emploi premier (découvrir, constater et punir les actes répréhensibles) et se fait l'acteur d'un travail de médiation où le pacte conclu avec le tuteur qui s'est confié à lui, prime sur le mode opératoire classique. Nous pouvons y percevoir l'esquisse d'un travail préventif en devenir, en quête de formalisation et de régulation²⁷.

Ce travail apparaît comme étant le fait des agents, sous-officiers et officiers, ayant développé une connaissance approfondie du quartier, de sa morphologie urbaine et de sa population au travers d'une longue expérience in-situ. Les relations nouées avec la population locale, et la connaissance de la population et de ses problèmes, alimentée par un travail de coordination avec le délégué, les sous-délégués et les représentants des institutions locales (éducation nationale essentiellement) sont fragiles et peuvent être mises à mal par des interventions indelicates ou des opérations coup-de-poing particulièrement violentes et inadaptées. Tel fut le cas en octobre 2016 lors d'une opération sécuritaire d'envergure visant à déloger les marchands ambulants illégaux, originaires de *Jelma*, une ville du centre Est du pays, ayant investi le centre-ville et retranchés dans la Médina. Il en est ainsi des quartiers *El Kherba*, *El Maktar*, et *Torbet el Bey* où des agents avec lesquels nous avons eu des entretiens informels nous ont dit avoir des difficultés à intervenir et préférer adopter des attitudes de conciliation et de négociation pour atteindre leurs objectifs. Cette appréciation contraste fortement avec celles des jeunes du quartier qui évoquent la violence policière et le harcèlement administratif que ceux-ci exerceraient comme une constante dans leurs rapports avec la police (voir *infra*).

Ce choix opéré par la police locale d'instaurer un dialogue avec les habitants n'est pas dû, comme nous l'avons constaté *supra* à un déficit de moyens, les renforts étant disponibles et mobilisables, mais plutôt à l'inadéquation de ces renforts qui se révèlent inadaptés et interviennent avec force sans coordination avec les agents locaux qui connaissent les habitants. En effet, ces renforts, qui interviennent essentiellement pendant les campagnes sécuritaires (*hamalâtamniyya*), impliquent des agents d'autres quartiers qui ne connaissent pas les spécificités du terrain et des habitants ce qui place les agents locaux dans une position délicate avec les habitants. L'usage abusif de la force, là où la dissuasion peut suffire, et des actes, présentés comme isolés, de maltraitance par quelques locaux qui ont conservé de mauvaises pratiques de l'ancien régime (époque Ben Ali) mettent à mal un travail de proximité et de confiance avec les habitants noués par les agents locaux qui se retrouvent ainsi à perdre la confiance des habitants²⁸.

Ce travail de proximité est particulièrement important dans le cadre du contrôle des *oukelas*. Elles sont en effet les lieux de prédilection des personnes recherchées par la police et les services de sécurité et leur servent de refuge au sein de familles établies où dans des espaces loués par des adultes. Ces *oukelas* sont dans les faits des hôtels de location à la pièce, sont soumises à une vérification in-situ de l'identité des locataires. Leur présence est importante à *El Maktar*. Un accord tacite fait que les propriétaires fournissent au poste de police les fiches d'identité des locataires au fur et à mesure de leur arrivée facilitant ainsi l'identification et la localisation des personnes recherchées.

27 L'assouplissement de la législation anti-drogue tunisienne (loi n°92-52 du 18 mai 1992 relative aux stupéfiants), considérée comme particulièrement répressive, faisant suite à un amendement du code de procédure pénale, adopté mardi 25 avril 2017 par le Parlement tunisien, marquant ainsi l'aboutissement de trois ans de débats sur la législation anti-drogue, a permis aux forces de sécurité et à la justice de faire montre d'une clémence relative dans l'application. Voir <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/La-Tunisie-assouplit-legislation-anti-drogue-2017-04-27-1200842794>

28 Les jeunes apprécient les agents locaux qui habitent leur quartier et regrettent que ceux-ci ne puissent intervenir en leur faveur tels des médiateurs : « On a des *ouled el houma* policiers, ils sont bien, sont des hommes de parole et nous fréquentent, mais ils ne peuvent rien faire ! Quand la police débarque, ils fuient avec nous, et ils [les policiers] veulent les retirer du service ». (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar)

Cette connaissance, produite par un travail de proximité, permet à la police de prévenir certains crimes et délits en exerçant un contrôle de fait sur les déplacements des jeunes du quartier. La répression ne s'abattant que sur ceux qui quittent le territoire qui leur est attribué, pour aller dans d'autres espaces de la ville.

Les forces de sécurité, ultime acteur public ?

La délimitation du contour de l'action des forces de sécurité dans le territoire de la Médina est liée à la performance des autres acteurs. Or, dans la Médina, on note la faible présence des acteurs étatiques principaux et la portée limitée de leur action (institutions éducatives, culturelles, sanitaires, sociales, municipalité et services de protection de l'enfance). Ce constat amène, dans certains cas, à une prise en charge par les forces de sécurité de missions ne faisant pas partie de leurs attributions d'usage. Ce glissement fonctionnel a été dénoncé par des fonctionnaires de police qui en regrettent les effets néfastes sur l'image de la police et le risque de dérive qu'entraîne la prise en charge de missions à la marge de leur domaine de compétence. Ainsi, les relations avec les institutions locales (délégués, sous-délégués, directeurs d'établissement scolaires, présidents d'arrondissements municipaux)²⁹ sont empreintes d'une forme de supériorité des forces de police qui sont perçues comme seules capables d'affronter des situations délicates. Ainsi, ces acteurs n'hésitent pas à se décharger de leurs missions au profit de la police pour résoudre des problèmes internes inhérents à leurs missions et attributions dans les quartiers et zones territoriales où s'exerce leur compétence. La police, sur-sollicitée, doit de ce fait s'ingérer dans des problèmes à connotation sociale et économique autres que la sécurité. C'est ici la capacité d'intimidation et l'influence que peut exercer un simple sous-officier qui est à l'origine de cette délégation de responsabilité. Dans les faits, les services de sécurité sont considérés par d'autres administrations comme un moyen de pression sur les citoyens leur permettant d'arriver à leur fin. Cette inversion des rôles qui fait que les autorités compétentes délèguent leur droit d'appréciation aux services de polices qui ne sont pas habilités, ni qualifiés pour cette fonction, mènent à une confusion des rôles et engendrent, vu la concentration et l'étendue des pouvoirs détenus par un seul corps, à sa toute-puissance et donc à l'accroissement des risques de monnayer certaines tolérances et traitements de faveur.

Les limites de l'intervention policière

Les témoignages des enquêtés, qu'ils soient résidents ou usagers de la Médina, font part d'une ambivalence des relations avec les forces de l'ordre. La police apparaît comme étant, à la fois, le dernier recours pour les personnes se retrouvant dans des espaces de relégation, un opérateur public important et également craint.

Les témoignages relatifs à la période post-2011, font état d'un laisser-faire étonnant, engendrant un sentiment de jungle où chacun aurait à se faire-justice lui-même en l'absence, ou la démission des forces de sécurité.

29 Les critères de nomination des délégués et des sous-délégués font l'objet de critiques de la part de nombreux enquêtés. La question de l'origine géographique et la connaissance insuffisante des réalités sociales du quartier sont apparues comme autant de griefs contre des agents de l'Etat. A titre d'exemple, ce que nous en dit M., homme, 24 ans, étudiant, collabore avec diverses associations, quartier de Souk el Blat : « Si le sous-délégué (omda) était un oueldhouma, de nombreux problèmes auraient pu être évités. Ici, le sous-délégué est de Gafsa, que peut-il bien comprendre [au quartier et à ses habitants] ? »

« Quand je me suis présenté à la police pour déposer plainte, après mon agression, et solliciter l'intervention des forces de l'ordre, l'agent m'a dit : « frappe-le, dès que tu le vois devant toi, frappe-le ! On ne peut rien faire pour toi » » (Y., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks). Cette résignation et cette invitation faite aux habitants à se rendre justice par leurs propres moyens contraste cependant avec d'autres situations où l'arrestation d'un voleur par les habitants irrite les forces de l'ordre qui leur demandent de ne plus intervenir et de se contenter de les informer. Selon N., homme, sexagénaire, artisan dans le quartier de la Hafsia : « le vol est pris en charge par les ouled el houma. S'ils reconnaissent un malfaiteur étranger au quartier, ils le rattrapent, le frappent et le livrent au poste de police. On leur dit : " pourquoi avez-vous fait ça ? Il ne fallait pas le toucher. Il fallait nous le livrer et nous aurions su quoi en faire ". »

Perception de l'action des forces de sécurité

Quant à la perception de l'action des forces de sécurité, elle est ambiguë. Marquée par le mode d'intervention, qualifié de brutal et disproportionné dans certains cas ou inefficace dans d'autres.

Dans le premier cas, le *modus operandi* des agents de renfort dénote aussi un mépris des qualités propres des quartiers d'intervention et met en difficulté les agents locaux qui, dans leur travail quotidien, sont engagés dans un échange avec les habitants. Y., homme, 33 ans, profession libérale, quartier des souks décrit cette présence policière comme s'exprimant « par des descentes "en meute". »

De même que la présence physique est décrite comme insuffisante ; cette insuffisance se traduit notamment par la fermeture de nombreux postes de police le soir laissant le territoire de la Médina centrale sous le contrôle du seul poste de police de la *Kasbah* et les habitants et usagers de la ville interdits devant ce qu'ils considèrent être un abandon de la ville : « Est-ce normal qu'un poste de police ferme ses portes à 18h30 – 19 h ? Ils ferment leur porte métallique... Un poste de police n'est pas censé être ouvert jour et nuit ? Où est la sécurité ? ». (N., homme, sexagénaire, artisan dans le quartier de la Hafsia).

Cité-refuge et cité-prison

En dehors de leur quartier (rue *Torbet el Bey* incluse, Place de la rue *El Maktar*, quartier *Sabbaghine*, rue incluse) les jeunes témoignent de difficultés à se déplacer dans la Médina centrale et en dehors. Ainsi, la Médina nord (*BabSouika*) ne leur est pas accessible. Pour eux, y circuler est synonyme d'exposition à d'autres policiers, à d'autres personnes et de confrontation à d'autres mécanismes dont ils ne possèdent pas les clefs. Invités à voir l'aboutissement du travail d'une artiste pour lequel ils ont été mis à contribution, « ils ont beaucoup hésité avant d'accepter de se rendre in-situ (rue *Djemaa Zitouna*) car le lieu [Le lieu d'exposition étant une ancienne auberge de la rue *Djemaa Zitouna*] est situé dans un autre quartier, à proximité d'un commissariat de police ». (B., trentenaire, militant associatif travaillant avec les jeunes du quartier El Maktar). Si cet accord tacite permet aux forces de sécurité de conserver le contrôle des zones de la Médina placées sous leur responsabilité, les conséquences sur la mobilité des jeunes du quartier sont éducatives. Ainsi, pour B., quitter le quartier revient pour un de ces jeunes à « s'exposer au risque de rencontrer des flics autres que ceux de la Médina et que s'il se fait arrêter dans la Médina, il est sûr d'être relâché, car il est connu des agents, mais que, en dehors, il risque d'être gardé plus longtemps ».

De fait, le quartier peut se transformer en cité-prison dont les geôliers sont les jeunes eux-mêmes, tout autant prisonniers de leur enfermement dans un quartier strictement codifié que des relations avec la police qui ne laissent pas de seconde chance aux coupables de délits.

3.5. Des violences et de leur perception

Les violences ordinaires

Cette tradition de la violence semble être une des formes de l'expression de la violence quotidienne, banalisée, qui marque le quotidien des jeunes notamment et leur vie de quartier. Ainsi, selon T., homme, 28 ans, calligraphe, habite dans une banlieue aisée, travaillant à la Hafsia : « *A la Hafsia, la violence est un moyen de communication. Si tu n'es pas violent, tu n'es pas des nôtres. Tu dois être violent pour communiquer avec les autres. Violent veut dire que tu ne parles pas doucement, qu'il y a du bordel. La dynamique dans la rue [rue du Dr. Cassar] et dans les croisements de rues est tout à fait différente. Les croisements de rues, c'est le côté sombre des quartiers, tu y vois de tout... hachich, des types qui se saoulent... de tout. Tu vois des gens que tu n'as jamais vus alors que je suis à la Hafsia depuis un an. L'un d'entre eux m'a dit : " on est comme le poisson, si on sort de la Hafsia, on meurt". Ils ont un mode de communication violent, ils s'insultent et se manquent de respect (tayhouqdarb'adhhom) les uns les autres : " espèce de nullard, de hyène "... La violence physique est aussi présente car c'est un moyen de communication ».*

Les brimades verbales, consacrées dans les échanges quotidiens, s'ajoute à une certaine culture de la violence solidement ancrée dans les traditions d'éducation des enfants dès leur plus jeune âge, celui de la scolarisation, et légitimée comme un prolongement du droit de correction paternelle mu en autorité parentale.

Son importance est soulevée par E., femme, trentenaire, militante associative dans le quartier El Maktar : « *On note que les enfants sont violents. Le programme art et éducation a commencé depuis deux ans et la première remarque que l'on reçoit des parents c'est " frappe le s'il n'est pas sage" ».*

La violence est aussi ritualisée à travers les combats de bélier. Lors de notre visite de terrain dans le quartier d'El Maktar, nous avons localisé pas moins de 6 lieux d'élevage de béliers en vue des combats qui ont lieu, au dire des jeunes du quartier, quotidiennement dans la place *El Maktar* (inutile de la localiser ; cette place n'existe pas sur les plans de la ville. Elle est en fait un terrain vague ayant succédé à une maison en ruine qui s'est effondrée) : « *[On se retrouve] autour d'un combat de béliers, on aime les combats de béliers, ou un match de football.* » (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar)

Les combats de bélier peuvent aussi dégénérer en bagarres entre jeunes du quartier, probablement en raison des paris qui accompagnent ces activités : « *Dans notre quartier, il peut y avoir une bagarre à cause d'un bélier. Après s'être bagarré, ils se réconcilient le matin. On n'intervient pas, sauf quand il y a usage d'armes blanches ou des choses graves qui vont se passer. Il m'est arrivé de frapper quelqu'un puis de lui dire : "pardon, je n'aurai pas dû mais j'étais fâché" et qu'il le prenne plutôt bien* » (M., homme, 24 ans, étudiant, quartier de Souk el Blat)

Vandalisme en Médina?

Peut-on parler de violences à l'encontre des équipements publics ? La réponse est courte mais décisive, il faudrait en effet pour cela que les quartiers étudiés disposent des équipements de base. Or si nous prenons le cas des quartiers d'El Maktar, de Sidi Ali Azzouz et d'El Sabbaghine, les visites de terrain révèlent des quartiers qui semblent abandonnés par les institutions où de nombreux équipements publics ont disparu (salle d'arts martiaux et de boxe de la rue Sidi el

Banna, cinéma de la rue sidi el Banna), sont fermés (*centre culturel Hassen Zmerli de la rue de l'école, Dar Ben Abdallah de la rue Ben Abdallah, musée des arts et traditions populaires, Mausolée de la famille royale tunisienne, Torbet el Bey*, située dans la rue du même nom), ne sont pas accessibles (*Palais Dar Othman rue El Mebazaa*) ou n'ont jamais existé (terrain de jeu). Le seul opérateur culturel du quartier d'El Makter s'avère être aujourd'hui l'Association l'Art rue, créateur et organisateur du festival *Dream City* qui a su construire une dynamique de coopération avec de nombreux jeunes du quartier.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants

La question de la consommation de stupéfiants était largement occultée et peu connue jusqu'à l'étude réalisée par Sénim Ben Abdallah pour l'Association de Sauvegarde de la Médina (A.S.M.) de Tunis (Ben Abdallah 2017). Cantonnée au milieu scolaire, cette étude a démontré que la plupart des jeunes enquêtés déclare connaître le hachich (80,4%), 42,6% la cocaïne, 37,3% les comprimés, 29,8% l'ecstasy et 20,0% le Subutex. La diversité des produits et substances en circulation est confirmée par les entretiens réalisés dans la Médina. Une militante associative s'étant étonnée « *on a même essayé de nous vendre de la coke* » (B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar). Une gradation existe néanmoins dans les faits, même si jusqu'à il y a peu de temps, la consommation entraînait de facto l'emprisonnement quelle que soit la substance.

Ainsi, dans la pratique, si la consommation de hachich prédomine et qu'elle peut avoir lieu en public dans certains quartiers, tel *El Maktar*, les autres substances se consomment avec plus de discrétion dans des lieux plus retirés et moins accessibles. Ainsi, selon Y., homme, 33 ans, résidant dans les souks, « *Les jeunes consomment du hachich et à un autre endroit, c'est le commerce du Subutex, de l'ecstasy (hrabech)* ». La consommation de drogues injectables donne lieu à un phénomène de privatisation de l'espace et de sécurisation pendant des tranches horaires spécifiques où l'usage peut en être restreint. Ainsi, « *pour les drogues dures, les jeunes vont vers la place Dar Ben Abdallah. La porte de l'impasse peut être fermée et la place est privatisée le soir. Les jeunes y mettent un des leurs, hirsute, armé d'un couteau entre les dents et qui garde la place le soir lorsque les jeunes y sont pour consommer des stupéfiants [...] Les rares problèmes de vols ou d'agressions ont eu lieu dans ce quartier-là* » (B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar).

Touchant plus les garçons que les filles³⁰, la consommation de stupéfiants est liée à des comportements à risques pouvant avoir des conséquences plus ou moins graves aussi bien sur la santé des jeunes eux-mêmes que sur celles de l'environnement direct. Il s'agit de violences physiques, verbales, d'intimidation, d'exploitation sexuelle (échange de drogue contre des relations sexuelles), de braquages et vols qualifiés avec violences afin de pouvoir acheter la dose quotidienne.

Si les jeunes apparaissent comme étant les principaux consommateurs, l'impact de ce fléau doit être mesuré sur la petite enfance qui côtoie les grands et vit avec les traces de la consommation

30 Une enquête réalisée en 2005 portant sur les lycéens de Tunis a montré que la consommation de drogues touche plus les garçons que les filles (la drogue touche 22,6% des garçons et 2,9% des filles) et que les usagers des stupéfiants sont issus des groupes sociaux extrêmes (parents aisés ou inactifs) in AMRANI Radhia, ERRAIS Sarra, « Facteurs de risque de la consommation de drogues en milieu scolaire à Tunis », *Famille et population*, n°4-5, décembre 2005, publications de l'Office national de la Famille et de la Population (O.N.F.P.)

dans leur milieu de vie. Selon E., femme, trentenaire, militant associatif dans le quartier d'*El Maktar* « L'impact de ce quotidien fait de drogues a des effets sur les enfants... Ils sniffent la craie, certains débarquent en atelier d'art avec des seringues en main ! ».

Une certaine ambivalence est à souligner. Ainsi, les jeunes s'adonnant à la consommation et à la vente de produits stupéfiants font montre d'un certain protectionnisme envers les plus jeunes en essayant « *de ne pas rendre visible leur consommation de stupéfiants. Ils essaient de protéger les gamins du quartier* ». Cela passe pour eux par la dissuasion de la consommation de tabac tel F. [jeune caïd du quartier d'*El Maktar*] qui « *terrorise les enfants qui achètent du tabac pour leurs parents et les renvoie chez eux* » (B., homme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar*).

Néanmoins, le phénomène d'identification est réel. Si les aînés ne souhaitent pas voir les plus jeunes suivre leur voie, certains comportements témoignent d'une réelle influence exercée par les aînés. Ainsi, selon B., femme, quinquagénaire, militant associatif dans le quartier d'*El Maktar*, « *Quand on arrête les gamins en route, ils ont entre 7 et 10 ans et ils fument, prennent de la drogue et en sont fiers !* »

Ivresse publique

Si la consommation d'alcool n'a rien de répréhensible en soi d'un point de vue légal, elle reste associée dans les faits à des comportements à risque qui mettent en danger la vie des jeunes, notamment la conduite en état d'ivresse, la montée de violence et les pratiques sexuelles à risque. Ainsi, l'enquête menée par l'Observatoire National de la Jeunesse (O.N.J.) sur la délinquance (Ben Nacer 2006), a montré que pour la plupart des garçons enquêtés, la consommation d'alcool est associée au partage de moments de convivialité et de plaisir en société. En ce qui concerne les filles enquêtées, la consommation d'alcool est synonyme de rencontres sexuelles, voire de travail du sexe (Ben Nacer 2006). Selon l'enquête nationale sur la santé des adolescents scolarisés³¹ 20,4% des adolescents interrogés ont consommé au moins une fois une boisson alcoolisée, avec une prédominance masculine (33,5% des garçons contre 7,5% des filles). Près de 77% des garçons interviewés (contre 22,2% pour les filles) déclarent avoir été ivres au moins une fois et 41,7% d'entre eux ont été ivres plusieurs fois (contre 8,8% pour les filles).

L'étude sur la consommation des drogues chez les élèves (âgés de 15 ans et plus) (Ben Abdallah 2017), a révélé que 17,3% des enquêtés déclare avoir consommé de l'alcool au moins une fois contre 82,7% qui déclare n'en jamais consommé. Les garçons sont plus nombreux que les filles à déclarer consommer de l'alcool (32,2% des garçons contre 3,3% des filles) mais celles-ci sont cependant plus nombreuses à affirmer boire au moins une fois par quinzaine (27,9% contre 10,8% pour les garçons). Les filles enquêtées sont donc des buveuses occasionnelles. Les garçons interrogés s'adonnent à l'alcool plus régulièrement : 25,0% d'entre eux boivent au moins une fois par semaine. Trouver des cannettes de bière et des bouteilles de vin joncher le sol est chose commune en Médina, la consommation d'alcool ne nécessitant pas de se préserver des passants et des forces de sécurité vu que les peines encourues, proportionnelles à la gravité de l'infraction, sont faibles.

Néanmoins, les consommateurs d'alcool comme ceux de drogues sont mobiles. Une mobilité directement liée à la nature, et à l'intensité des produits consommés. L'élection du lieu de

31 Direction de la Médecine scolaire et universitaire, Enquête nationale sur la santé des adolescents scolarisés, Tunis, DMSU, 2004.

consommation se fait en accord avec les pratiques d'utilisation de l'espace public du quartier, la rue restant le principal lieu de consommation de drogues (44.2% selon les résultats de *l'Etude sur la consommation des drogues chez les élevés de la Medina de Tunis* suivie du domicile (23.2%) et du lycée (20.9%) (Ben Abdallah 2017). Ainsi à *El Maktar*, la place du même nom est occupée en journée par les mères de familles qui s'y retrouvent pendant les courses, puis par les hommes âgés du quartier. De plus un restaurant, ouvert il y a quelques années s'y est établi entraînant une grande fréquentation des lieux. Les enfants ayant l'habitude de jouer à quelques mètres de là, place de *Dar Othman*, les jeunes doivent s'y installer en fin d'après-midi mais ne peuvent pas s'y adonner à la consommation d'alcool. Selon E., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar* « *Pour boire, c'est une deuxième place dans une ruelle cachée, aussi près du puits de Sabbaghine, et dans une maison en ruine. Cette rue, pleine d'artisans la journée, se vide le soir et ils peuvent aller y boire le soir* ». La rue *El Maktar*, située dans un quartier en déliquescence mais possédant de nombreuses grandes demeures et des monuments significatifs, est totalement sombre la nuit. Les sources lumineuses installées par les services municipaux sont sciemment détruites par des jets de pierre à peine installées. Ceci, ajouté à l'état de dégradation du bâti, aux nombreuses places créées à l'emplacement de maison en ruines, à l'absence de patrouilles de police et aux amas d'immondices, en fait un lieu rebutant, peu fréquenté de nuit. Les jeunes peuvent y donner libre court à leur consommations, se contentant de se regrouper dans des axes secondaires et des lieux inhabités (tels la rue *el Sabbaghine*).

Dans les souks, les croisements d'axes principaux, appelés dans le jargon local « ronds-points », constituent les lieux de rassemblement nocturnes. Selon Y., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks : « *le matin, ils sont dans les cafés et le soir, ils sont dans les ronds-points et boivent de l'alcool... ils surveillent aussi les passants et des fois dérangent aussi, un peu. Ils y consomment de l'alcool puis passent à autre chose, surtout du hachich* ».

Violence policière contre violence par anticipation

Les entretiens avec les jeunes des différents quartiers étudiés ont révélé une relation complexe avec la police. Nombre d'entre eux évoquent les violences policières. Celles-ci peuvent être gratuites et faire partie d'une tradition de longue date selon un agent enquêté informellement, faite d'intimidation et de mépris alors que, pour cet officier, « *les quartiers populaires comme la Médina nécessite un traitement spécifique insistant sur la police de proximité et sur la valorisation des habitants qu'il ne faut pas mépriser* ». Cette appréciation concorde avec celle d'A., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks: « *depuis 2011, les policiers de la Kasbah ne connaissent plus les habitants de la Médina.* ».

Nombre des jeunes du quartier interrogés, essentiellement désœuvrés et ayant interrompu leur scolarité au niveau secondaire, ont eu maille à partir avec la justice et déjà encouru des peines de prison pour des tentatives de migration illégale ou pour de la petite délinquance (recel, menus larcins, vols à la tire, vols à la sauvette, vols à l'arraché, cambriolages, braquages) disent ne trouver aucun soutien ni accompagnement une fois leur peine purgée. Ils témoignent d'un profond mal-être et souffrent de ne pouvoir se voir donner une seconde chance estimant « *qu'à partir du moment où tu es rentré en prison, tu retournes souvent parce que quoique tu fasses, tu es toujours en tort* » et vivent dans la peur, « peur de la police, du moindre bruit et ne peuvent pas dormir s'ils ne sont pas dans un état second » selon B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar* qui confirme, comme opérateur associatif ce que révèlent les jeunes dans de nombreux entretiens à savoir l'impossibilité d'une rédemption complète, un jeune déjà condamné restant marqué à vie par une « présomption de culpabilité »

et en se voyant offrir aucun accès à un programme de réinsertion économique et sociale. Pour M., homme, 20 ans, chômeur, quartier d'El Maktar, « *Disons que quelqu'un a fait une erreur (ghlot), a fait de la prison et a payé [purgé sa peine], dès qu'on [police] l'attrape, on l'emmène au poste* ».

A cette présomption de culpabilité, s'ajoute l'humiliation gratuite, non seulement de l'arrestation, mais des violences verbales et physiques telles qu'en témoigne F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar: « *J'ai volé, je vais donc aller en prison, non ? Pourquoi tu me tabasses ? Tu m'humilies, tu me traites comme un chien ? La loi te dit : "celui-ci a volé, il passera 6 mois en prison", elle t'a demandé de me frapper ? Elle t'a demandé de m'humilier ? C'est une mentalité* ».

A cette humiliation s'ajouterait la perception d'une inégalité de traitement selon que l'on est riche ou puissant, la gestion des larcins, et leur conséquences juridiques, varie à en croire M., homme, 20 ans, chômeur, quartier d'El Maktar : « *Au moment où tu te fais embarquer pour un vol à l'arrachée, donne 500 dinars et la plainte sera déposée contre X, tu rentreras chez toi* ». Pour F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar, avoir été condamné signifie être la cible parfaite pour endosser les crimes et délits d'un autre : « *Ils [le policiers] se disent : "celui-ci a déjà fait de la prison" et te regardent comme un clochard, un gueux, prends-le, tu peux lui coller n'importe quelle affaire* » et entraîne une forme de harcèlement administratif se traduisant par des arrestations intempestives et des vérifications d'identité à cause d'avis de recherche non actualisés sur le système informatique du ministère. G., homme, 20 ans, chômeur, quartier d'El Maktar témoigne qu'il est « *recherché depuis 2013 [alors qu'il a déjà purgé sa peine de prison]* ».

Sans céder à un quelconque angélisme, sachant que nombre de ces jeunes sont recherchés à juste titre pour des infractions qu'ils ont commises, cette fragilité face à l'arbitraire doit être prise en compte car même lorsqu'ils ne sont pas les auteurs des délits qui leurs sont reprochés « *ils [les jeunes du quartier] sont quand même inquiétés. Certains d'entre eux sont venus ici pour demander de l'aide ; on finit toujours par savoir qui est l'auteur mais ces jeunes sont immédiatement arrêtés et inquiétés car ils ont déjà été condamnés* ». (E., femme, trentenaire, militante associative dans le quartier d'El Maktar)

Lorsqu'ils s'aventurent hors de leur quartier, ces jeunes préparent un plan de fuite, après en avoir étudié les issues afin de pouvoir fuir et regagner leur quartier en cas de descente de police. La morphologie de la Médina, le caractère réticulaire du tissu, les possibilités d'usage de la toiture sont favorables à ces plans.

Cette relation tendue engendre une dynamique singulière, relevant de la spirale de violence ainsi produite. Les témoignages de jeunes, relatifs à leur vie de quartier, sont émaillés d'anecdotes sur la violence des relations entretenues avec les forces de l'ordre, violence physique et morale ressentie lors des interventions notamment : « *quand elle [la police] intervient en frappant direct [sic.], comment veux-tu que l'on se comporte ? Il te faut frapper pour sauver t'en sortir. Ici, c'est plein d'impasses, des fois tu tombes nez-à-nez avec [un policier]. Tu dois le frapper et fuir sinon ils vont te descendre dessus [...] Même si tu n'as rien fait, il [le policier] te donne une raclée ! Et te parle grossièrement, insulte ta mère, ce genre de truc ! Et toi, tu n'as rien fait ! Comment veux-tu vivre ? Ici dans la Médina, comment veux-tu que l'on se comporte avec les bandits et comment se comporter avec la police ? La violence a commencé avec eux. Ce sont eux qui ont enraciné la violence en nous. Ils se comportent mal avec nous, comment veux-tu que l'on se comporte bien ?* » (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar).

Sous le terme « *Es-Sâbiqrâbih* »(celui qui anticipe est vainqueur), F., homme de 25 ans, caïd du quartier d'El Maktar définit le mot d'ordre observé par les jeunes dans leurs rapports, conflictuels, avec les policiers. Jouant avec les particularités d'une vieille ville dont ils connaissent les moindres recoins et les nombreuses possibilités offertes par son urbanisme, les jeunes, particulièrement ceux dont le casier judiciaire est déjà rempli, ont développé des stratégies d'évitement. Lorsqu'il ne leur est pas possible de connaître le déplacement des agents de police dans la Médina, et qu'ils se retrouvent nez-à-nez avec l'un d'eux, la violence est la seule issue qu'ils se sont choisie. Ces rencontres fortuites se traduisent généralement par l'agression des agents, au pire, et une tentative de fuite, au mieux. Il s'agit donc d'agresser avant d'être agressé, éventuellement, par l'agent de police. Cette « violence par anticipation » alimente le cercle vicieux des violences entre forces de l'ordre et jeunes des quartiers et suspendrait à sa résolution toute tentative de conciliation et de travail communautaire.

Bourreaux et justiciers : la justice des quartiers au regard du code d'honneur

Il y a néanmoins une anomalie dans ce raisonnement. Celle-ci apparaît lorsque l'on se penche sur le *modus operandi* des forces de l'ordre dans la Médina. Dans certains cas, essentiellement de vol à la tire ou de braquages, tout se passe comme si les services de sécurité « délèguent » la résolution de certaines situations de violence aux jeunes du quartier en orientant la victime vers des membres des groupes contrôlant le quartier où s'est déroulée le forfait. Dans tous les cas évoqués par les enquêtés(e)s, la victime a pu ainsi récupérer ses effets sans contrepartie, par la médiation des « *jeunes du quartier* » qui prennent attache avec l'auteur et le convainquent de restituer le bien subtilisé. Confirmation que la maîtrise des jeunes sur leur quartier est largement établie et qu'ils sont capables de la faire reconnaître par leurs pairs dans d'autres quartiers de la ville. Cette prise en charge de la résolution de cas de vols existe aussi dans le cas de sollicitations par d'autres enfants du quartier (*ouled el houma*).

Le *ouled el Houma* apparaît donc comme le garant de la protection du quartier, voir *infra*, et du code d'honneur réglant sa conduite ainsi que celles de ses voisins. La protection du quartier, de ses habitants et de leurs familles, surtout les figures féminines, contre les assaillants venus de l'extérieur.

De ce fait, une forme de collaboration s'établit avec la police locale, le vis-à-vis étant le poste de police du quartier. Pour N., H., sexagénaire, artisan dans le quartier de la Hafsia : « *Le vol est pris en charge par les ouled el houma. S'ils reconnaissent un malfaiteur étranger au quartier, ils le rattrapent, le frappent et le livrent au poste de police.* »

De même, les maux dont souffrent certains quartiers ne peuvent donc être imputés aux habitants, même s'ils sont versés dans ce type de forfaiture (consommation et vente de stupéfiants, braquages, vol à l'arrachée, vol à la tire) car ils ne sont pas supposés commettre leurs forfaits dans leur quartier d'appartenance qui est plus leur refuge en cas de délicatesse avec les forces de l'ordre et où ils peuvent compter sur la solidarité des voisins. « *Ça [violences et vente de drogues] ne vient pas des ouled el Houma ! Ça vient des Brayniyya [étrangers au quartier] car les ouled el houma ne connaissent et ne peuvent rien te faire mais l'étranger fait peur et il y a des étrangers dans tous les quartiers. D'où viennent-ils ? Ils tissent des liens avec les vieux du quartier en prison puis viennent leur rendre visite et vendre de l'ecstasy, du hachich et le quartier devient pourri* » (N., homme, sexagénaire, artisan dans le quartier de la Hafsia).

Ce code d'honneur consent toutefois à ce que soient ciblés les visiteurs occasionnels du quartier qui n'y ont pas d'attaches sociales ni de relations pouvant étendre sur eux la protection dont ils

jouissent eux-mêmes. Ainsi, selon le même enquêté, aux vols à l'arrachée qui s'y commettent même « *en pleine journée, à Sidi Mahrez [souk]* » succèdent des modes opératoires plus visibles et plus menaçants : « *le soir, c'est de véritables barrages ! On te dit : "donne ce que tu as" en te menaçant avec un couteau* »³².

« *J'évite le quartier de Torbet el Bey car j'ai le sang chaud et je crains les conséquences d'un manque de respect. Les choses ont changé. Le respect n'est plus le même. La Hafsia des années 90 faisait plus peur que celle d'aujourd'hui, mais à l'époque un oueldhouma qui manquait de respect à un passant était rappelé à l'ordre par le caïd du quartier. Comme la famille Qouroun (les siècles) qui doit son nom à la longévité des membres de la famille « en fonction ». Aujourd'hui on a affaire à des gamins qui peuvent tirer une arme blanche pour un rien. Ça peut dégénérer rapidement* » (Y., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks)

Cette modification dans le code d'honneur des caïds du quartier, dont témoigne nombre d'enquêtés apparaît de même dans la perception des forces de sécurité qui témoignent de la diversité des infractions et de leur maintien dans le giron de certaines familles. Ainsi, le code d'honneur qui fait des voyous du quartier les protecteurs des commerçants et marchands qui y sont installés semble avoir été ébranlé ces dernières années par des jeunes qui, en quête de drogues, s'attaquent aux premières victimes à portée de main, à savoir les commerces de leur propre quartier ; fait inenvisageable par le passé. Ainsi, « *aujourd'hui, ouledelhouma peuvent se voler entre eux. Cela ne se produisait pas avant. Par exemple, si l'un d'entre eux possède une boutique, un négoce, un des ouledhouma à court d'argent peut cambrioler la boutique pour se dépanner. Auquel cas, pas de plainte déposée. La question se règle directement entre les enfants du quartier* » (Y., Homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks).

Le clientélisme relationnel

La communication avec les services locaux de sécurité, poste de police ou commissariat, comprend aussi les échanges, au hasard des rencontres, avec les agents de la sécurité publique qui se déploient de jour dans certains endroits de la Médina. L'importance des relations entretenues à un niveau personnel sur la qualité de la réponse sécuritaire apportée fait apparaître comme fragile et inconstant le rôle des forces de l'ordre.

Ainsi, selon W., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz : « *C'est très personnel. Le chef de ce poste de police [rue Djemaa Zitouna] est très bien et nous aide. Tu viens l'après-midi tu trouves un autre agent qui te donne son numéro et te demande de l'appeler en cas de problème. Une fois, c'est la police touristique qui est intervenue alors qu'elle ne traite pas ce genre d'affaires ! Il a fallu qu'ils interviennent et qu'ils contactent leurs collègues de BabSouika. Des relations personnelles... tout est personnel* ».

Dans ce témoignage apparaît aussi la difficulté à solliciter une action des forces de police en matière de protection et de prévention. L'absence d'un dispositif légal traduit en procédures pratiques, fait que l'action à entreprendre est laissée à l'appréciation des agents sollicités : « *Parmi les policiers, il y a des gens de bien et des autres. Si le policier est quelqu'un de bien, il pourvoira à ta sécurité, sinon*

32 Pour cet homme de religion, accomplissant un office d'imam dans un oratoire de quartier, les vols commis dans des mosquées sont une nouveauté funeste : « *Depuis la révolution, même les mosquées ne sont plus épargnées par les vols [...] Un voleur de chaussures avait été attrapé dans la mosquée El Grana [sise au Souk éponyme] quelqu'un l'avait découvert avec des sacs en plastiques remplis de chaussures. Un citoyen lui a donné la raclée de sa vie* ».

il fera mine de rien. De manière générale, on ne peut pas faire confiance aux forces de sécurité dans leur manière de gérer les situations de violence » (W., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz).

Les relations diffèrent selon l'interlocuteur. Avec le poste local de police, l'écoute et la possibilité d'établir des relations de confiance pour les résidents apparaît possible ainsi pour N., femme trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz : *« lorsqu'une bénéficiaire [d'une association d'assistance aux femmes vulnérables] va se plaindre au poste de police et qu'elle mentionne qu'elle réside ici, sa plainte est plus écoutée et prise en compte que celle d'une personne extérieure »*. Le fait que la police est consciente qu'une association défend ces femmes joue-t-il sur leur manière de considérer les plaintes?

Pour cette enquêtée, les relations avec la police de *BabBhar* (il s'agit en fait de la patrouille fixe de la sécurité publique stationnée place de la Victoire, composée d'une dizaine d'agents en uniforme) sont connotées négativement. Le traitement que ceux-ci infligent aux bénéficiaires de l'*association d'assistance aux femmes vulnérables* relève selon elles du harcèlement administratif ; ils leur demandent quotidiennement de présenter leurs cartes d'identité bien qu'ils les reconnaissent généralement. La qualité de harcèlement attribuée à cette vérification d'identité - simple et légale dans son contenu mais pesante quand elle devient répétitive - tient plus à la forme qu'au fond. Ainsi, selon W., femme, trentenaire, cadre dans l'association susmentionnée, les insinuations des policiers relatives à leur lieu de résidence, supposé, selon eux, recevoir des femmes « libres » et sans attaches, et les vérifications répétées d'identité, alors même qu'elles sont connues des services étant rattachées à l'association, sont perçues comme des violences par ces femmes en situation vulnérable :

« Un jour, une résidente est venue me voir pour me dire qu'un policier lui avait demandé "quand est-ce que tu vas nous trouver une femme ? Vous êtes des mères célibataires, quand est-ce que vous allez nous trouver une femme ?" Je suis allée le voir, ce policier, et il me connaît de vue parce qu'ils nous connaissent depuis le temps. [...] je lui ai dit : "ce que tu fais a un nom : c'est du harcèlement, et de la violence et si tu ne respectes pas tes obligations, nous allons faire un rapport et le faire parvenir au Ministre de l'Intérieur". Depuis ce temps-là, nous n'avons plus eu à nous en plaindre. »

Si la perception de la police de proximité est meilleure, les limites de celle-ci sont toutefois pointées du doigt et ont trait tant à leur disponibilité qu'à leur capacité d'intervention lorsque le besoin est urgent. Une fois n'est pas coutume, la mobilisation des forces de l'ordre est tributaire des relations personnelles établies avec les chefs de poste et avec les officiers de police détenteurs d'autorité. Le résultat d'un tel poids des relations interpersonnelles sur la qualité d'un service public crucial

« Les policiers sont présents en nombre la journée mais disparaissent la nuit. De par notre expérience ici, les policiers ne se sont déplacés qu'après que je les ai appelés personnellement après que la présidente de l'association ait lié des relations avec le chef du poste. Tout est basée sur les relations qu'on a. J'appelle telle personne [de la police] et elle répond à ma demande pour que son supérieur ne le blâme pas. Lorsqu'un soir le poste était fermé [et que nous avons eu besoin de la police], c'est la police touristique qui s'est déplacée alors que quand on a appelé le 197 [Police secours], ils ne sont pas venus et m'ont demandé d'appeler le poste de police de la Kasbah. Lorsque tu appelles le poste de la Kasbah, s'ils ne sont pas informés de notre appel par un autre policier, ils ne viennent pas. » (N., femme, trentenaire, militante associative dans le quartier de Sidi Ali Azzouz).

Entre caïds de quartiers et prise en charge communautaire, l'esquisse d'une offre sécuritaire alternative ?

Seul détenteur du monopole de la force légitime³³, l'Etat tunisien a assis sa puissance sur les forces de sécurité intérieures en matière de contrôle du territoire et des citoyens sans ne jamais partager aucune prérogative avec les opérateurs secondaires du système tel que les compagnies privées de sécurité apparues sous le Régime de Ben Ali. Après les événements du mois de janvier 2011, et le déclenchement d'insurrections dans tout le pays, les forces de sécurité se sont retirées durant plusieurs jours des quartiers de Tunis, laissant à l'armée la gestion des questions de sécurité intérieure dans un pays désormais régi par l'état d'urgence. Le vide sécuritaire entraîna l'émergence de collectifs de citoyens locaux des quartiers organisant des rondes de surveillance, contrôlant les accès aux différents quartiers de la ville. La Médina ne fut pas en marge de cette dynamique de prise en charge de la sécurité commune qui devint dès lors l'affaire de la communauté locale. Avant cela, les formes communautaires de sécurisation concernaient davantage les souks où les commerçants s'organisaient pour faire appel à des gardiens veillant sur leurs magasins le soir, pratique en perte de vitesse depuis que ces commerçants ont commencé à implanter des caméras. Après le retour progressif des forces de sécurité intérieure dans leurs locaux, l'arrivée du parti *Ennahdha*, à la tête d'une coalition, au pouvoir et sa prise de contrôle du ministère de l'Intérieur bouscula l'appareil sécuritaire et la question de la pluralité des acteurs de la sécurité, voire de « sécurité parallèle », devint dès lors un sujet de débat politique. Il s'en suivit une perte de confiance des citoyens en la capacité de riposte de la police à certaines menaces, essentiellement celles émanant des groupuscules salafistes, dans un contexte où les salafistes n'étaient pas encore officiellement considérés comme nuisibles à la sécurité³⁴.

De ce fait, des acteurs locaux, essentiellement du milieu associatif se tournèrent vers d'autres pourvoyeurs de sécurité : « *En 2012, Dream city a eu lieu après l'attaque de l'ambassade américaine, et nous craignons pour notre sécurité et celles des artistes ; nous avons donc décidé de mettre en place un système de protection des artistes par les caïds de quartier ; nous sentions qu'il n'était pas possible de faire confiance à une police soumise à un gouvernement Ennahdha.* ». (B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar)

La figure tutélaire de l'aîné du quartier, respecté et reconnu de tous, non pour sa force physique ni sa capacité de nuisance, mais pour l'ancrage territorial et social qu'il incarne semble s'être estompée depuis la révolution à en croire le témoignage de N., homme, sexagénaire : « *Il y a eu une bagarre un jour et 'am Habib [homme âgé et respecté du quartier] est sorti. La personne à l'origine de la bagarre a jeté son couteau et s'est enfui. 3 jours plus tard, il [am Habib] l'a interpellé : "est-ce que ton père agissait comme ça ?". Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il se ferait insulter* ».

Cette figure est complétée par celle du caïd du quartier, faisant régner « la loi », sa loi, dans un quartier qui sert de base arrière à ses activités diverses. Vu comme un justicier parmi les

33 « *Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime* » in WEBER Max, *Le savant et le politique* (1919), Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, 186 pages, p. 87 de l'édition électronique. Collection : Le Monde en 10-18.

34 A titre d'exemple, le prédicateur extrémiste Béchir Ben Hassen tiendra le 17 novembre 2012 au palais de Carthage une conférence et s'affichera avec M. Marzouki lors de la campagne présidentielle de 2014.

siens, il maintient l'ordre et assure la protection des biens et personnes du quartier. « *Il y avait des truands dans le quartier des Djerbiens, mais bien élevés quand même. Ils les ont délogés [...] Avant, dans les années 60 et 70 on passait par le quartier des Djerbiens sans être dérangé, aujourd'hui on a peur* » (N., homme, sexagénaire).

Le rapport au quartier, viscéral, est établi par de nombreux témoignages qui confirment ce qui fut observé dans d'autres quartiers de la périphérie de Tunis bien que ne disposant ni de l'historique ni des particularités territoriales et urbaines de la Médina. L'épisode de la révolution et des défis posés aux habitants en termes de sécurité sont revenus dans différents entretiens et conforté le sentiment de responsabilité ressenti par des jeunes et inhérent à leur qualité de *ouled el houma* : « *Il n'y avait pas de police [période de la révolution]... Nous avons même fait la surveillance des boutiques de la rue Sabbaghine* » (A., homme, 20 ans, chômeur, quartier d'El Makter); Ce constat rejoint celui relevé par Ridha Ben Amor (Ben Amor 2015, p. 34) : « *Malgré le discrédit qui le frappe, en partie intériorisé par les jeunes, le quartier est loin d'être un lieu de réclusion, et les liens sociaux y sont forts* » sans pour autant qu'ils aient été nourris par une « *communauté de destin* » partagée par ces familles bien avant leur installation dans ce quartier. Ainsi, pour M., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar, « *Ton quartier, c'est ta maison [Dar, ce terme désigne aussi la famille]. Quelqu'un qui dénigre ton quartier t'insulte et insulte ta maison* ». Or le quartier en question, nourrit une certaine conscience historique et un sentiment de fierté lié à la riche histoire des lieux et aux édifices prestigieux qui font l'objet de visites : « *l'Histoire c'est Torbet el Bey* » (M., homme, 25 ans) ce à quoi renchérit G., homme, 20 ans, chômeur, quartier d'El Maktar : « *Environ mille beys y sont enterrés !* »

De même, un mot d'ordre peut être donné par le caïd pour la suspension des actes de vols pendant une durée déterminée. Ce fut le cas pendant Dream City où le mot d'ordre était « *personne ne doit être touché, rien ne doit arriver* » et selon F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar, « *rien [aucune agression, aucun incident] ne s'est passé* ».

La condition évoquée dans l'entretien est bien de laisser la police en dehors de tout cela et de se référer aux enfants terribles du quartier pour la résolution du problème. C'est là la reconnaissance tacite de leur souveraineté sur ce territoire : « *Tout ce qui se passe dans ce carreau et qui relève des policiers et du poste, on résout (enfodhdhou) le problème [...] On va trouver le moyen (netçarrfou) il faut juste nous prévenir, nous les ouled el houma avant [la police]* » (F., homme, 25 ans).

A part les caïds des quartiers, l'action de certains résidents connus et reconnus permet aussi de résoudre des problèmes d'agression et de violences pour lesquels la police ne se déplace pas et ne souhaite pas intervenir : « *La personne qui nous protège le plus ici c'est notre voisin plus que la police. Le jour où l'une de nos résidentes a été violente, c'est lui qui est intervenu. On a eu beau appeler la police, personne n'est venu* ». (N., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz)

Cette réalité avait été perçue par l'une des fondatrices d'une association d'assistance aux femmes vulnérables qui avait pris soin, avant son installation en Médina, d'établir des relations avec le voisinage immédiat dont l'épisode de la protection par le voisinage, mentionné *supra*, peut être perçu comme l'une des résultantes : « *C'est grâce à ces relations [établies avec les habitants du quartier] que nous n'avons pas eu de problèmes avec nos voisins proches après l'ouverture... Si la fondatrice n'avait pas pris la peine d'établir ces relations, nous aurions été victimes de violences* ». (W., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz).

Du quartier (El Houma) au Carreau (zone)

Parallèlement au terme de quartier (*houma*), apparaît l'usage de celui de Carreau (*kârou*) qui décrit une aire d'influence comprenant plusieurs quartiers. Celle des jeunes d'El Maktar comprend la moitié sud de la Médina centrale délimitée par les boulevards aménagés sur l'emprise des anciennes murailles de la Médina centrale et la rue *DjemaaZitouna* comme frontière nord. « *La rue de la Sabkha constitue un quartier à part, Bab el Fella est un quartier, BabMenara aussi. Ce sont des quartiers mais tout est imbriqué. BabDjedid compte près de 5 quartiers ! Nous (El Maktar), Rue de la Sebkha, Bab el Fella, Ras ed-Darb et BabMenara. Chaque groupe a son quartier. Nous avons nos amis dans d'autres coins et nous leur rendons visite, mais on ne se comporte pas comme ici* » (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar). Ce terme, qui nous semble avoir été relevé ici pour la première fois, renvoie donc à un espace englobant le quartier d'origine, englobant la *houma* dans son entendement le plus large (*houmet Bab Djedid* dont *El Maktar* serait l'une des cinq unités de voisinage la constituant) et où l'influence des jeunes et leur capacité à accorder leurs vues avec celles des autres bandes en action leur confère une autorité certaine et effective même si leur champs d'action habituel est plus réduit. Les jeunes du carreau sont seuls en droit, selon le code d'honneur des quartiers, à user de leur force et de leur influence pour commettre des actes répréhensibles, mais aussi résoudre des problèmes qu'ils ont, de fait, contribué à créer. Contrôle, régulation, monopole des infractions et légitimité de l'action en sont les attributs. F., jeune homme de 25 ans habitant El Maktar, interprète comme une agression le fait que des actes de délinquance soient commis par d'autre sur le territoire de son carreau : « *Ce Carreau est à nous ; il nous appartient. Si des étrangers commettent des actes ici ça signifie qu'ils nous ont outragés (t'addaoualina)* ».



Carte 3 : Limites de la Houma et du Carreau

Violences salafistes

Le quartier réservé, l'un des deux derniers de Tunis, situé rue sidi Abdallah Guech³⁵, voie publique non soumise à un statut particulier malgré la spécialisation et le strict encadrement de l'activité principale qui y est développée, a subi les premières attaques salafistes du quartier. C'était le 8 février 2011, soit à peine trois semaines après le départ du président déchu Zine el Abidine Ben Ali. Les résidentes y ont subi des attaques visant à détruire les locaux et à en murer d'autres et n'ont dû leur salut qu'à l'action des forces de l'ordre³⁶. Strictement réglementée et contrôlée, l'activité de la prostitution est cantonnée aux maisons closes. Le ministère de l'Intérieur recense ainsi les travailleuses du sexe, leur impose une visite médicale bihebdomadaire³⁷ et leur octroie la qualité d'employée du Ministère à titre de profession sur leur carte d'identité.

Le témoignage de la tenancière de l'une des maisons de la rue fait état de violences graves, certains assaillants ayant aspergé les portes des maisons closes d'essence et ayant essayé d'y mettre le feu³⁸. Elle dit devoir son salut à l'intervention de ses voisins qui ont empêchés les manifestants de rentrer dans cette rue jusqu'à l'arrivée des agents des forces de l'ordre qui en ont bloqué les entrées avec l'aide de l'armée³⁹ en interdisant tout passage avant de procéder à la dispersion des manifestants. La pression salafiste s'était faite quotidienne, dissuadant les clients éventuels d'accéder aux lieux et surveillant étroitement l'accès au quartier. La protection policière, elle, avait fortement diminué, les agents ne souhaitant plus effectuer les rondes d'usage dans le quartier. Les voisins avaient même changé d'attitude. De tolérants, ils étaient désormais nombreux à souhaiter la fermeture des maisons closes⁴⁰.

C'est de cette période que date les autres manifestations de violences émanant de salafistes. Celle-ci peut s'exprimer par un simple refus de service touchant les visiteurs européens de la vieille ville et même ses usagers : « *Le seul moment où j'ai été touchée, c'est en 2012 quand les*

- 35 Nom d'un saint homme dont le mausolée constituait un lieu d'asile pour les personnes recherchées par le pouvoir. Les prostituées se sont progressivement installées autour pour s'y réfugier en cas d'intervention des services de sécurité en invoquant le droit d'asile conféré au lieu.
- 36 DAHMANI F., « Prostitution : islamistes et maisons closes, le blues des filles de joie tunisiennes », Jeune Afrique, 25 avril 2014, <http://www.jeuneafrique.com/133742/societe/prostitution-islamistes-et-maisons-closes-le-blues-des-filles-de-joie-tunisiennes/>
- 37 « A Tunis, le centre de santé reçoit chaque jour près de 50 prostituées sur un total de 238 prostituées officiellement déclarées » in BENSALD I., « Les islamistes s'attaquent aux maisons closes », France 24, 23 mars 2011, <http://www.france24.com/fr/20110318-prostituees-tunis-tunisie-prostitution-bordel-avenue-bourguiba-mosquee-islamistes>
- 38 HAMMOUCHE A., « Reportage au cœur du quartier rouge de Tunis. Prostituée de Sidi-Abdallah-Guech », La Liberté, <http://www.swisspressaward.ch/fr/user/a00003590/section/swiss-press-photo/>
- 39 Dépêche de l'Agence France Presse, reprise par Jeune Afrique sous le titre « Tunis: des islamistes tentent d'incendier une rue où travaillent des prostituées », 18 février 2011 <http://www.jeuneafrique.com/depeches/76056/politique/tunis-des-islamistes-tentent-dincendier-une-rue-ou-travaillent-des-prostituees/>
- 40 Cette évolution n'est pas propre à Tunis, la plupart des quartiers réservés ont fermé leurs portes, deux seulement sont en action. L'Etat aussi semble chercher à les fermer, aucune autorisation d'implantation de nouvelles occupantes n'est donnée. Voir : <http://nawaat.org/portail/2017/11/24/%D8%B1%D8%AD%D9%84%D8%A9-%D8%AF%D8%A7%D8%AE%D9%84-%D9%85%D8%A7%D8%AE%D9%88%D8%B1-%D8%B9%D8%A8%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D9%84%D9%87-%D9%82%D8%B4%D9%91-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%A7%D8%B1%D9%8A%D8%AE-%D8%A7%D9%84/>

salafistes tenant la boutique attenante m'ont annoncé un jour qu'ils ne me serviraient plus. Il n'y a rien eu de plus, ça s'est fait sans agressivité ». (B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier El Maktar)

Les violences peuvent aussi s'exprimer par des vexations et agression verbales touchant, comme dans le cas infra, des artistes en visite dans le quartier de la Kherba : *« on attendait des artistes quand un salafiste à la barbe orange est venu nous insulter et nous cracher dessus, mais rien d'autre. C'était en 2012 »*. (E., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier El Maktar)

Les violences commises par les groupes salafistes actifs après 2011 peuvent aussi être physiques et porter atteinte à l'intégrité de la personne. Elles sont le fait d'anciens délinquants, connus des services de police pour des délits divers, reconvertis après 2011 dans le mouvement salafiste. Selon l'un des officiers de police avec lesquels nous avons eu des entretiens informels, *« les anciens délinquants constituent 80% du contingent des salafistes qui sévissent dans la Médina »*.

Dans les premières années qui ont suivi la chute de la dictature, les salafistes ont bénéficié d'un environnement favorable, profitant d'un côté de la baisse sensible de l'action policière qui a suivi la chute du régime de Ben Ali et de l'autre côté d'un contexte politique tolérant notamment depuis que le parti islamiste Ennahdha a constitué, avec deux autres partis, une coalition gouvernementale, la Troïka. Il s'en suit une multiplication d'actes d'agressions, d'intimidation et le contrôle du marché informel par des groupes salafistes, même après l'incident de l'attaque de l'ambassade américaine⁴¹. La situation a légèrement évolué depuis la dernière année de gouvernement de la Troïka, à travers notamment un contrôle accru sur les salafistes. Ainsi, des membres de ces mouvances se plaignent d'être toujours soumis au contrôle administratif après avoir subi des peines d'emprisonnement et libérés. Il s'agit de la procédure dite de la « signature de registre » au commissariat ayant la compétence territoriale nécessaire. Cette procédure, contraire au droit, a pourtant été supprimée et le contrôle administratif subsiste seulement pour les éléments impliqués dans des affaires de trafics de stupéfiants qui ont subi une peine lourde d'emprisonnement (il s'agit d'une sanction complémentaire prononcée par le juge). Or, comme mentionné plus haut, 80% des éléments salafistes étant issus des milieux de la délinquance et de la criminalité (avec à leur actif des délits divers tels que : outrages sur la voie publique, violences, braquages, trafic de drogue), ils peuvent de facto être concernés par la sanction complémentaire au titre des infractions susmentionnées et non pour leur appartenance à des mouvances salafistes. Les réseaux salafistes sont particulièrement visibles et actifs dans la *Kherba*, la *Hafsia* et *Boumendil*. Or ces lieux sont précisément ceux qui souffrent le plus de la faible présence des forces de sécurité qui ne peuvent y intervenir qu'avec l'appui de renforts. Cette faiblesse des contingents s'explique aussi par l'existence et le maintien d'un dispositif renforcé mis en place pour protéger les institutions de l'Etat et les personnalités au détriment de la

41 L'attaque contre l'ambassade américaine par des centaines d'islamistes et quelques dizaines de casseurs a eu lieu le 14 septembre 2012. Elle a mis au jour l'état de désorganisation des services de sécurité ainsi que les difficultés de coordination entre la Défense et l'Intérieur. Cette attaque était attendue par l'Ambassade américaine à Tunis, notamment après l'assassinat le 11 septembre de J. Christopher Stevens, ambassadeur américain en Libye et de ses trois employés à Benghazi, dont le premier responsable avait demandé des renforts et une protection accrue de la chancellerie et de l'école américaine de Tunis. Voir : WESLATY L., « Attaque de l'ambassade américaine à Tunis : Quatre morts, zéro responsable », Nawaat, 26 septembre 2012, <http://nawaat.org/portail/2012/09/26/attaque-de-lambassade-us-a-tunis- quatre-morts-zero-responsable/> & BELLAMINE Y., « Après Zbidi et Laârayedh: le général Rachid Ammar et Touhami Abdouli démentent la version de Marzouki sur l'attaque de l'ambassade US en 2012 », Huffington Post Maghreb, 27 juillet 2017, http://www.huffpostmaghreb.com/2017/07/27/rachid- ammar-moncef-marzo_n_17598046.html

prise en charge de la petite et moyenne délinquance pour le traitement de laquelle les moyens font défaut. Au travers des témoignages recueillis, leur présence diffère selon les activités occupées. De commerce légal, tel que la friperie, dans la *Hafsia* ainsi qu'une forte présence dans l'encadrement des jeunes du quartier dans le cadre d'activités de sport et de loisir notamment au commerce informel, vente sur des étalages publics sans autorisation, à *El Kherba*. « *Pendant Ramadhan, vers 22 h; avec une amie artiste béninoise et un autre ami, nous avons décidé de filmer une marelle dans le quartier, au croisement Attarine-Blaghjijya, des personnes sortant de la mosquée Zitouna après la prière, menés par un ancien dealer du quartier, la cinquantaine, reconverti dans le salafisme, barbe au henné, après la révolution nous a demandé violemment de ne pas les filmer. On lui a demandé de parler calmement avec respect. Le groupe est revenu sur ses pas pour rejoindre son meneur ; un autre bandit du groupe m'a apostrophé et m'a frappé au niveau de l'épaule. J'ai commencé à frapper tout le monde à l'aveuglette... J'ai appelé à la rescousse les ouled el houma qui étaient en leur lieu habituel à rue SeyidaAjoula (quartier des Souks). Quand ils m'ont vu dans cet état, ils ont compris que je n'étais pas en tort. Jamais je n'avais frappé quelqu'un sans un motif valable* ». Cet agresseur, désormais recherché par les ouled el houma devra déménager à Sabbaghine et quitter la maison qu'il louait à l'impasse Bouhachem, près de la résidence de l'enquêté (Y, homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks) pour éviter les représailles.

Le contrôle des salafistes s'est traduit aussi par l'ingérence dans le déroulement des rites religieux. Ainsi, dans un oratoire du souk de *sidi Mahrez*, leur présence, visible à leur accoutrement, très différent de l'habit traditionnel masculin tunisien, s'est rapidement traduite par des demandes insistantes de suppressions de pratiques surrogatoires instituées « *de temps immémoriaux* » selon un artisan fréquentant l'oratoire en question, N., homme, sexagénaire, quartier de la *Hafsia* qui ajoute « *qu'ils ont insisté pour que soit supprimée la lecture de la fâtiha après chaque prière ainsi que les oraisons qui suivaient. J'ai dû obtempérer pour éviter de diviser la communauté locale des pratiquants* ».

Violences entre quartiers, violence au quotidien

La question de violences entre quartiers revient de manière récurrente dans les entretiens. Autant par son aspect spectaculaire que par la débauche de brutalité qui en serait l'expression. L'application territoriale de ces violences suscite de nombreuses interrogations. Tout d'abord, le choix du territoire de lutte qui doit être neutre. Deux bandes de quartiers ne s'affronteront que rarement sur leur territoire, mais choisirons plutôt un tiers quartier qui fera les frais de l'affrontement et qui est soit une zone tampon, quartier intermédiaire entre les deux autres, soit un quartier choisi comme lieu d'affrontement pour ses qualités spatiales permettant déploiement et fuite aisés.

Ces rivalités entre quartiers, et leurs conséquentes apparaissent dans de nombreux entretiens, sans qu'émergent nécessairement une observation directe des événements ni une expérimentation des violences qui en sont le corollaire : pour A., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks : « *les bagarres qu'il y a ont lieu entre des jeunes d'autres quartiers qui se retrouvent là en terrain neutre pour s'affronter. Je me suis caché dans un café en attendant que ça se tasse et le propriétaire du café m'a fait accompagner avec un serveur* ». B., homme, trentenaire, actif dans le monde associatif, *El Hafsia* rappelle que « *L'année dernière, un groupe est descendu dans le quartier et un jeune est mort lors des affrontements, mais je ne le vis pas de manière quotidienne* » et insistera le long de l'entretien sur l'absence d'expérimentation propre de ce type de situations. Quant à B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar, elle juge qu'« *il y a énormément de clivages et de rivalités entre quartiers. Même avec des quartiers qui peuvent être loin. C'est très clanique, il y a des frontières physiques qu'ils [les jeunes] ne peuvent pas dépasser* ».

La question de l'identification au territoire et des équilibres entre habitants méritent d'être explorée

de près. Ainsi, dans le quartier d'El Maktar « le rejet de la source de la violence se fait sur les vendeurs de la Kherba désignés comme les bouc-émissaires, non-originares de la Médina, et leur reprochent de déranger leurs mères, sœurs et de salir le quartier avec les résidus des produits (emballages, sachets plastiques...) alors que les mêmes habitants de la Médina sont venus y habiter assez récemment, mais pour les jeunes les Jlema (originaires de la ville de Jelma, petite ville du centre de la Tunisie rattachée au gouvernorat de Sidi Bouzid comptant moins de 6000 habitants en 2014) sont des étrangers, nouveaux venus ». (B., homme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar). Ce témoignage souligne à quel point le fait de générer de la pollution des espaces publics est perçu comme une violence. Il souligne aussi la force du sentiment d'appartenance des jeunes à leur quartier lors même qu'ils sont issus en grande majorité d'une migration rurale récente.

Code d'honneur et esprit de corps

L'esprit de corps qui anime les jeunes des mêmes quartiers est un des piliers du code d'honneur auxquels ils obéissent « *Quand un des ouled el houma est attaqué, nous y allons tous. Frapper l'un d'entre nous signifie nous avoir méprisés tous* ». (A., homme, 20 ans, chômeur, quartier d'El Maktar) L'implication directe semble être essentiellement celles des jeunes sans emploi ni formation ; leurs pairs étudiants et diplômés du supérieur étant plus enclins à observer sans s'y associer les conflits entre quartiers. « *Il y a eu un problème. Un type en a frappé un autre qui a voulu lui rendre la pareille la nuit. Mon quartier et l'autre sont séparés par la rue SeiydaAjoula. La plupart des bagarres sont comme ça, entre quartiers proches. Ça commence au café " salam" et on se rentre dedans... Tu entends des gros mots, des cris de douleurs et des bris de verre. Celui qui fuit verra son quartier dévasté, portes, fenêtres [...] pendant deux jours personne ne paraît... On résout cela entre nous. Les grands du quartier, ni police ni rien du tout*». (M., homme, 24 ans, étudiant, quartier de Souk el Blat). « *Notre quartier est sûr. La Médina est sûre. Mais quand il y a des problèmes entre notre quartier et un quartier voisin, elle ne l'est plus. Quand on est en conflit avec le quartier voisin, dès qu'on en attrape un, on le frappe ! Ça dure une semaine, 10 jours et on se retrouve tous en taule où on se réconcilie. Après un certain temps, ça reprend*». (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar)

L'identification des jeunes avec leur quartier d'appartenance n'est pas propre à la Médina, elle a été observée dans bien des quartiers périphériques de Tunis où l'importance de l'ancrage territorial concerne même les habitants récents. (Lamloum, 2015). Cet ancrage territorial est joint à la dynamique des solidarités locales tissées par le partage d'un espace de vie commun, il donne à la notion de cité-refuge, une dimension supplémentaire d'application, celle de la mobilisation des jeunes du territoire pour les autres habitants, quelques soient les affinités entre les personnes, sur la base de la simple appartenance à un territoire commun et de la solidarité de corps qui en résulte.

Violences familiales

« *Les rapports de forces entre les différents groupes, les différents âges, sont assez violents* » : cette assertion de B., homme, trentenaire, militant associatif dans la Hafsia, pourrait sembler gratuite si elle n'était étayée par la dernière enquête réalisée par l'ASM qui révèle que 25,6% des enquêtés déclarent avoir subi de la violence physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, les

garçons étant plus touchés que les filles. Mis directement en cause, les châtiments corporels⁴² et la dureté des rapports entretenus avec les parents. Les violences commises contre des membres de la famille, essentiellement sur les parents par leurs enfants et vice e versa, figurent comme délits courants dans la Médina. Ces relations traduisent des situations familiales difficiles.

Ainsi, dans le quartier d'El Maktar, comptabilisant le plus grand nombre d'oukelas (appréciation des autorités locales donnée en l'absence de statistiques), comme dans le quartier de la Hafsia, les rapports de force entre les différents groupes d'âge semblent violents. C'est ce que note B., homme, trentenaire, militant associatif dans la Hafsia: « *La violence fait partie du quotidien de la Hafsia. Ça se traduit dans les rapports inter-générationnels. Le plus grand a le droit de taper le plus petit ; ça se joue entre enfants et ados et entre ados et parents/grands parents qui expriment facilement cette violence, verbalement déjà* ».

Les acteurs associatifs interrogés ont noté le faible investissement des parents dans la vie et le développement de leurs enfants : « *Beaucoup de parents sont désinvestis ; beaucoup ne sont jamais venus ici ; la pluparts des enfants qui viennent ici ne sont jamais accompagnés de leurs parents. Cela fait partie de la vie de la rue, On note ce manque d'intérêt de nombreux parents pour ce que font leurs enfants* ». (B., homme, trentenaire, actif dans le monde associatif, El Hafsia).

La légitimation de la violence semble ancrée dans la conception des rapports sociaux. Ainsi pour N., homme, sexagénaire, « *Avec ce peuple, seul l'usage du bâton est nécessaire ! C'est le bâton qui éduque.* ».

Atteintes à l'environnement

S'il est établi que la qualité de l'environnement bâti a une influence certaine sur les résidents, la réaction des jeunes du quartier d'El Maktar à l'état de leur quartier n'a rien de surprenant. Une simple balade dans les rues perpendiculaires à la rue El Maktar suffit pour se rendre compte de l'étendue des problèmes dont souffre le quartier. Façades lépreuses, bâti dégradé, de nombreux bâtiments effondrés auxquelles ont succédé des places qui n'existent pas sur le papier et dont ne sait que faire une autorité locale affaiblie et dépassée. Aires de jeu de fortune à certaines heures du jour, elles se métamorphosent en décharges à ciel ouvert, en tavernes illégales la nuit, réceptacle d'une population invisible qui n'apparaît qu'à des heures convenues par un entendement tacite, fractionnant la journée en tranches horaires à l'usage de chaque sous-communauté ; un entendement ayant force de loi, une loi non écrite mais devenue coutume. La place principale, lorsqu'elle existe, prend la forme d'une scène de théâtre où s'exposent les habitants selon leur statut à des horaires particuliers et dans certaines postures reflétant leur position dans la société locale.

« *Ce quartier [El Maktar], perçu comme tel par les jeunes, débouche sur la Kherba et est délimité par Torbet el Bey. Cette place, de la rue El Maktar est le centre de leur quartier et sa pratique est excessivement codifiée : des tranches horaires sont associés à des groupes d'habitants. Les jeunes considèrent donc que la place est leur à certains moments, convenus, de la journée mais pas à d'autres.* » (B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier El Maktar)

42 Il est à souligner que de nombreux jeunes rencontrés présentaient des traces d'automutilation remarquée n'a pas donné lieu à un questionnaire spécifique. A ce sujet, on peut consulter (BEN ABDAL-LAH Sénim, 2017, p 56).

Torbet el Bey est la rue où ils vont errer, se promener et se droguer le soir. Le choix de ce lieu, à la marge du quartier, ne laisse pas d'étonner quand on comprend que le quartier est aussi un théâtre où l'on expose sa force, de nuisance, de commandement sur les autres jeunes, où toutefois sont bannies les pratiques extrêmes telles que l'inoculation de stupéfiants. La place d'*El Maktar* (*Bathat El Maktar*) ne peut donc pas servir de théâtre où se jouerai une performance artistique dont les jeunes caïds du quartier seraient des acteurs. Cette mise à nu leur ferait perdre la distance nécessaire au maintien de leur statut. De plus, la Place *El Maktar* ne peut plus être investie le matin depuis qu'un restaurant de plus y a ouvert. Quant aux enfants, ils se retrouvent pour jouer devant la petite place devant dar *Othman*.

Mitoyen du quartier de *Torbet el Bey*, lieu mentionné à plusieurs reprises dans les entretiens réalisés pour les violences qui s'y commettent, *El Maktar* souffre d'une négligence d'autant plus insupportable qu'elle fait écho aux opérations de valorisation et d'embellissement de son redouté voisin de l'ouest.

Pour marquer cette frustration, un des jeunes se met à cheval au-dessus d'une ligne imaginaire, symbolisant la démarcation entre le quartier d'*El Maktar*, à l'abandon et jonché d'immondices, et celui de *Torbet el Bey*, dont deux axes ont bénéficié de rénovations importantes et rendu célèbre par le feuilleton « *NsibtiLaaziza* » : « *de ce côté-ci, je suis G. le gentil et, en passant de l'autre côté-là, je suis G. le méchant* » le tout en arborant un long couteau sorti de sa poche. Conséquence directe l'état de propreté de la Médina, cette dévalorisation de l'espace de vie et cette frustration qu'elle engendre semblent devoir s'éterniser. Incapable de trouver les moyens matériels et humains pour maintenir le territoire en un état de propreté satisfaisant, la mairie ne peut compter que sur quelques agents de propreté, sous-équipés (pas de gants, matériel rudimentaire, parcours longs) et déployés sur une zone importante qu'ils ne peuvent parcourir en totalité, se contentant des axes principaux et des circuits touristiques. Pour pallier à cette situation « *il est arrivé aux jeunes de voler le tracteur de la municipalité pour nettoyer la place [El Maktar] et de le rendre après* ». (E., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar*).

Cette seconde phase de rénovation et de mise en valeur du quartier des *Andalous* s'étant arrêtée aux portes de leur quartier, les jeunes du quartier en ont conçu une forte amertume et ont interprété ce choix comme une volonté municipale de dénigrer leur quartier, et donc ses habitants : « *tu sais ce que nous a fait la sauvegarde de la Médina [Association] ? Elle a divisé la Médina en deux. Une moitié dallée et l'autre moitié, la partie basse, non dallée. Sale qui plus est et non éclairée. La moitié haute [rue des Andalous, où a été tournée la série "NsibtiLaaziaa", rue du Pacha, rue de la Kasbah...] [...] les murs propres, un éclairage neuf, tu croirais Sidi Bou Saïd [...] La rue des Andalous, où a été tournée la série "NsibtiLaaziaa" [rue des Andalous], rue du Pacha, rue de la Kasbah... ils ont restauré ces endroits et nous ont laissés comme ça dans la poussière et la boue [...] les autres [les habitants de la partie haute] ils [l'équipe de l'ASM] la considèrent comme un quartier chic et les prennent en compte (hasbinhom). 5 mètres nous séparent et c'est notre quartier à tous, mais ils nous ont séparés* ». (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'*El Maktar*)

Les conséquences en matière de pratiques et d'usages sont sans surprise. Non éclairée, mal entretenue et ponctuée de placettes créées à l'emplacement de ruines, l'endroit perd de son attractivité et est perçu comme dangereux par B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar* : « *C'est le cas des sabbât[passage voûté] du quartier aussi (Sabbaghine) ; tout est noir, la saleté, les flaques d'eau... tout cela contribue à rendre le quartier désagréable, la nuit particulièrement* ». Les premières victimes de cette dégradation sont les habitants du

quartier eux-mêmes qui souffrent de l'image négative de leur quartier : « *Tout le monde parle mal de la Médina sans la connaître. Tu viens dans la Médina sans la connaître, tu vois des impasses, des trous, des maisons en ruine, un éclairage public déficient* ». (F., homme, 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar)

Ce quartier est perçu comme un espace d'incivilité, la détérioration du peu d'éléments d'aménagement urbain existant, la saleté, la dégradation de la chaussée, contribuent à l'identifier à un lieu où se peuvent être commises les incivilités car ces observations révèlent « un chaos possible, une perte de sens et de confiance en soi et dans les autres »⁴³.

Violences scolaires

Cœur historique et administratif de la ville de Tunis, la Médina reçoit dans ses établissements de nombreux jeunes issus des quartiers environnants dont bon nombre de quartiers jugés difficiles et d'anciens bidonvilles régularisés au fur et à mesure par les autorités.

Pour les enfants de classes sociales défavorisées, la possibilité d'être confronté à la violence et à l'humiliation semble réelle. Cette étude qualitative ne permet pas de faire ressortir des statistiques précises sur le phénomène⁴⁴, mais les témoignages recueillis auprès des jeunes enquêtés démontrent à quel point cette question reste présente et les a marqués « *la violence scolaire revenant dans tous nos échanges avec la population* » comme en témoigne B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar. Pour Y., homme, trentenaire, résidant dans le quartier des souks : « *J'ai un souvenir qui ne me quittera jamais ; deux jeunes élèves, en plein hiver, arrivés en retard au cours, à l'école primaire Sadiki. Une fille et un garçon ; l'enseignant a frappé tellement fort sur la plante des pieds, devant une classe de 37 enfants en 3ème année primaire, que du sang a giclé des pieds de la fille, je me souviens que les orteils dépassaient des chaussettes par les trous ; les pauvres étaient dans une situation difficile* ». D'autres cas sont évoqués tel celui d'« *un jeune qui s'appelait Ayoub, toujours premier de la classe. Les enseignants avaient peur de lui car il venait du quartier HayyHlal [faubourg défavorisé de la capitale]. Il a quitté l'école pour aider sa famille (dârhom). L'Etat l'a détruit pour un travail à 400 dinars, il aurait pu devenir médecin. Au lieu d'envoyer une assistance sociale, voir pourquoi il ne venait plus [en cours]* » (M., homme, 24 ans, étudiant, quartier de Sabbaghine).

A la difficulté de vivre dans la pauvreté, de ne pouvoir se payer les fournitures scolaires élémentaires, certains enfants se heurtent au mépris suscité par leur condition et celle de leurs parents devenant ainsi un lieu d'exclusion qui reproduit au sein de l'école les mécanismes d'exclusion à l'œuvre au dehors : « *l'école joue aussi un rôle dans l'exclusion des enfants. Nous avons été confrontés au cas d'un enfant exclu des activités parascolaires car son père vendait de l'alcool et il était mis à l'index devant ses camarades par la maîtresse* ». (E., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier d'El Maktar).

Il semblerait ainsi que les enfants soient jugés en fonction de la situation de leurs parents restant ainsi prisonniers de leurs conditions de naissance et de leur milieu d'appartenance : « *c'est malheureusement le cas dans de nombreuses écoles, on nous dit ces enfants en servent à rien... Ils les méprisent et ces enfants sont exclus dès le plus jeune âge* ». (B., femme, quinquagénaire,

43 DEBARBIEUX Éric, « Insécurité et violence à l'école », *Informations Sociales*, N° 62, 1997, Dossier: Jeunes des cités: comment vivre? Pour l'auteur, Les incivilités « recouvrent une large gamme de faits allant de la simple grossièreté à la petite délinquance, de la saleté au vandalisme ».

44 Pour plus de détails sur les violences à l'école, voir (Payet, 2006).

cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar*) Des jeunes quittent l'école car les parents ne peuvent supporter la charge de leur scolarité. Ces jeunes sont par la suite récupérés par la rue, ses aléas et son environnement de violence. La précarité diminue également les chances de réussite à l'école, aucune possibilité pour un jeune brillant de réussir s'il n'est aidé, or les plus démunis ne sont pas appuyés et, selon cette même enquêtée, « *le corps enseignant applique tous les clivages de la société dans l'école ! L'école accentue les clivages et montre du doigt les élèves devant des inconnus [...] On déplore le manque de retenue des enseignants et leur insensibilité* ».

En réalité ces violences s'inscrivent dans le registre plus large des brimades⁴⁵ infligées aux enfants à l'école et pouvant être classées selon trois types : brimade physique se traduisant par l'atteinte à l'intégrité physique de la victime (agressions), brimade verbale se traduisant par l'atteinte à l'intégrité morale de la victime (insultes, quolibets...) et brimade affective se traduisant par l'exclusion du groupe (ostracisme). Dans tous les cas, l'auteur (de brimades) vise l'humiliation ou l'intimidation de sa victime. Le fait que des membres du corps enseignant et de l'administration soit partie prenante de ce processus mérite d'être signalé à plus d'un titre. Il y aurait lieu d'explorer leurs propres sentiments vis-à-vis de leurs missions et des difficultés rencontrées ainsi que les conséquences sur le rapport aux élèves dans ces quartiers réputés difficiles⁴⁶. Cet exercice de violence symbolique de la part des enseignants, sous ses formes diverses : humiliations, ostracisme, propos racistes, ayant trait aux origines sociales ou au capital social des parents, sont autant de manifestations de violences qui affectent les élèves profondément.

A la question de savoir ce qui pourrait améliorer la situation sécuritaire dans la Médina, M., homme, 24 ans, étudiant, collabore avec diverses associations, quartier de Souk el Blat, répond : « *tout est lié à l'enseignement. Pas à la santé, on est habitué à se soigner avec des remèdes grand-mère, ni à la politique dont on se moque... Ici, personne n'aspire à devenir ministre ou président, il aspire à un salaire c'est tout* ».

Analysé selon la grille de lecture de Meirieu (1997), ces témoignages refléteraient une perte de sens de la culture scolaire dont la mission première serait de former des citoyens en formant les élèves à la civilité en transmettant une « *culture commune capable d'éclairer le monde* » (Vuille 1999). Or, dans un contexte local fait de tensions, de stigmatisation des élèves de conditions sociales défavorisées, et dans un cadre privilégiant la compétitivité et la concurrence (l'école restant le moteur principal de la promotion sociale) cela s'avère particulièrement complexe. La priorité du système éducatif n'étant plus de former des citoyens, les enseignants « *ne t'enseignent pas à vivre en société. On tue un homme devant une clinique, ne t'attend pas à ce qu'on sorte un chariot pour le prendre* » (H., homme, la vingtaine, étudiant, habite *El Hajjamine* et fréquente *El Maktar*)

45 Voici la définition qu'en donne Emmanuel Peignard : « *Nous disons qu'un enfant ou une jeune personne est brimée ou qu'on lui cherche querelle [...] quand un autre enfant ou jeune personne, ou un groupe d'enfants ou de jeunes, lui disent des choses méchantes ou désagréables. C'est aussi de la brimade quand un enfant ou une jeune personne est frappé ou reçoit des coups de pieds, est menacé, enfermé dans une pièce, reçoit des lettres ou des billets méchants, quand personne ne lui parle et d'autres choses comme ça. Ces choses arrivent souvent et il est difficile pour l'enfant ou la jeune personne qui est brimée de se défendre. C'est aussi de la brimade quand un enfant ou une jeune personne est taquinée régulièrement de façon méchante. Mais ce n'est pas de la brimade quand deux enfants ou jeunes d'à peu près la même force se battent ou se disputent exceptionnellement ou pour la première fois* » in (PEIGNARD 1998).

46 Selon E., femme, trentenaire, militante associative dans le quartier *El Maktar*, « *les directeurs des établissements de KottebLouzir (El Khirba), d'El Marr ont l'air d'être en dépression profonde. Ça a l'air d'être un calvaire pour eux* ».

Codes et moyens de neutralisation des violences

Tous les témoignages collectés concordent sur l'importance du salut comme élément de neutralisation lors de franchissement de lieux occupés par des groupes ressentis comme hostiles. Si une variété de déclinaisons existe, le terme « *Salam* » semble être le sésame pour un franchissement sans risque des ronds-points difficiles en termes sécuritaire. Il peut être prononcé de manière sèche et ferme, sans jamais regarder les yeux, avec l'assurance d'un oueldhouma de haute extraction, connaissant de visu tous les jeunes du quartier et étant reconnu d'eux (cas de A., homme, trentenaire) ou de manière conviviale par une jeune femme fréquentant le quartier car elle y travaille, reconnue de tous mais sans attache particulière avec les habitants (cas de W., femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier de *Sidi Ali Azzouzqui* pense qu'ainsi « *ils [les habitants du quartier] apprendront à reconnaître mon visage et ne nous dérangeront pas ni les filles ni moi* »). Pour Y., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks, « *la manière de dire « salamalikom » change même selon les quartiers. Elle donne suffisamment d'indications au locuteur pour comprendre quelle est ma position –à ne pas dépasser* ». S'agit-il tout simplement d'une preuve de civilité, c'est-à-dire relevant de « *l'ensemble des attitudes qui consistent à prendre l'autre en considération, à lui fournir la preuve de son utilité sociale* »(Debarbieux 1997) ?

La question mérite d'être posée d'autant que les victimes d'agressions et de vols sont en général des individus étrangers au quartier et présentant des signes de bien-être faisant d'elles les proies idéales. Pour B., femme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier d'*El Maktar* « *la manière de saluer « Salam » de prononcer ces quelques lettres peut être un sésame d'entrée dans un quartier et peut varier d'un quartier à l'autre* »et procède des « *méthodes pour un peu aussi neutraliser des atmosphères qui semblent être violentes... il suffit que tu passes que tu dises "Salâm'alaikom", ils vont te répondre "wa'alaykomassalam", et ça y est... tu as la paix* ». (Z., homme, quinquagénaire, cadre associatif dans le quartier de la *Hafsia*)

Selon ce même enquêté, « avoir la paix »et franchir des espaces où sont regroupés des jeunes du quartier dépend de la maîtrise « des codes, des petites trucs que tu évites et des choses comme ça ».

3.6 Mobilité et sécurité dans la Médina

L'analyse des rapports de la mobilité à la sécurité dans la Médina de Tunis s'intéresse à la définition des interactions entre le système particulier de la mobilité dans la Médina et les perceptions de l'insécurité ainsi que leur incidence sur les pratiques des habitants et visiteurs.

Une ville pédestre où "tout est proche" et où la marche est obligatoire

L'analyse du rapport mobilité/sécurité dans la Médina de Tunis appelle tout d'abord à considérer la double échelle territoriale de l'interaction entre ces deux notions. En ce qui concerne l'échelle micro, le territoire de la Médina constitue un ensemble polyfonctionnel où il est possible d'atteindre à pied l'essentiel des fonctions urbaines produisant ainsi un espace à accessibilité aisée et favorable à la mobilité douce ce qui est bien perçu par les habitants comme par les commerçants, hommes et femmes. Pour D., femme, 35 ans, sans profession, résidente d'une *Oukala* à *Tourbet el Bey* : « *Tout est proche on n' pas besoin de moyen de transport, je fais tous mes achats/affaires à pied.* » Ce que confirme R, homme, quarantaine, employé : « *J'habite et*

je travaille dans la Médina de Tunis, donc tous mes déplacements sont effectués à pied » « C'est vrai que j'emprunte le train pour arriver et que je mets plus d'une heure pour arriver, mais je me sens bien ici, tout est proche » (W., homme, 30 ans commerçant, El Maktar).

Cette situation, avec ses avantages indéniables et fortement soulignés par les personnes enquêtées, habitants comme travailleurs, pose la question des contraintes qu'impose ce mode de transport en matière de dispositions physiques et de perception de l'espace public.

En effet, la ville majoritairement pédestre et polyfonctionnelle implique l'obligation de la marche à pied pour atteindre n'importe quelle destination interne. Sauf pour quelques zones où les voitures peuvent continuer à circuler - non sans difficulté- la marche à pied demeure le mode incontournable. Etre dans l'obligation de marcher à pied, c'est s'exposer à l'espace public de la voirie et ses aléas sans les formes de protection qu'offrent les véhicules de transport. Tout déplacement nécessite de s'exposer dans l'espace public et les pratiques de « confinement » dans des modes de transport « étanches » à l'espace extérieur comme le cas des voitures particulières n'ont pas lieu d'être. Cette exposition obligatoire à l'espace public et ses aléas se conjugue à la morphologie urbaine de la Médina où unités résidentielles et commerciales sont imbriquées faisant que tout déplacement interne d'habitant a de grandes probabilités de passer par des lieux d'activités. Les cheminements piétons sont ainsi confrontés aux caractéristiques d'aménagement et aux rythmes quotidiens de la fréquentation et de l'usage des voies commerciales. Les traits de ces voies et leurs usages sont de nature à conditionner la perception et la pratique des usagers, y compris en termes de sécurité.

Le réseau piétonnier de la Médina, hiérarchisé et ramifié, est au service d'une séparation fonctionnelle et sociale de la trame de la Médina. Même si ce réseau exprime davantage la connexion que la rupture entre cellules de cette trame, chaque voie exprime dans son aménagement et son ambiance la fonction qui lui est assignée. Marcher dans la Médina, c'est suivre des cheminements qui articulent des sections aux traits variables. Les caractéristiques d'une même section - en termes d'éclairage, de propreté, d'occupation, d'activité et de densité piétonne varient également selon l'heure, le jour et la saison. Cette complexité est susceptible d'orienter les perceptions de la sécurité et par suite les pratiques des usagers.

Connaissance de l'espace et perception de l'insécurité

La connaissance de l'espace semble être un facteur déterminant dans la perception des usagers de la Médina: *« Je prenais Bab Bhar, je prenais Djemaa Zitouna, doucement... et après sidi Ben Arous... tu vois les artères bien connues, bien propres. Au début c'était comme ça. Puis après, petit à petit, j'ai appris à connaître des raccourcis, qu'on appelle les "qassa 'arbi", donc j'arrivais beaucoup plus rapidement. C'est des collègues qui m'ont montré, et très vite je me suis familiarisée quoi, c'est très convivial »*(F, femme, quadragénaire, cadre travaillant dans la Médina). Il s'agit à la fois de la connaissance de l'espace (ramifications du réseau viaire) et des personnes (habitants ou commerçants) qui offre la sensation de quiétude et de sécurité en traversant les lieux.

La stratégie de mobilité comprend ici un cheminement somme toute classique. L'utilisateur connaissant peu la ville commence par emprunter les voies principales dont les inconvénients lui apparaissent comme mineurs (promiscuité, bousculade...) par rapport aux avantages (sécurité que confère la présence de nombreux passants). Une fois le parcours balisé par une socialisation primaire, essentiellement avec les tenanciers de petits commerces, les voies secondaires sont privilégiées car la sécurité est désormais conférée par les contacts amicaux et l'utilisateur évite

la foule des grandes rues fréquentées, source de désagréments dont le harcèlement. Ainsi, des pratiques contradictoires sont notées chez les personnes ne connaissant les lieux et les habitués, habitants comme commerçants : Si M., femme, fonctionnaire, « *essaye de ne pas passer dans les rues vides* », S, femme connaissant bien la Médina « *essaye d'éviter les Souks* », jugés très denses et où la vitesse des piétons peut être réduite.

Pour cette raison, les familiers de la Médina perçoivent négativement la dynamique sociale, c'est à dire les processus de migration résidentielle qui font que des familles quittent la Médina pour s'installer ailleurs et que de nouveaux venus s'y installent en se basant sur le fait qu'être connu diminue les risques : « *ces garçons dès qu'ils voient un visage plusieurs fois, ils commencent à se familiariser avec lui et ils ne le dérangent plus* » (femme anonyme).

Cette condition est également cruciale pour sécuriser les voitures : « *pour la voiture non, je n'ai jamais eu de problèmes. C'est plutôt bien sécurisé, ce n'est pas comme dans d'autres endroits où tu ne sais pas où la mettre, finalement on finit par me connaître, et on se connaît tous... même si ce n'est pas gardé... je n'ai pas eu de problèmes* » (F., femme, quadragénaire, cadre travaillant dans la Médina). La situation est même perçue comme plus convenable que dans d'autres lieux de la capitale : « *On se sent en sécurité dans la Médina. La voiture de ma femme ne ferme pas. La portière est ouverte en permanence. On ne l'a jamais volée. Alors qu'à Ennasr [quartier aisé du nord de Tunis], à quelques pas de l'ambassade du Yémen, elle a été volée, vitres brisées etc.* » (A., homme, trentenaire, profession libérale, quartier des souks)

Une cartographie locale de la mobilité guidée par la perception de l'insécurité

La question sécuritaire a des incidences sur la mobilité dans la Médina. Nous avons relevé une forme d'évitement par les commerçants et les habitants de certains quartiers qu'ils considèrent comme dangereux tels que *Torbet el Bey, ElMaktar, Zarkoun, El Sabbaghine* et qu'ils essayent de ne pas traverser dans leurs déplacements. D'une manière générale les rues secondaires et celles non éclairées sont jugées « *dangereuses* » car, étant moins exposées, sont utilisées pour la vente et consommation de drogue et d'alcool : « *pour éviter tout problème, il suffit de circuler uniquement dans les rues principales* » (W., homme, quarantaine; commerçant et A, homme, trentenaire, commerçant). Ici la distinction n'est pas basée sur l'âge ou le sexe, mais sur la connaissance des lieux : les familiers, hommes ou femmes, connaisseurs de la géographie de la Médina et ayant des rapports de « connaissance » des autres habitants et commerçants (connaître les autres, mais surtout être connu et reconnu par les autres) une liberté plus avérée de leurs mouvements. Ceux-là même, qui se sentent en sécurité, recommandent aux braynians (visiteurs non issus de la Médina) d'éviter les rues secondaires : « *je n'ai pas de problèmes en matière de sécurité... par contre, les visiteurs doivent être vigilants en se promenant dans la Médina* » (H., homme, 37 ans, commerçant) « *En vérité, je me sens en sécurité dans toute la Médina, mais il y a des horaires. Par exemple, rue El Maktar, souk el Blat... après 18h30-19 heures gare à toi si tu passes par-là ! Je ne me balade pas en dehors de mon quartier après 19 heures. C'est vrai que tout le monde me connaît dans toute la Médina mais pas avec la même intensité (nafsed-daraja)* » (H., homme, la vingtaine, étudiant).

L'éclairage des voies constitue également une condition importante pour la perception de la sécurité : « *La plupart des filles me disaient que c'est le fait que ce ne soit pas assez éclairé, ça faisait que c'était fréquenté par des personnes qui soit se droguaient, soit cherchaient à braquer* » (femme anonyme) et implique des adaptations nécessaires par les usagers : « *Quand l'espace est éclairé, on voit mieux... Ici, quand tu sors dans les impasses [du quartier de Sidi Ali Azzouz], tu ne vois plus rien, tu ne vois que des ombres qui viennent vers toi. Dans la rue*

du Pacha, l'ombre devient une personne et tu la reconnais. Tout devient plus simple, la peur diminue et l'incitation à la violence avec. Qu'est-ce que l'attaque ? S'il te voit marcher, sûre de toi, il ne va pas t'attaquer, s'il te voit marcher de manière craintive, il va t'attaquer ». (N., femme trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz).

Variations temporelles et impact sur la mobilité et la sécurité

Le lien entre organisation de la mobilité et sécurité dans la Médina prend toute sa dimension au niveau temporel. Les déplacements le soir et les week-ends, notamment à l'approche des souks qui sont soit fermés soit complètement vides, sont susceptibles d'exacerber les sentiments d'insécurité. Les espaces animés et sécurisés par la présence et l'action mutuelle des commerçants se transforment brusquement en lieux abandonnés, obscurs, dégageant des sentiments répulsifs : *« je ne sors pas après 17h »* (B., femme, soixante ans, habitante et commerçante rue Dabbaghine) ; *« j'évite de rester tard dans la Médina »* (I., femme, 35 ans enseignante, quartier Zraria).

C'est le cas également les dimanches pendant la journée. En l'absence des activités commerciales - et des visiteurs qu'elles drainent - les rues de la Médina sont vides, peu éclairée du fait de leur étroitesse et surtout offrent des perspectives fermées de par leur morphologie. La conjugaison de ces paramètres est de nature à réduire la mobilité pendant les journées de dimanche : *« c'est vide, et ça fait peur »* (F., femme résidente dans le quartier des souks). Des territoires tels que les souks deviennent désertiques et dangereux. Ainsi, pour les raisons sécuritaires, les mobilités se réduisent le soir, les jours fériés, les après-midi de l'été lors des séances uniques et durant le mois de ramadan, les rues et les souks sont désertés.

Une perception différenciée de la « promiscuité » dans les voies

Dans les rues exigües de la Médina et notamment les voies commerçantes, les gens se touchent, se parlent et contribuent par cette dynamique collective à rendre l'espace moins agressif et plus sécurisé. Les commerçants qui ont leurs étalages sur la voie publique et qui, pour les besoins de leur activité, passent l'essentiel de leur temps devant leurs échoppes contribuent à sécuriser l'espace public. En ponctuant l'espace par leur présence, les commerçants constituent un continuum de personnes observant la rue, ce qui est de nature à renforcer le sentiment de sécurité chez les passants.

Tous les enquêtés s'accordent à dire que la Médina est très appréciée pour sa capacité à offrir des espaces piétons agréables. Néanmoins il est beaucoup plus difficile de se repérer et se déplacer pour les non-familiers. Ainsi cette peur de se perdre limite les déplacements de visiteurs aux grands axes connus et animés par les commerces. Cependant, si les visiteurs trouvent dans cette forte densité des voies piétonnes un gage de sécurité, les habitués semblent vouloir délaisser ces rues jugées gênantes pour emprunter les voies secondaires : *« petit à petit, j'ai appris à connaître des raccourcis »*. (F, femme, fonctionnaire dans la Médina)

Des pratiques alternatives pour remédier aux lacunes de mobilité et de sécurité

La configuration spatiale et la densité des fonctions fait naître des mobilités alternatives pour faciliter les déplacements ou renforcer le sentiment de sécurité. Ces pratiques concernent notamment les femmes et privilégient les déplacements en groupe comme le précise M., femme, fonctionnaire dans la Médina *« je fais le trajet avec une amie comme ça on est en sécurité »*. Pour les enfants, il existait également un service de ramassage des écoliers selon des circuits pédestres accompagnés par des adultes.

L'usage des motos constitue également une alternative en matière de mobilité. La moto est un moyen de transport autonome, qui peut circuler avec plus au moins de facilité à l'intérieur des ruelles (sauf celles très denses de par l'occupation commerciale et les foules de piétons). Ces motos peuvent très bien être stationnées à l'intérieur des maisons. Elles sont par contre mal perçues par les autres usagers des voies publiques : « *les conducteurs des motos sont très agressifs* ». (M., femme, fonctionnaire dans la Médina)

Mobilité et harcèlement

« *Comme femme, je me sens menacée* ». Cette expression d'une fonctionnaire travaillant dans la Médina nous suggère d'inscrire la question des violences faites aux femmes dans une approche globale et seulement liée au territoire de la Médina. Cependant, de nombreux témoignages révèlent l'attention particulière dont celle-ci jouissent en tant que compagnes, sœurs, amies, voisines bénéficiant de la protection et de la sollicitude accordée à labent el houma. Cette sollicitude peut se traduire par une forme d'acceptation des choix de vie de la femme en question, et notamment ses libertés individuelles. Pour F., H., 25 ans, chômeur, quartier d'El Maktar « *Il ne faut pas en parler devant moi "celle-là [bent el houma] a fait les quatre-cents coups (bihawaaliha) !" Ce sont ses affaires, c'est une fille de mon quartier [...] parler d'elle revient à parler de nous, tu comprends ?* » De même, une habitante et une usagère du quartier reconnue de tous bénéficiera d'une protection se traduisant par l'intervention des habitants du quartier s'interposant pour mettre un terme à un geste ou à une parole déplacée. Si, pour F., F., trentenaire, cadre associatif dans le quartier de la Hafsia, être femme, c'est « *avoir droit à toutes les remarques qu'elles soient bonnes ou mauvaises, [...] dans la Médina ce genre de choses était beaucoup moins répandu qu'ailleurs* » et s'accompagne « *une fois qu'on te reconnaît, une fois qu'on sait que tu es entre guillemets "bent el houma", tu fais partie du quartier* » d'une intervention d'une tierce personne « *Arrête ! Tu n'as pas honte. C'est une fille de notre quartier. (yezziehchemhedhikabint el houma, mteena)* ».

Ce code d'honneur, qui épargne les « *bent el houma qui font les quatre-cents coups* », comprend aussi la protection des compagnes des *ouled el houma*, même si elles ne sont pas originaires du quartier ou d'installation récente. Malgré l'existence d'un certain code de conduite ou code d'honneur (on ne touche pas à une fille du quartier), la consommation de drogues rend la distinction entre une étrangère et une habitante du quartier difficile et elles ne sont pas épargnées, particulièrement la nuit où la consommation de stupéfiants et de boissons alcoolisées augmente de manière importante.

Il en fut ainsi pour A., F., quadragénaire, travaillant pour une association dans le quartier de Sidi el Morjani « *Ils [les habitants] se sont habitués à mon visage dans ce quartier. Même si ce n'est pas mon visage, ils se sont habitués à mes habits. Malgré ça, un type est sorti pas loin de l'épicerie après le coucher du soleil et a voulu m'embêter. Ça se voit qu'il n'était pas dans son état normal. Si c'était le cas, il m'aurait reconnu et se serait souvenu de moi. Une personne habitant dans l'impasse l'a aperçu et m'a demandé pardon en attrapant l'autre et lui disant : "Elle est de notre quartier (benthoumetna)" !* »

Ce code d'honneur, évoqué supra, comprend aussi, comme règle implicite, que la Médina est supposée être un espace réservé aux hommes, un espace masculin par excellence, une fois la nuit tombée et un espace où il faut savoir ne pas dépasser les limites locales de tolérance. Ainsi, si la communauté LGBT a trouvé en la Médina un havre de paix et que de nombreux témoignages concordent pour faire de la Médina un refuge, il faut rappeler sur les conditions ouvrant droit à ce traitement d'exception. Pour M., H., 24 ans, étudiant, collaborateur de diverses

associations, habitant le quartier de Souk el Blat « *je les [les homosexuels] accepte, c'est quelque chose de personnel [les orientations sexuelles], mais ça ne veut pas dire qu'il va venir en [jupe] mini, exposer son corps (ech-chay 'ala barra), ses jambes poilues et en talons comme celui que j'ai vu pendant Dream City* ».

La relation aux forces de l'ordre est aussi évoquée par de nombreuses enquêtées. Le manque d'intérêt apporté aux violences fondées sur le genre ou l'absence pure et simple de reconnaissance de ces violences et, en conséquence, l'absence de prise en charge spécifique, apparaît à travers l'évocation par W., F., trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz de l'absence de « *sérieux dans la prise en compte des violences contre les femmes. "Ah bon, elle a quitté sa maison et s'est réfugiée dans un centre d'hébergement parce que son mari la bat ? Ne serait-il pas préférable qu'elle s'occupe de ses enfants ?" Des fois, ce sont les femmes victimes qui ont droit à l'interrogatoire : "Pourquoi tu es sortie ? Qu'elle est ta relation avec l'agresseur ?" La victime devient l'accusée !* » A cette forme de désintérêt et de culpabilisation, s'ajoute comme conséquence directe de l'absence de mécanismes de protection des femmes, l'importance des relations personnelles nouées et entretenues avec les membres des forces de l'ordre dans l'offre sécuritaire au bénéfice des femmes.

Pour d'autres enquêtées, l'assistance policière est synonyme de chimère. A., F., quadragénaire, travaille pour une association dans le quartier de Sidi el Morjani nous assène laconiquement « *La police n'a jamais rien fait pour moi quand j'ai fait appel à elle !* ». Selon A., ce déni de service peut porter aussi bien sur des interventions urgentes, dans des cas de violences, que lors de l'obtention de documents administratifs « *Ils ne sont même pas capables de délivrer un certificat de résidence* ».

Ce qui ressort ici, c'est l'existence des violences à l'encontre des femmes qui orientent leurs pratiques et limitent leurs déplacements et libertés réduisant leurs possibilités d'investir les espaces publics dans un contexte social où cette étanchéité entre public et privé se réduit du fait de l'accès des femmes au monde du travail. M., femme, 28 ans, étudiante, quartier d'El Maktar évoque les dangers nocturnes auxquels sont exposés tous les habitants, mais qui prennent, pour les femmes une dimension, autrement plus dramatique, en termes de conséquences sur leur mobilité : « *Ma sœur rentrait en empruntant la rue du riche (Nahj el Ghani), elle passait près de l'infirmerie et elle a vu un homme armé d'une longue épée... si elle n'avait pas su comment se comporter, il lui serait rentré dedans directement, il faut réagir. Moi, le soir, je préfère emprunter une route plus longue* ». Suite à ce type de mésaventures, même sans conséquences graves, M. « *doit toujours rester à la maison et quand on m'appelle [la famille] je dois être devant la porte de la maison [non éloignée]* ».

La mobilité diurne diffère de la nocturne qui devient dans les faits quasi-inexistante vu que la ville est perçue comme masculine à partir d'une certaine heure. « *Je me sens en sécurité dans toute la Médina, mais pour une fille ce n'est pas comme pour un garçon, pas à toutes les heures. Je connais bien la médina, quand je rentre chez moi, je ne passe pas par la Médina, je passe par BabDjedid. Et j'essaye de rentrer tôt et si je rentre tard, je dois être accompagnée. A certains moments, les gens te reconnaissent comme étant une bent el houma et à d'autres pas.* » (M., femme, 28 ans, étudiante, quartier d'El Maktar)

Cette possibilité de pratiquer la ville de nuit semble varier d'un quartier à l'autre. Si N., femme trentenaire, cadre, militante associative dans le quartier de Sidi Ali Azzouz, qui n'est pas originaire du quartier n'ose pas sortir la nuit accompagner les femmes prises en charge par l'association, sa voisine, elle, « *sort la nuit. Plusieurs fois, c'est elle qui a accompagné les résidentes en*

pleine nuit car elle est du quartier. Elle est connue comme habitante du quartier [...] et que quiconque la dérange [la touche] va devoir affronter son mari. homme». La violence diurne n'en existe pas moins et apparaît essentiellement sous la forme de « violence symbolique », ressentie et perçue de manière subtile par W. femme, trentenaire, cadre associatif dans le quartier de Sidi Ali Azzouz : « En journée, la dynamique est différente [la Médina] devient un espace de harcèlement, de drague [...] On ne m'a jamais adressé un mot de travers, mais je sens leurs regards [les commerçants des souks] quand je passe dans le quartier ».

Si de nombreuses femmes en sont à aménager leurs horaires et leurs trajets dans le cadre d'une stratégie de contournement, en acceptant les conséquences sur leur mobilité, d'autres jouent, tant bien que mal, sur les codes d'honneur des quartiers en se faisant accompagner par d'autres femmes reconnues « intouchables » ou se replient dans leur intérieur ou dans une portion restreinte de leur voisinage, à proximité de la demeure familiale. Les autorités publiques apparaissent au fil des entretiens comme déficientes et contribuant même dans certains cas à aggraver les perceptions d'insécurité (éclairage urbain déficient, attitude des fonctionnaires ayant affaire à des mères célibataires ou des femmes seules...).

Les pratiques de mobilité des jeunes varient également sur le plan spatial. La mobilité des jeunes dans leur *houma* semble des plus normales, alors que leurs déplacements dans d'autres *houma* de la Médina ou à l'extérieur de celle-ci peut provoquer des contrôles à répétition par les forces de police. La situation est encore plus restrictive pour les personnes démunies de documents d'identités, et qui se trouvent coincées dans la Médina et la forme de protection qu'elle apporte. Les différences notables sont à signaler entre parties de la Médina (exemple Nord/Sud) où les conditions de mobilité/sécurité sont loin d'être identiques, donnant lieu à des espaces particuliers de « transit », « tampon » ou parfois de « non-droit » et dont les usages sont codifiés.

La question des équipements socio-collectifs apparaît également comme centrale dans les rapports des jeunes à la mobilité. Plusieurs jeunes personnes enquêtées déplorent l'inexistence d'équipements socio-collectifs (notamment de sport) dans leurs quartiers (contrairement aux cas de leurs parents comme ils veulent bien le préciser). Ce vide au niveau de l'animation du quartier ne peut être comblé par l'accès à des équipements situés en dehors de la *houma* et ce pour les raisons évoqués plus haut.

Mobilité et risques

Les rivalités entre groupes (bandes, marchands...) peut expliquer la variation des pratiques et leurs liens avec les conditions sécuritaires. Les déplacements des bandes pour bagarres (en terrain neutre généralement) ou les descentes punitives (suite à une première bagarre entre jeunes de quartiers différents) diffusent des sentiments forts d'insécurité qui peuvent perdurer des journées entières. Les jeunes avec les motos constituent également une source d'insécurité pour la population surtout qu'ils sont associés aux pratiques de vol à l'arraché.

Enfin l'exemple de l'école à la *Kherba* montre le lien étroit entre conditions de mobilité (et transformation de l'espace en parking), de sécurité et d'accès aux services publics : la baisse de fréquentation de cette école a engendré une multitude des usages de la place limitrophe et des difficultés d'accès motorisé, augmentant l'insécurité des lieux et réduisant davantage la fréquentation de l'école.

Liens extramuros, entre facilité et contraintes

L'accès à une aire géographique plus large (quartiers péricentraux et périurbains, périphérie) implique l'usage d'autres moyens de transport - individuels comme collectifs. Dans ce cas de figure, la centralité de la Médina fait que les déplacements mécanisés pour l'atteindre sont réduits par rapport à d'autres déplacements de type périphérie/périphérie comme l'affirme H., femme, 28 ans, employée rue des glaciers : « *J'ai choisi de travailler dans la Médina car c'est un espace commode, accessible. Travailler à la Médina me permet d'utiliser un seul mode de Transport* ». Pour ces personnes, la mobilité s'appuie sur une chaîne de déplacement ou s'articulent des déplacements motorisés et de longues marches à pieds. En matière de sécurité, c'est la phase de transport motorisé collectif qui est perçue comme source d'insécurité dans la chaîne de déplacement: « *J'ai très peur dans le métro léger [d'Ettadhamen –à la Station Habib Thameur] qui n'est pas du tout sécurisé mais ici [à la Médina]) jamais, je suis bien protégée* ». (H., femme, employée).

La Médina est un espace accessible par le transport en commun. Elle pose toutefois le problème de stationnement et d'accès pour la voiture. Ce problème est essentiellement relevé par les gens qui y travaillent sans y habiter:« *je mets ma voiture dans un parking à côté du ministère des affaires sociales. Donc chaque jour je fais un trajet de 10 à 15 minutes. Bien sûr au cours de ce trajet il y a beaucoup d'agressions* ». (M., femme, fonctionnaire, secteur Médina)

Les places de stationnement sont rares aux alentours de la Médina, et font souvent l'objet de concurrences entre groupes d'usagers, comme c'est le cas à Hafsia : « *quand je suis motorisé, quand je suis en voiture je dois absolument la mettre à la Hafsia, je n'ai pas d'autres alternatives. Et d'ailleurs c'est de plus en plus chargé [...] on ne trouve pas de parking maintenant. La plupart des grossistes, la plupart des commerçants sont en train d'envahir presque la Hafsia maintenant* ». (Femme, anonyme)

3.7. Conclusion

L'enquête de terrain a permis de relever un ensemble de pratiques liées à l'insécurité dans la Médina, dont les formes et les sources sont variables. L'inscription territoriale de l'insécurité, même si l'étude a porté sur une portion uniquement de la Médina, montre des variations selon les lieux, mais également les horaires. Au-delà des aspects spatio-temporels, les rapports sociaux s'affirment être des variables explicatives importantes des conditions sécuritaires.

Les traits territoriaux particuliers de la Médina, en termes de configuration spatiale, d'organisation viaire, d'équipements et de mobilité contribuent, avec les caractéristiques sociales à expliquer les pratiques recensées et à orienter les perceptions des habitants comme des usagers de la Médina des conditions sécuritaires.

Les logiques sécuritaires, des forces de police comme de la population, sont fragmentées et se basent essentiellement sur une codification et une réglementation tacite, dans un contexte où les autres institutions publiques sont peu présentes.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'enquête et de son analyse, sont rappelés ici un ensemble de résultats principaux ainsi que des conclusions qui se dégagent de la lecture croisée des éléments dégagés et qui ont conduit à la proposition de recommandations, ventilées selon les acteurs à mobiliser pour leur mise en œuvre.

4.1. Retour sur les principaux constats

- « *La Médina n'est pas plus dangereuse que n'importe quel autre quartier de la ville* ». Cette citation répétée plusieurs fois, rappelle que la Médina n'est pas perçue par ses habitants et ses usagers comme un territoire dangereux plus exposé aux violences que d'autres quartiers de la capitale. Cette perception de l'insécurité est cependant présente parfois chez les novices, ou reste liée à des espaces-temps particuliers. Les habitués et les usagers reconnus par les habitants considèrent même que les liens sociaux qu'offre cet espace permettent de créer des conditions de sécurisation. Ce territoire est régi par un code d'honneur où la conception des violences varie si l'on est étranger, femme ou marginal. La connaissance des codifications des usages - regards, salutations, empressement du pas - deviennent ainsi des paramètres clés pour la sécurité et l'évitement des violences.
- La typologie de la violence recensée montre qu'au sein de la Médina, il y a bien une prédominance de la petite et moyenne délinquance (vols à l'arrachée, braquages, consommation et vente de drogues et d'alcool, bagarres) mais absence de violence gratuite. Les violences quotidiennes trouvent leurs racines dans l'ancrage sociétal de la violence et ses conséquences (violence familiale, violence environnementale, violence scolaire, harcèlement des femmes). L'enquête n'a pas relevé de violences à l'encontre des institutions -même si celles-ci sont très peu présentes. La violence salafiste, très présente les premières années qui ont suivi le 14 janvier 2011, tend depuis 2013 à la baisse.
- Le dispositif sécuritaire bicéphale manque de moyens - mais également d'approches -pour une meilleure prise en charge. Les forces de sécurité constituent cependant l'acteur étatique à intervenir en dernier ressort pour une population qui fait l'objet d'une faible attention de la part des autorités locales.
- L'existence d'une prise en charge communautaire répartie entre le voisinage et l'intervention des caïds locaux préfigurent l'esquisse d'une nouvelle offre sécuritaire.
- Le contraste entre un espace intérieur de la Médina accessible - même si elle peut être difficile d'accès pour certaines catégories de la population - et des limites de mobilité et d'accessibilité très fortes une fois la Médina quittée.
- Les jeunes de la Médina, exclus des autres quartiers de la ville et cantonnés dans des quartiers sous équipés, et eux-mêmes l'objet d'une violence - familiale, scolaire puis policière- sont les clefs de la construction sécuritaire, étant donné leur responsabilité dans la violence et la délinquance, mais aussi leur rôle en matière de sécurisation des espaces urbains. Au sein de cette catégorie, les chômeurs et les prisonniers élargis sont les plusvulnérables. Le lien est établi entre le déficit d'équipements et de services et la situation de la jeunesse.

Cette jeunesse qui use de la " violence par anticipation" est elle-même sujette aux violences policières, au harcèlement administratif et à la présomption de culpabilité. La mobilité des jeunes est ainsi contrainte, facilitée à l'intérieur des houma, mais soumise à un fort contrôle à l'extérieur. On passe ainsi de la cité-refuge à la cité-prison. Ces jeunes ne font pas l'objet d'une politique locale d'intégration.

- Les politiques locales d'aménagement des espaces publics, d'éclairage public, de propreté, de mobilité et d'équipements et services publics sont ainsi au cœur de la problématique de la violence et de la sécurité dans la Médina.

4.2. Recommandations

Pour la Municipalité de Tunis :

- Définition d'un programme visant le renforcement des équipements socio-collectifs, leur mise en état et leur accessibilité (couverture des besoins des habitants, notamment les jeunes).
- Mise en place d'un plan d'intervention sur l'espace public (entretien et valorisation, éclairage, pavage, réseaux).
- Mise en place d'un plan de mobilité dans la Médina (gestion des flux, encouragements aux propriétaires de véhicules de résider en ville en développant des solutions de stationnement et des accès contrôlés, création de stations de taxis et couloirs prioritaires, réactivation des lignes de bus spécifiques 2 et 51 le long des boulevards périphériques ou leur remplacement par d'autres offres).
- Dynamisation du service social de la commune : plan stratégique d'action axé sur la prise en charge des violences (intégration sociale et dialogue avec les acteurs) et l'intermédiation en matière d'emploi.
- Promotion de la vie nocturne de la Médina et valorisation de son patrimoine en mettant en place une programmation permanente associant une variété d'acteurs y compris les habitants et acteurs locaux.
- Ces actions sont susceptibles de (i) donner de meilleures conditions urbaines et sociales dans la Médina pour plus de sécurisation de l'espace public, (ii) offrir des alternatives d'activité pour les jeunes afin de les sortir du cercle vicieux de la violence et (iii) rendre le territoire plus attractif pour les ménages, condition indispensable de mixité sociale et d'animation des quartiers.

Pour la Police :

- Une meilleure couverture du dispositif sécuritaire dans la Médina s'inscrivant dans une démarche d'établissement d'une police de proximité.
- Une coordination plus systématique entre les différentes forces d'intervention (sécurité urbaine, sécurité publique (voirie), police secours, police touristique) dans l'objectif d'harmoniser les modes d'intervention et d'éviter les contradictions dans les pratiques.
- Renforcement des pratiques de proximité aux niveaux qualitatif et quantitatif (contrôles abusifs, harcèlement administratif, amélioration des relations avec les habitants) incluant une prise en charge des réalités socio-économiques, culturelles et éducatives. Ce travail peut être réalisé en collaboration avec les sous-délégués (omad) aidé de médiateurs sociaux originaires de la Médina et rattachés à la municipalité.

Pour les associations :

- Développement des activités de travail communautaire d'intervention en association avec les acteurs publics (commune, police, institutions éducatives, de santé et des affaires culturelles).
- Implication des jeunes dans la connaissance et la mise en valeur du quartier (réflexion autour de l'économie solidaire et sociale).
- Face à la faible présence des institutions publiques et la portée limitée de leurs programmes ainsi que leur rigidité, les associations qui commencent à être implantées dans la Médina sont susceptibles de jouer un rôle social de premier plan.

Pour Dignity :

- Lancer une étude à portée quantitative afin de mieux renseigner et caractériser les constats relevés par la présente recherche.
- Mise en place d'un programme de travail communautaire sur la réduction des violences et la mise en place d'une plateforme de dialogue incluant la société civile, les habitants, les usagers, la police, la commune et les institutions de l'Etat). Cette plateforme de dialogue permettra de définir les actions à prendre en charge par chacun des acteurs.
- Développement de projets d'accompagnement des acteurs locaux (établissements de gestion des services et équipements collectifs, municipalité, police, associations) par le biais de la mise à leur disposition d'expertise et le lancement de projets pilotes. Ces actions sont destinées à une meilleure intégration des dimensions liées à la sécurité dans l'action de ces acteurs.
- Prise en charge des phénomènes de violence à travers un système de déclaration/ accompagnement. En effet, certaines violences, telles que les VFG ne font pas l'objet d'une procédure de déclaration spécifique et restent de ce fait méconnues et donc insuffisamment traitées. Un accompagnement juridique, gratuit, des personnes convoquées par les forces de l'ordre permettrait de réduire la vulnérabilité ressentie par les habitants, surtout les jeunes, devant les institutions sécuritaires et entamer un travail pilote sur la réinsertion économique et sociale des détenus du quartier.

DIGNITY
DANSK
INSTITUT
MOD TORTUR



DIGNITY – Danish Institute Against Torture

Since 1982 DIGNITY has worked for a world free from torture and organized violence. DIGNITY is a self-governing independent institute and a national centre specializing in the treatment of severely traumatized refugees. We distinguish ourselves by undertaking rehabilitation, research and international development activities under one roof. DIGNITY is represented in more than 20 countries worldwide where we collaborate with local organizations fighting torture and helping victims and their families to live fuller lives.

<https://stoptorture.today/> – info@dignityinstitute.dk